

- Du pain sur la planche, un éditorial de Laurent Laplante sur la rentrée parlementaire à Québec (page 4)
- La rentrée chinoise: un bloc-notes de Claude Lemelin sur l'admission de la Chine populaire à l'ONU (page 4)
- A l'université de Montréal, étudiants et professeurs se considèrent tiers-parti impuissant (page 3)

■ la météo

Généralement nuageux avec un maximum de près de 65.

Office fédéral

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXII - NO 247

Montréal, mercredi 27 octobre 1971

15 CENTS



Un geste symbolique: depuis hier matin, le drapeau de la Chine nationaliste ne flotte plus aux Nations unies. Avec les couleurs de Taiwan qui passent d'une main à l'autre entre M. Redman, chef adjoint de la sécurité aux Nations unies, et le lieutenant Goldman, c'est une page de l'histoire qui vient de tourner.

Chou En-lai à l'ONU?

Une délégation de Pékin est attendue à NY

NATIONS UNIES (CP, AFP) — Une délégation de la République populaire de Chine, qui pourrait avoir à sa tête le ministre des affaires étrangères par intérim, est attendue sous peu à l'ONU pour occuper le siège de la Chine au sein de l'organisation internationale.

Alors que les supputations allaient bon train hier à l'ONU, on estimait généralement que la délégation pourrait arriver vendredi, et le bruit courait de sources informées qu'elle serait probablement dirigée par M. Chi Peng-foi, ministre des affaires étrangères par intérim.

L'un des principaux membres de la délégation sera sans doute M. Huang Hua, actuellement ambassadeur de la Chine à Ottawa. Son nom est mentionné depuis longtemps déjà comme étant le futur ambassadeur, au moins temporairement, de son pays à l'ONU.

Il n'est pas exclu non plus que le premier ministre Chou En-lai prenne lui-même la tête de la délégation chinoise pour donner plus d'éclat à l'entrée de la Chine populaire à l'ONU, après 22 années d'exclusion.

Rien cependant ne permet de le penser et plusieurs observateurs notent que cette attitude ne serait pas en harmonie avec le ton adopté par Pékin. Les diplomates et les journalistes étrangers ont en effet été frappés hier par l'absence de "triomphalisme" et par la discrétion des Chinois.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas seulement au sein de l'ONU, mais de la communauté internationale tout entière que l'équilibre des forces datant de l'immédiat après-guerre se trouve profondément modifié par le remplacement de Taiwan par la Chine populaire.

Dès aujourd'hui, les observateurs commencent à dresser le "catalogue" des conséquences possibles, qui comporte d'ailleurs beaucoup plus de points d'interrogation que de certitudes.

1) ONU: L'arrivée de la délégation de Pékin provoquera certainement un choc profond et bouleversera profondément les habitudes acquises depuis la création même de l'ONU il y a 26 ans.

Pékin ne se sentira évidemment pas liée par le "gentlemen's agreement" qui faisait que le représentant de la Chine nationaliste au Conseil de sécurité s'abstenait systématiquement de faire usage du droit de veto. Ceci ne manquera pas, peut-on prévoir, de changer du tout au tout les réactions éventuelles de l'ONU s'il venait à éclater dans les mois ou les années qui viennent une crise majeure, comme celle du Congo ou de la guerre des Six-jours. Une période de "rodage" difficile va donc sans doute s'ouvrir pour l'ONU jusqu'au jour où la Chine de Pékin acceptera de "jouer le jeu" comme le fait dans une large mesure — au moins depuis la mort de Staline — l'URSS.

De plus, il ne saurait évidemment être question de procéder au remplacement au poste de secrétaire général de U. Thant à la fin de cette année, par un candidat qui serait jugé inacceptable par Pékin. Il n'est donc pas impossible que la communauté internationale exerce une pression renouvelée sur M. Thant pour tenter de l'amener à ajourner son départ.

2) Extrême-Orient: Le Japon apparaît dans l'immédiat comme l'un des grands perdants. Déjà menacé sur le front intérieur, la position personnelle du premier ministre, M. Eisaku Sato, pourrait s'en trouver sérieusement affaiblie. Son gouvernement, qui n'avait pas été consulté ni même prévenu par M. Nixon lorsque celui-ci avait décidé cet été son

voyage à Pékin, se trouve en effet être le seul Etat d'Extrême-Orient, avec les Philippines et le Cambodge du général Lon Nol, à avoir suivi les Etats-Unis en se prononçant contre l'exclusion de Formose. L'exclusive jetée récemment contre M. Sato par le premier ministre chinois Chou En-lai pourrait ainsi déboucher, pense-t-on, sur une campagne en règle contre l'actuel gouvernement japonais, à laquelle seraient tentés de se rallier, non seulement les milieux de gauche et certains éléments de son propre parti, mais aussi des milieux d'affaires, inquiets de voir des concurrents, américains ou européens, les distancer sur le marché chinois.

Moyen-Orient: Bien qu'Israël, peut-être pour marquer son mécontentement face à l'embargo de fait sur les four-

nitures de "Phantom" imposé par les Etats-Unis, se soit prononcé pour la résolution albanaise, il semble probable que la présence d'un représentant de Pékin au Conseil de sécurité tende à accentuer le caractère "pro-arabe" de ses délibérations.

Il est difficile d'imaginer que la "concertation à quatre" puisse désormais reprendre ses travaux dans leur forme antérieure. Une éventuelle sur-renchère pro-arabe ou pro-palestinienne de la Chine au sein de l'ONU pourrait également amener l'URSS à se montrer moins conciliante à l'égard des efforts unilatéraux des Etats-Unis pour rechercher une solution "intermédiaire" permettant la réouverture du canal de Suez qui intéresse sans doute

Voir page 2: Une délégation

Les Communes se félicitent

OTTAWA (d'après CP) — Au lendemain de l'entrée de Pékin à l'ONU, c'est hier aux Communes le temps des félicitations pour les députés, à l'exception de MM. Caouette, Diefenbaker et Perry Ryan.

Souriant, le ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré aux journalistes que les pays du monde se sont décidés à accepter la République populaire de Chine aux Nations unies. Il n'y avait pas de "gouvernement de Taiwan", a affirmé M. Sharp, puisque les politiciens de For-

mose avaient l'ambition de représenter l'ensemble des Chinois.

M. Trudeau, a qui l'on demandait s'il pensait que les Etats-Unis, qui avaient déployé d'intenses efforts pour éviter l'expulsion de Taiwan de l'ONU, reviendraient sur leur ligne de pensée à l'égard du problème de la représentation chinoise, a été laconique. C'est un raisonnement que M. Trudeau dit ne pas comprendre, surtout si l'on se rappelle que le président Nixon entend visiter Pékin prochainement.

M. Stanfield est d'avis qu'on n'a rien acquis en privant 14 millions de Chinois d'une représentation à l'ONU. Pour M. Diefenbaker, c'est "une chose terrible" qui s'est produite lundi à New York.

C'est avec un "profond dégoût" que M. Réal Caouette, leader du Crédit social, a pris connaissance de l'expulsion de la Chine nationaliste de l'Assemblée des Nations unies. M. Caouette va même jusqu'à voir là un dangerux précédent: même le gouvernement de M. Fidel Castro demandera à être admis à l'ONU, enchaîne M. Caouette (or, Cuba n'a jamais cessé de faire partie des Nations unies après la chute du régime Batista, en 1959).

Voir page 6: Les Communes

Tito à Gander

GANDER, T.-N. (PC) — Le président Tito de Yougoslavie est arrivé à Gander en fin de journée hier pour une escale de nuit marquant le début de son voyage au Canada et aux Etats-Unis.

Des mesures de sécurité très strictes avaient été prises par la GRC à l'aéroport, où le chef d'Etat yougoslave fut accueilli par le ministre des transports Don Jamieson, représentant le gouvernement fédéral, le magistrat Jack A. White, pour le gou-

Voir page 2: Tito à Gander

Mme Golda Meir:

Washington retire à Israël les moyens de se défendre

JERUSALEM (AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre israélien, a, dans une importante déclaration politique qu'elle a faite hier devant la Knesset, d'une part énoncé les principes israéliens, pour la réouverture du canal et, d'autre part, fait une très vive critique de la politique américaine. Elle accuse les Etats-Unis de faire le jeu de l'Egypte et de l'URSS et d'affaiblir la position d'Israël.

Après avoir souligné que la réouverture du canal de Suez "était parfaitement possible sans qu'une retraite israélienne ait lieu", le premier ministre a déclaré que, puisque l'Egypte lie cette réouverture à un repli israélien, "nous sommes prêts à l'accepter, sans toutefois mettre en danger notre sécurité et notre avenir". Insistant sur le fait que du côté égyptien, on n'entendait que des déclarations belliqueuses, Mme Meir a souligné "l'inquiétante érosion de la position américaine qui se rapproche de plus en plus des thèses de l'Egypte".

"Israël s'oppose notamment à tout passage de l'armée égyptienne sur la rive orientale, car un règlement partiel doit être fondé sur la séparation de deux adversaires", a-t-elle affirmé. Le gouvernement israélien est cependant prêt à recommander au parlement un repli des forces israéliennes sur la base des neuf principes suivants par lesquels Israël "veut créer les conditions nécessaires pour un progrès vers la paix":

- 1- L'Egypte, sitôt l'accord partiel signé, s'engage à rouvrir le canal dans les six mois pour tous les bateaux, y compris ceux battant pavillon israélien.
- 2- Le cessez-le-feu sera illimité.
- 3- L'armée israélienne se retirera sur de nouvelles lignes conformément à l'accord qui sera signé.
- 4- Des civils égyptiens pourront traverser le canal pour y effectuer les travaux nécessaires à sa réouverture.
- 5- Aucune force militaire égyptienne

ou de toute autre puissance, régulière ou irrégulière, ne sera autorisée à traverser la rive orientale.

6- L'Egypte s'engagera à diminuer son dispositif militaire sur la rive occidentale.

7- L'accord signé devra prévoir des clauses très précises concernant le contrôle devant permettre le respect des diverses parties de l'accord.

8- Les lignes sur lesquelles Israël se retirera ne seront pas considérées comme les frontières définitives. Celles-ci seront fixées par un accord éventuel de paix.

9- La signature éventuelle d'un accord partiel ne devra pas empêcher la poursuite des négociations avec l'Egypte et les autres pays arabes, sous l'égide de l'ambassadeur Jarring, pour un règlement final du conflit.

Après avoir indiqué que depuis plusieurs mois les Etats-Unis avaient cessé de fournir des avions à Israël, Mme Meir a souligné que l'Egypte, elle, avait

Voir page 2: Golda Meir

au gré du temps

Climatopolitique

Discordes publiques, conflits syndicaux, contestation violente, passions exacerbées: tel est l'actuel climat politique au Québec?

Ce genre d'antagonismes se produit généralement en Europe au temps de la saison estivale.

Faut-il penser qu'ici c'est le traditionnel été indien qui lance les Québécois sur le sentier de la guerre sociale?

Etrange pays où mai se prononce octobre.

Louis-Martin TARD

Québec offre à ses fonctionnaires une hausse de 16% sur trois ans

QUEBEC (Le Devoir) — Le gouvernement du Québec offre à ses 20,000 fonctionnaires une augmentation de salaire globale d'environ 16% répartie sur une période de trois ans, ce qui représente pour l'Etat un déboursé additionnel de \$19 millions.

C'est ce qu'a annoncé hier à l'assemblée nationale le ministre de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, qui a par

ailleurs jugé inefficace et coûteux de négocier à une table unique les applications de la politique salariale, comme l'exigent les centrales syndicales (CSN, FTQ) réunies en front commun.

Les offres salariales aux fonctionnaires, a précisé le ministre, établies en fonction d'un nouveau classement, tiennent compte du rattrapage qui leur est dû et portera ainsi en trois ans leur

salaire annuel moyen de \$5,600 à \$6,500.

Comme dans le cas des enseignants et des professionnels à l'emploi de l'Etat, à qui le gouvernement a fait connaître ses offres salariales en septembre et la semaine dernière respectivement, l'augmentation proposée aux fonctionnaires obéit à trois grands principes de rémunération qui ne sont pas

Voir page 2: Québec offre

Vers une négociation provinciale pour les employés d'universités?

Dans sa déclaration ministérielle faite à l'ouverture de la session, M. Guy Saint-Pierre a affirmé que le temps était venu de s'interroger sur la nécessité d'une négociation à l'échelle provinciale pour les employés de soutien des universités du Québec.

"Peut-être faut-il, a-t-il dit, poser carrément la question de savoir si, dans le cas du personnel de soutien des universités, la négociation ne devrait pas se faire à l'échelle du Québec. L'Etat et les universités constituant ce qu'on est convenu d'appeler la partie patronale".

Le ministre de l'éducation, qui a également parlé du conflit qui secoue l'UQAM, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de faire une enquête publique sur l'administration de l'université de Montréal.

On se souvient que les trois centrales syndicales (CEQ, CSN et FTQ) avaient émis hier un communiqué appuyant les employés de soutien de l'U. de M. et demandant une enquête publique sur l'administration de cette université.

M. Saint-Pierre a cependant ajouté qu'il n'avait pas l'intention de se croiser les bras si la situation ne revenait pas rapidement à la normale dans cette institution.

M. Saint-Pierre avait plus tôt rappelé que les universités doivent obéir à certaines normes établies par le ministère pour la question des salaires.

"Le financement des universités, a-t-il dit, est très largement assuré par des subventions gouvernementales. L'octroi des subventions est sujet à des règles générales, notamment en ce qui concerne les salaires. Le ministère de l'éducation exige des universités qu'elles limitent l'augmentation totale de la masse salariale de leur personnel à 6% pour l'année en cours."

Selon M. Saint-Pierre, les dernières offres faites par la direction de l'université de Montréal dépassent ces normes, l'augmentation moyenne offerte variant de 6% à 14%.

Le ministre a également fait état des sommes perdues à cause des grèves qui paralysent les deux universités montréalaises. "Une institution comme l'u-

Voir page 2: Une négociation

L'âge de la majorité sera abaissé à 18 ans

QUEBEC (par G.L.) L'âge de la majorité sera abaissé de 21 à 18 ans au Québec.

Tel est le principal objet d'un projet de loi (bill 66) rendu public hier par le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, à l'Assemblée nationale.

L'adoption de ce bill aura pour effet d'abaisser de 21 à 18 ans l'âge où le consentement du père ou de la mère n'est plus requis pour contracter mariage. Il fixe de même à 18 ans l'âge où une personne est habilitée à faire un testament.

Outre de fixer à 18 ans l'âge de la ma-

ajorité, le projet de loi 66 apporte d'autres modifications au code civil.

Il permet l'octroi d'une indemnité supplémentaire à l'occasion des jugements pour dommages résultant d'un délit ou d'un quasi-délit. Cette indemnité sera égale à l'excédent du taux d'intérêt fixé suivant la loi du ministère du revenu sur le taux légal d'intérêt. Dans le cas de causes pendantes, elle sera établie à compter de l'entrée en vigueur du bill 66.

Un autre article permet la légitimation des enfants adultérins par le mariage de

Voir page 2: La majorité

CUBA

2

par CLÉMENT TRUDEL

Un excellent client pour le Canada

Cuba est le meilleur client du Canada, parmi les pays des Antilles: c'est un pays qui a la réputation d'acquiescer scrupuleusement ses dettes, disent les propos du ministre canadien de l'industrie et du commerce pour les relations avec cette partie du monde.

Tandis que les exportations canadiennes vers Cuba se chiffrent, en 1970, à \$58,899,754 l'on croit au Canada pour \$9,510,506 de marchandises cubaines. La balance commerciale penche donc fortement en faveur du Canada, comme c'est le plus souvent le cas depuis 1959, année qui marque le début de l'ère castriste pour cet archipel de 8,553,000 habitants (dont 5 millions vivent dans les principales villes: La Havane, Santiago, Camagüey, etc.).

En 1971, la même courbe se maintient

dans les relations commerciales canado-cubaines: de janvier à juillet inclusivement, les exportations canadiennes atteignent \$30 millions tandis que Cuba a exporté pour un peu plus de \$5 millions vers le Canada.

De Cuba nous arrivent principalement: du sucre brut (pour près de \$12.5 millions depuis janvier 1968 jusqu'à juillet 1971 inclusivement) et l'attaché commercial cubain à Montréal, M. Martinez Noa, croit qu'il y a possibilité d'accroître ces exportations de sucre, malgré le tarif préférentiel accordé par le Canada à ses partenaires du Commonwealth des produits de la mer (crevettes, homard, thon surtout) pour près de \$1.7 million pour les sept premiers mois de 1971; et des produits du tabac (cigares, cigarettes et tabac en feuilles ou haché)

s'élevant à environ \$1.5 million pour les années 68-69-70.

Le sommet des exportations cubaines vers le Canada depuis 1959 fut de \$13 millions (en 1963) mais il est à noter que les exportations augmentèrent de près de 25% de 1969 à 1970.

Le commerce canadien à destination de Cuba est fortement concentré autour de l'agriculture (bétail, farine, blé, lait écrémé en poudre et machinerie agricole); sur les \$30 millions d'exportations canadiennes vers Cuba, de janvier à juillet 1971, les deux-tiers sont pris par la farine de blé (\$17 millions) et par le lait écrémé en poudre (\$3.2 millions); viennent ensuite, par ordre d'importance décroissante, le blé et les semoules (\$2.7 millions), les machines (et pièces) pour les récoltes (\$1.6 million), les ani-

maux (vaches laitières, porcs et chevaux) pour environ \$830,000. Le Canada a vendu à Cuba, pour la même période, des moteurs de véhicules automobiles ainsi que pièces et accessoires (\$400,000), des écrous, vis et autres produits de quincaillerie (\$450,000) du suif (\$344,000) des contenants ou boîtes (verre, plastic, carton et papier) pour \$255,000 et des produits pharmaceutiques (\$171,000).

Les deux meilleures années pour les exportations canadiennes vers Cuba depuis 1959 furent: \$61.4 millions en 1966 et \$60.9 millions en 1964, année où les exportations avaient plus que triplé en direction de Cuba.

En règle générale, ce sont les navires de la CUFLET (agence maritime et commerciale d'Etat) qui font la navette entre

Voir page 2: Cuba, un client

suites de la première page

TITO À GANDER

vernement de Terre-Neuve, et le maire M. John Anstey.

Le président Tito et sa suite sont arrivés à bord de deux avions spéciaux, et devaient passer la nuit dans un hôtel de la ville.

Les autorités de l'aéroport ont précisé que l'avion était parti de Belgrade et qu'il avait fait escale à Prestwick, en Ecosse.

La cérémonie à l'aéroport n'a duré qu'environ deux minutes. Le maréchal Tito et ses aides sont ensuite montés dans des automobiles pour se rendre à l'hôtel Gander.

Il doit partir de Gander à 9h ce matin à destination de Washington où il doit rencontrer le président Nixon. Sa visite au Canada commencera la semaine prochaine.

UNE NÉGOCIATION

université de Montréal, a-t-il dit, qui n'est plus en mesure de fonctionner pendant une période aussi longue, cela veut dire des retards extrêmement significatifs, des dépenses de fonctionnement de l'ordre de \$1 million par semaine qui s'en vont en pure perte, toujours au détriment du contribuable et, enfin, des investissements de l'ordre de \$100 millions inutilisés.

M. Saint-Pierre, qui a semblé soutenir sur toute la ligne la direction de l'U de M. s'est contenté de dire à propos de l'UQAM que les négociations se poursuivaient entre les deux parties.

CUBA, UN CLIENT

Montréal et La Havane, presque allèges à l'arrivée mais fort chargés pour le voyage de retour. Parfois, des avions spécialement affrétés servent au transport, notamment d'animaux reproducteurs de race qu'accompagnent des spécialistes du ministère fédéral de l'agriculture (ces experts sont chargés de livrer en bon état des spécimens auxquels les Cubains attachent un grand prix pour l'avenir de leur cheptel).

Deux missions commerciales sont venues en 1971 de Cuba et l'espoir existe que le Canada accroîtra ses exportations de machinerie agricole et de pâte de bois (wood-pulp). L'on signale aussi que la firme canadienne Massey-Ferguson exporte depuis l'Australie de l'équipement servant à la récolte de la canne à sucre à Cuba (100 machines en 1970). Il est aussi question qu'un spécialiste canadien de la bagasse fasse prochainement un stage à Cuba et serve ainsi à rendre plus efficace encore la récupération de la canne à sucre, une fois qu'on en a extrait le jus sucré.

La tendance des représentants canadiens, vis-à-vis de Cuba, est d'augmenter les occasions qu'aurait Ottawa de faire fonction de conseiller technique (exportation du knowhow) - c'est aussi le but que poursuivent les dirigeants du Gosplan soviétique qui font parfois la tournée de Cuba en compagnie de dirigeants cubains (le président du Gosplan, M. Baibakhov, était présent à La Havane lors des fêtes du 1er mai 1971).

Pour les Cubains, le Canada constitue un marché naturel et rapproché, rappelle l'attaché commercial de Cuba à Montréal, les coutumes et les normes sont passablement semblables dans les deux pays et, malgré la différence de climat, les machines utilisées au Canada pour l'agriculture s'adaptent fort bien aux terres cubaines.

Aux Communes canadiennes, le 11 décembre 1970, le député Peters s'est demandé si l'accord canado-américain sur l'automobile ne nuisait pas à la vente de camions (Ford) à Cuba; cette question est demeurée sans réponse mais un haut fonctionnaire du ministère des affaires extérieures à Ottawa déclarait au Devoir en août 1971 que le Canada avait ses propres règles relativement à son commerce avec l'étranger et qu'il ne pouvait "servir d'intermédiaire".

(La question du député Peters demeure cependant actuelle: y a-t-il des succursales canadiennes de compagnies américaines qui ne peuvent exporter leurs produits à Cuba à cause de la loi américaine sur le "commerce avec l'ennemi"?)

Les hommes politiques canadiens, depuis David Fulton, Howard Green et Paul Martin jusqu'à Mitchell Sharp, ont le plus souvent campé le problème des relations du Canada avec l'Amérique dite latine dans une perspective d'accroissement des exportations. (Voir le Livre blanc - 1970 - sur la politique extérieure).

En dix ans, rappelle le 14 octobre à Montréal le secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains (OEA), M. Galo Plaza, le commerce canadien vers l'Amérique latine a triplé (il était de \$500 millions en 1970) et il y a tout lieu de croire qu'il s'intensifiera encore.

Le Canada semble vouloir maintenant siéger à l'OEA comme observateur permanent (déclaration de José - 13 avril 1971); la tension entre les pays membres de l'OEA et Cuba n'est certes plus aussi forte qu'elle l'était mais il fut un temps où des députés comme Gordon Fairweather (février 1969) tentaient de savoir si l'adhésion éventuelle à cet organisme panaméricain entraînerait des conséquences fâcheuses quant au commerce canadien avec Cuba. En novembre 1968, M. Trudeau avait répondu catégoriquement "non" à cette question mais, entre-temps, M. Galo Plaza avait fait tenir au mi-

rant que "tout en maintenant les principes qui guident de manière impérative sa sécurité et son avenir, Israël poursuivra son dialogue avec les Etats-Unis avec l'espoir que cette grande puissance amie comprendra les motivations et les inquiétudes de l'état d'Israël".

QUÉBEC OFFRE

négociables.

Dans la présente ronde de négociations avec les 250,000 employés des secteurs public et parapublic, le gouvernement entend proposer des salaires qui se situent dans la moyenne généralement observée au Québec pour des emplois analogues, afin de maintenir d'une part le pouvoir d'achat des salariés et de les faire participer d'autre part à l'accroissement de la richesse collective.

Lors des pré-négociations avec le gouvernement, le front commun syndical a réclamé que soient établis entre les parties, au plus haut niveau, les principes et les applications de la politique salariale, avant que ne débutent les pourparlers avec chacune des unités de négociation.

M. L'Allier a clairement répondu hier que seules les applications étaient négociables, car les principes sont liés aux priorités gouvernementales. Quant à la table unique, "je ne crois pas qu'il s'agisse là, malgré les apparences, d'une méthode efficace, économique et rapide" a-t-il dit.

Sur ce dernier point, le ministre se réserve cependant de révéler la position définitive du gouvernement quand les centrales auront obtenu de leurs syndicats affiliés le mandat nécessaire à ce type de négociation centralisée, ce qui, de

leur propre aveu, n'avait pas encore été fait le 16 août dernier lors de la dernière phase des pré-négociations.

Les centrales syndicales, faut-il rappeler, ont constamment maintenu leur exigence de négociation sur les principes de rémunération car elles ont établi les leurs, qui diffèrent sensiblement.

Ainsi, elles soutiennent que l'Etat doit accorder à ses employés des salaires comparables à ceux consentis par les meilleurs employeurs pour des fonctions analogues.

Se limiter à la moyenne généralement observée, expliquent-elles, tout en disant vouloir maintenir le pouvoir d'achat des salariés et leur participation à l'accroissement de la richesse collective, c'est supposer que cette moyenne suffit présentement à maintenir le pouvoir d'achat et que cette participation a déjà atteint un niveau équitable pour la moyenne des salariés.

A propos du débat sur la table unique de négociations, M. L'Allier a prévenu hier la partie syndicale qu'il ne le laissera pas s'envenimer et s'éterniser. "S'il devait se faire que ce soit un point majeur de mésentente entre les parties, la position du gouvernement serait alors très claire et définitive", a-t-il noté.

C'est précisément pour accélérer le déroulement des négociations sur les questions de fond que le gouvernement fait

connaître ses offres salariales concrètes, a ajouté le ministre. Dans quelques semaines, 110,000 employés des affaires sociales apprendront à leur tour "ce que veut dire concrètement la politique de rémunération".

Les 20,000 fonctionnaires touchés par les offres d'hier, et M. L'Allier a insisté sur ce point, bénéficient d'un important effort de rattrapage.

Par exemple, "les sténographes, dont le salaire varie actuellement de \$3,233 à \$4,483, bénéficieront dès la première année d'un rattrapage minimum de 5.8% (\$3,414) et maximum de 13.2% (\$5,078). Le maximum total d'augmentation à la fin de la troisième année de la convention collective serait alors de 30.4%".

L'un des objectifs du front commun syndical consiste d'ailleurs à relever considérablement les salaires des plus démunis, quitte à réduire les écarts entre les diverses catégories d'employés.

LA MAJORITÉ

leur père et mère.

D'autre part, dans le cas de la vente d'immeubles qui font partie d'une succession acceptée sous bénéfice d'inventaire et qui valent plus de \$2,000, l'avis des intéressés tendra lieu de l'avis du conseil de famille prévu au code de procédure civile.

Un autre article du projet retranche de la définition de la vente en bloc le transport de certificats de licence pour la vente de liqueurs spiritueuses.

Une autre disposition du bill réduit de trois ans à douze mois le délai pendant lequel les bijoutiers sont tenus de retourner les objets déposés entre leurs mains et non réclamés par leurs propriétaires, avant de les faire vendre à l'encan.

D'autre part, le projet autorise la radiation d'une hypothèque conformément à une loi de revenu, sur production d'un certificat du ministre du revenu énonçant que telle hypothèque est éteinte en tout ou en partie.

nistère canadien des affaires extérieures un document qui n'a pas été rendu public mais dont M. Sharp était prêt à discuter; il s'agissait des changements d'attitude que le Canada pourrait adopter vis-à-vis de Cuba advenant son entrée à l'OEA.

En 1971 donc, Cuba demeure un excellent client pour le Canada et la Société pour l'expansion des exportations va même jusqu'à garantir le paiement aux fournisseurs de bétail de qualité pour ce pays des Antilles. Tout indique que ces bonnes relations se maintiennent au beau fixe.

UNE DÉLÉGATION

moins directement Pékin que Moscou. Enfin, les instructions données à l'avenir à M. Gunnar Jarring ou à tout autre représentant du secrétaire général au Moyen-Orient, pourraient être sensiblement modifiées à partir du moment où Pékin sera amené à participer à leur élaboration.

4) Taiwan. Même si aucune tentative immédiate n'est faite par Pékin pour assurer son autorité sur la "province chinoise" de Taiwan, le concept même sur lequel était établie depuis sa fuite du continent chinois en 1948 la vieille équipe du Kuomintang conduite par le maréchal Tchang Kai-Tcheck, à savoir qu'elle représentait la Chine tout entière, s'est définitivement effondré. Son fils et successeur probable, le général Tchang Tching-kuo pourrait donc être amené, soit à rechercher un difficile compromis avec Pékin, soit à accentuer le caractère purement "taiwanais" de son pouvoir. Sur le plan juridique, les ressortissants de Chine nationaliste pourront éprouver des difficultés supplémentaires dans leurs relations avec le monde extérieur, le statut d'un Etat ayant été expulsé de l'ONU pour être remplacé par un gouvernement rival étant absolument sans précédent. Taipei sera sans doute amené ainsi à se raccrocher aux réalités les plus tangibles de l'île: ses succès économiques et le niveau de vie de sa population qui n'a guère de commune mesure avec celui de la Chine continentale. Enfin, le maintien de la garantie américaine, dans la perspective d'une normalisation des relations Pékin-Washington, est désormais du domaine de la conjoncture.

GOLDA MEIR

reçu 120 avions de combat depuis la trêve ainsi qu'un équipement ultra-moderne. L'Egypte a au total 500 avions de combat, 2,000 tanks et 500,000 soldats sous les armes et la Syrie dispose de 1,200 tanks, 250 avions et des conseillers soviétiques, a souligné le premier ministre, en affirmant que les adversaires d'Israël disposaient en outre depuis l'accord de Fédération, des "Mirage" que la France a vendus à la Lybie et que le pacte soviéto-égyptien assurait enfin à l'Egypte un renforcement constant de son potentiel militaire.

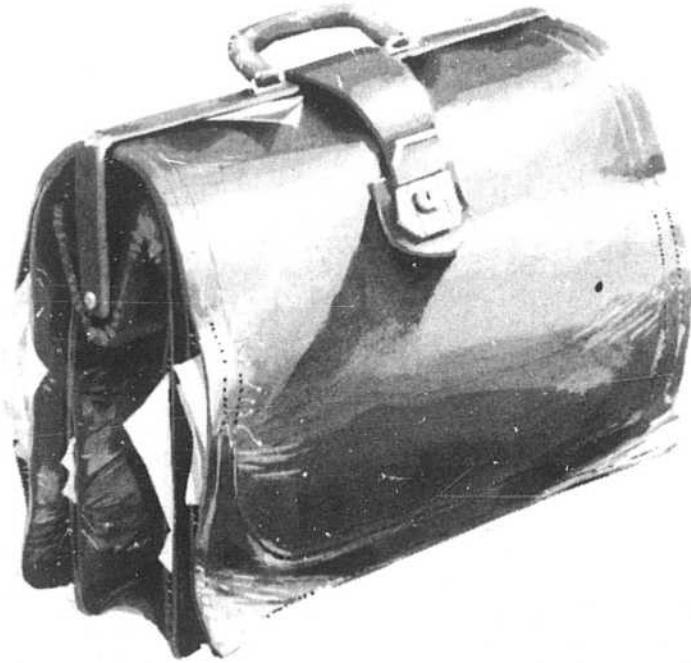
"Nous rejetons catégoriquement la politique qui consiste à lier la fourniture d'armes à un règlement partiel", a affirmé Mme Meir en soulignant que Washington subissait les pressions du président Sadate. Elle s'est ensuite solennellement adressée au gouvernement américain pour lui "demander de permettre à Jérusalem d'acheter l'équipement nécessaire à sa défense", et à émis le souhait que Washington n'ignore pas la grave responsabilité qu'il assume en "retirant à Israël les moyens de se défendre".

"Israël exigera des Etats-Unis des éclaircissements précis sur leur position avant de procéder à une reprise des négociations" sur un règlement partiel, a affirmé avec force le premier ministre israélien.

Mme Golda Meir a enfin lancé un appel solennel au gouvernement soviétique pour la libération des Juifs emprisonnés parce qu'ils veulent émigrer.

Approuvée à main levée par une majorité écrasante à la Knesseth, Mme Golda Meir a conclu le débat en déclara-

Problèmes d'expansion?



Nous vous prêterons de \$5,000 à \$100,000.

C'est aussi simple que ça. A vous de choisir, de \$5,000 à \$100,000 (ou même plus), et l'amortissement sera établi en fonction de votre productivité.

Le remboursement peut s'effectuer en 5 ans, à même les bénéfices que vous réaliserez, à des taux d'emprunt bancaires.

Voilà les grandes lignes de notre programme de prêts à terme, mis au point par l'équipe qui a l'esprit ouvert vis-à-vis l'expansion de votre entreprise.

Passez voir un des directeurs de la Banque Royale. Il est en mesure de vous prêter l'argent nécessaire à l'expansion de vos affaires.

Passez voir un des directeurs de la Banque Royale

UNE ÉQUIPE
HALES PRITO
OUVERT
BANQUE ROYALE

Les résultats de l'élection en Ontario

Au lendemain des élections générales en Ontario, les résultats officiels de 18,606 des 18,631 bureaux de scrutin (99%) permettent d'établir un tableau comparatif de la position des partis par rapport aux élections de 1963 et de 1967.

	1971	%	1967	%	1963	%
PC	1,458,328	44.1	1,022,967	42	1,052,740	49
LIB	928,059	28.1	760,096	31	764,724	35
NPD	893,890	27.1	626,429	26	336,290	15
AUTRES	24,584	0.7	10,218	1	12,019	1
TOTAUX	3,304,867		2,419,710		2,165,773	

COURS DE CONVERSATION

Enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN - ALLEMAND - FRANÇAIS

LPS - MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS - QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E., Grande Allé. LPS - TORONTO 362-6551 - Simpson Tower, 401 Bay St.

Chez LPS VOUS DEVIENDREZ BILINGUE plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs. Faites un essai gratuit et comparez.

Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation. Frais de scolarité déductibles de l'impôt.



Bell Canada

Le travail a repris

On s'attend que le président de la commission de conciliation T.C. O'Connor remettra son rapport vendredi au ministre Mackasey, sur le différend qui oppose la compagnie de téléphone Bell à l'Association des employés de trafic.

La compagnie "était disposée à accueillir" sans représailles les quelque 8,500 travailleurs qui avaient fait une grève sauvage de quatre jours, a déclaré hier à Montréal, un porte-parole de Bell Canada. Il n'est pas question de sanctions contre les téléphonistes et le personnel de cadre réintègre ses fonctions habituelles.

Tout le dossier sera donc à revoir au niveau du ministère fédéral du travail, M. Mackasey ayant déjà affirmé que l'arrêt de travail était "illégal" et qu'il valait mieux que les grévistes regagnent leurs postes avant qu'on puisse penser à combler le fossé qui semble diviser Bell et l'Association.

La vice-présidente pour le Québec de l'Association des employés de trafic de Bell, Marilyn Kirnan, qui parle pour un peu moins de 4,000 syndiqués au Québec, n'était pas disponible hier pour commenter les circonstances du retour au travail des employés de la Bell qui réclament, dans leur ensemble, un salaire hebdomadaire de \$135.

Bon nombre de grévistes ont repris le travail avec réticence et la rumeur veut que les lignes de piquetage réappaissent, sitôt écoulé le délai de sept jours suivant la remise du rapport du ministre.

Bell Canada se borne à prendre acte du retour graduel au travail en comparant cette reprise de travail au débrayage graduel qui eut lieu de vendredi à samedi dernier. Dans quelques régions, les grévistes sont très lents à répondre à l'appel de leur association, ce qui semble d'ailleurs avoir été prévu par les cadres de la compagnie Bell qui doivent obéir à la consigne d'user de persuasion envers ces retardataires.

Huit présumées cellules FLQ se manifestent par écrit

Huit présumées cellules du Front de libération du Québec ont publié hier un communiqué commun dans lequel elles annoncent "qu'elles travaillent à s'organiser solidement avant de passer à une action d'envergure".

Le communiqué qui a été publié dans le Journal de Montréal d'hier, est daté du 24 octobre et provient des cellules suivantes: (1) Information Viger (2) Information Pierre-Louis Bourret, (3) Nelson, (4) André Ouellet, (5) Recrutement DeLorimier, (6) Organisation Joseph Duquet, (7) Financement Narcisse Cardinal et (8) Dhumais.

Fait à noter, le communiqué ne fait aucunement mention de certaines autres cellules qui ont publié ces dernières semaines de communiqués. C'est notamment le cas des Cellules des Frères-Chasseurs, O'Callaghan, Perrault, la Minerve, Wilbert Coffin, Charles Ambroise Sanguinet et Fils de la liberté.

Selon un porte-parole de l'escouade anti-terroriste de la police de Montréal, il est très difficile d'établir l'authenticité de tous les communiqués publiés depuis quelque temps. A l'heure actuelle, presque toutes les hypothèses peuvent être envisagées.

A ce jour, 15 cellules revendiquent l'appartenance au Front de libération du Québec.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps.
- Lisez de 3 à 10 fois plus vite, avec bonne compréhension.
- Améliorez votre mémoire.

Durée - 7 semaines
1 soir par semaine

À PRIX ÉTUDIANT

Quelques places disponibles
HATEZ-VOUS
Dernière session pour 1971

DÉBUT:
MARDI 2 NOVEMBRE

À proximité de l'Université
Pour renseignements et inscriptions
CENTRE DE LECTURE RAPIDE

TÉL. : 737-1266

Non à la requête des 6 détenus du FLQ

Le juge a écrit son jugement avant la fin des plaidoyers

par Guy Deshaies

A peine l'audition de la requête des six détenus membres du FLQ était-elle terminée, hier, que le juge Francis R. Hannen, de la cour supérieure, l'a rejetée en lisant un jugement écrit à l'avance.

Les requérants, qui demandent une injonction afin que leurs conditions de détention soient identiques à celles des autres détenus, n'avaient pas fini de faire entendre leurs témoignages que déjà le juge Hannen brandissait son jugement.

Stupéfaits, en voyant le juge sortir une feuille et lire son jugement immédiatement Francis Simard et François Schirm, les deux requérants présents en cour, ont déversé sur le juge un torrent d'injures et sont sortis sans entendre le reste du jugement.

Le magistrat, un vieillard qui venait de dire qu'il était un grand défenseur des droits de l'homme, a alors poursuivi la lecture de son jugement pour le bénéfice de l'auditoire.

Déjà, depuis le début de l'audition de cette requête, les apparences de justice, qui sont disparues d'un seul coup lors de cet incident, hier, avaient été gravement compromises.

Le juge Hannen s'était trouvé au dossier subitement et s'était rendu à l'édifice de la SQ, dans la 4e division des assises, lundi matin, pour entendre la requête, une procédure civile faite exceptionnellement en cour pénale grâce à une ordonnance en ce sens du juge en chef Challies. Puis il avait défendu avec acharnement à Me Masse, procureur des requérants, de faire la lumière sur les motifs qui avaient présidé au changement des conditions de détention de ses clients.

Ces derniers sont André Ouellet, détenu dans l'unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul, François Schirm, Francis Simard, Robert Hudon, Pierre Demers et Michel Viger, tous détenus à l'unité de ségrégation du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Le juge Hannen n'a pas permis que l'on sache quels sont les prisonniers qui, habituellement, sont détenus dans de telles conditions particulières. Il a interrompu presque continuellement le procureur des détenus, n'a pas permis que les lettres de M. Jean-Pierre Goyer, solliciteur général, envoyées à certains détenus pour attester de leur bonne conduite, soient lues en cour, il a qualifié les requérants de "dangereux", il a permis à Me Réjean Paul, représentant du ministère public, de faire dire aux requérants les raisons de leur incarcération qui, dans le cas de Schirm, remonte à 1964.

Toute cette affaire s'est terminée, lorsque le juge a soudainement pris son jugement écrit et l'a lu sans avoir au moins pris la précaution d'ajourner quelques instants pour sauvegarder les apparences.

Simard et Schirm ont bondi.

"C'est ça ta justice, s'est écrié Simard. Tu as écrit ton jugement, hier soir! On a témoigné pour rien!"

"Les deux détenus ont alors exprimé le désir de sortir de la cour non sans avoir promis au juge que le FLQ "s'occuperait de lui" s'il ne prenait pas aussitôt sa retraite. Simard a ajouté: "Mes condoléances". Schirm, pour sa part, a traité le tribunal de "racaille anglo-saxonne", etc.

Quand Me Paul, qui a eu aussi sa part d'injures et de "promesses", a demandé à Simard pourquoi il avait été condamné, ce dernier a répondu: "Pour avoir pris part au grand nettoyage d'automne". Simard, on le sait, a été condamné pour le meurtre de Pierre Laporte.

Les requérants, par la voix de Schirm et de Simard ont pu faire savoir à la cour que leurs conditions de détentions étaient manifestement singulières depuis le 3 septembre dernier. Schirm a résumé ainsi toute l'affaire. "Il y a eu des évènements et ce sont les membres du FLQ qui sont punis."

Les requérants demandaient une injonction pour que leurs conditions de détention redevenaient normale.

Dans son jugement écrit à l'avance, le juge Hannen ne conteste pas, du reste, le caractère punitif et particulier des conditions qui sont faites aux requérants. Mais il espère qu'une fois le mois d'octobre passé, mois anniversaire des événements d'octobre 70, les requérants seront traités comme ils l'étaient avant le 3 septembre, c'est-à-dire comme les autres détenus.

Me Masse n'a pas pu prouver qu'il y avait eu abus de pouvoir tel que le réclame sa requête parce que le juge ne lui a pas permis de connaître les motifs du changement de conditions; ce qui est primordial, a expliqué l'avocat, puisqu'il y a juste ment discrimination du fait même d'un traitement injustifié.

Dans son jugement écrit à l'avance, le juge Hannen recommande "fortement" un changement de l'éclairage particulier dans les cellules de Rose et Ouellet.

Paul Rose incidemment n'est plus au nombre des requérants puisque ses conditions de détentions, depuis le début de son procès, ont changé. Dès le début des procédures, avant l'audition de la requête, le juge Hannen a remis la demande de Rose "sine die". On ne sait donc trop pourquoi ses recommandations pour un changement d'éclairage concernant justement Paul Rose.

Me Jean-Sergé Masse a déclaré au tribunal, hier, qu'il était encore abasourdi par cet étonnant jugement écrit "à l'avance" même la fin de l'audition de sa requête. Ce jeune avocat a passé les trois dernières années en France où il a obtenu un diplôme d'études supérieures en droit public à l'université de Paris

Suite à la page 6

Les pompiers et la Ville ont repris hier les négociations

par Gisèle Tremblay

Les représentants de l'Association des pompiers (FTQ) et de la Ville de Montréal ont repris les pourparlers hier matin afin d'en arriver à une entente sur l'unique point encore en litige: les salaires.

C'était la première rencontre entre les parties depuis le débrayage spontané des pompiers survenu le 14 octobre. Le même jour, une injonction de la Cour supérieure ordonnait le retour au travail mais la grève devait se poursuivre jusqu'à mercredi dernier alors que, menacés de poursuites judiciaires individuelles, les sapeurs se résignaient à regagner leurs casernes.

Le président du syndicat, M. Jacques

Morin, a déclaré hier à l'issue des entretiens que si la position des négociateurs patronaux demeurait inchangée, l'esprit des discussions lui paraissait nettement plus ouvert.

L'administration municipale, a-t-il précisé, s'en tient pour l'instant à l'accord du 25 mai, qui portait de 5% à 7,1% les augmentations de salaires à la condition que cette offre soit soumise à l'assemblée des pompiers. Jugant la hausse insuffisante, les syndiqués ont rejeté la proposition quelque temps après.

"Le conflit demeure", rappelle M. Morin à la rencontre d'hier. Les gens sont rentrés au travail; la Ville doit fai-

Suite à la page 6

La SQ: discussions reportées

par Pierre-L. O'Neill

L'exécutif de l'Association des policiers provinciaux du Québec racontera cette semaine le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, a déclaré hier au Devoir, le président Guy Magnan.

Cette rencontre devait avoir lieu ce matin à Québec mais a dû être remise, le ministre Choquette devant participer aux débats d'ouverture de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, l'exécutif de l'APPQ a repris hier matin à Montréal, les négociations avec le comité paritaire conjoint. Il s'agissait d'établir les modalités d'application de l'offre gouvernementale acceptée par l'assemblée générale des membres, prévoyant que la moitié des journées de travail accumulées pendant la crise d'octobre 1970 sera payée en argent et au taux des heures supplémentaires tandis que l'autre moitié sera remise en temps équivalent d'ici le 30 novembre.

Entre-temps, M. Guy Magnan a communiqué avec le ministre du travail, M. Jean Courmoyer, pour lui souligner qu'en insistant pour voter séparément les douze points de l'offre globale, les

membres ne signifiaient pas par autant le rejet de sa médiation mais que bien au contraire ils avaient fortement appuyé son intervention.

Toutefois, ajoutait M. Magnan, il n'est plus question que M. Courmoyer participe aux négociations. C'est le ministre Choquette qui se chargera de régler les trois points encore litigieux.

"Ils nous a donné l'assurance qu'il ferait tout en son possible pour trouver le plus rapidement un terrain d'entente", a-t-il dit.

Les policiers provinciaux, réunis en assemblée générale, le 17 octobre à Drummondville, ont accepté neuf des douze points de l'offre gouvernementale résultant de la médiation avec le ministre Courmoyer.

Les trois points refusés par l'assemblée générale concernent le régime de retraite, les modalités de calcul des salaires et la politique de stationnement.

Relativement au régime de retraite, l'entente Courmoyer prévoyait que pour en bénéficier, les officiers devaient prendre leur retraite à 65 ans ou, obli-

Suite à la page 6

La CUM pourra adopter son budget plus tard

QUÉBEC (par G.L.) - Un projet de loi présenté hier à l'Assemblée nationale accorde des délais à la Communauté urbaine de Montréal pour l'adoption de son budget annuel.

Le bill 75 prévoit en effet que les budgets de la CUM et de la Commission de transport de Montréal pour l'exercice financier 1972 devront être transmis aux municipalités et aux membres du Conseil au plus tard le 15 novembre 1971, au lieu du 15 octobre, comme le prévoit la loi actuelle.

En conséquence, ces budgets devront être soumis au conseil au plus tard le 10 décembre au lieu du 15 novembre. Le conseil aura jusqu'au 31 décembre, au lieu du 15 décembre, pour adopter ces budgets; et si les budgets entrent en vigueur sans avoir été adoptés par le conseil, on aura jusqu'au 15 janvier 1972, au lieu du premier janvier, pour s'en plaindre auprès de la Commission municipale du Québec.

D'autre part, le bill 75 abroge, à compter du premier janvier 1972, l'ar-

ticle 371 de la loi de la CUM, adoptée il y a deux ans.

Cet article autorisait le gouvernement à verser à la CUM:

• à titre de subvention d'établissement, pour les exercices financiers 1970 et 1971, une somme égale à \$1,00 par habitant du territoire de la CUM;

• à titre de subvention d'opération, pour chacun des exercices 1970, 1971 et 1972 une somme égale à \$3,00 par habitant du territoire de la CUM.

À l'U. de M., professeurs et étudiants se voient comme un tiers parti impuissant

par Gérald LeBlanc

Même s'ils ont respecté les lignes de piquetage et manifesté une certaine sympathie aux grévistes, les étudiants aussi bien que les professeurs dans leur ensemble ont refusé jusqu'ici d'entreprendre une action directe dans le conflit qui oppose la direction et le personnel de soutien de l'université de Montréal.

Tout en réclamant la reprise des cours, ils se considèrent comme un tiers parti impuissant dans un conflit qui paralyse leur activité depuis plus de trois semaines.

L'Association des professeurs de l'université de Montréal (APUM), qui regroupe 725 des 1.008 (1.200 si l'on compte les chargés de cours) professeurs de l'université, avait organisé, hier, une séance d'information au Centre Paul-Sauvé.

Les vice-recteurs Paul Lacoste et Roger Larose y ont d'abord exposé la position de la direction qui se sent solidaire avec les autres universités et avec les autres institutions du secteur para-public.

"Nous ne sommes pas des agents du gouvernement, a dit M. Lacoste, mais

nous sommes solidaires des autres institutions du secteur para-public."

M. Gérard Pelletier, directeur du comité de négociation du local 1244 (syndicat des quelque 1.000 employés de soutien en grève), a donné le point de vue de la partie syndicale qui est plus décidée que jamais à "ne pas se laisser casser les reins".

Une étudiante, Mlle Lorraine Pilette, a exposé le point de vue du front commun inter-facultaire, formé en fin de semaine et regroupant des délégués d'une dizaine de facultés.

"Depuis le début, a-t-elle dit, les étudiants ont manifesté de la sympathie pour les grévistes. Nous nous considérons cependant comme un tiers parti qui cherche à défendre ses droits, à savoir la présence de cours. Si nous refusons de nous engager d'un côté ou de l'autre, c'est que nous n'arrivons pas à comprendre ce qui se passe."

La présidente de l'APUM, Mme Marie-Andrée Bertrand, a ensuite fait un résumé du travail fait par le conseil exécutif qui a passé au cours de la fin de semaine, quatre heures avec les représentants de la direction et trois heures avec

ceux des employés de soutien.

Selon elle, la marge qui sépare les demandes syndicales et l'offre patronale n'est pas énorme. Elle a précisé qu'il s'agissait "au pire de \$300.000 et au mieux de \$200.000" sur l'ensemble de la masse salariale pour les employés en grève qui est de l'ordre de \$4.800.000.

A la fin de la période consacrée à l'information et au début de celle consacrée aux propositions et aux vœux, plus de 300 des quelque 400 professeurs présents ont quitté la salle.

Mme Bertrand a interprété ce geste dans les termes suivants: "Les gens ne sont pas intéressés à une action ou croient qu'elle est inutile."

Les professeurs sont en congé force depuis trois semaines. Il est quand même surprenant et peut-être révélateur que tous ces spécialistes n'aient pas trouvé le temps de s'informer et d'informer le public sur la nature exacte et les implications du conflit.

Il est aussi pour le moins cocasse que dans une institution d'enseignement les professeurs et les étudiants deviennent un tiers-parti impuissant devant l'arrêt des cours.

L'enquête sur Saint-Léonard

Un témoin établit une relation entre les Consultants et la firme DiZazzo

par Pierre Richard

M. Robert Vigneault, président des Consultants métropolitains, firme d'ingénieurs-conseils à l'emploi de la Ville de Saint-Léonard, a admis hier que la comptabilité de sa firme est faite par Mlle Nicole Durand qui est le secrétaire de la firme DiZazzo et Associés dont le président est le conseiller municipal Jean DiZazzo.

M. Vigneault a fait cette déclaration au cours de son témoignage à l'enquête de la Commission municipale du Québec sur l'administration municipale de Saint-Léonard. M. Vigneault en était hier à sa quatrième journée dans la boîte aux témoins et Mes Pierre Bolduc, président de l'enquête, et Jacques Richard, procureur de la CMQ, ont continué à le bombarder de questions sur les travaux que le conseil municipal lui a confiés et sur des liens avec le conseiller Jean DiZazzo qui est son ancien associé.

L'ingénieur Vigneault a reconnu que la comptabilité de sa firme était faite par la secrétaire de la firme de Jean DiZazzo, après que Me Richard eut produit un document dans lequel Mlle Durand autorisait le paiement des 4% de vacances à un employé qui quittait la firme Les Consultants Métropolitains. Précédemment, au cours de son témoignage, M. Vigneault avait affirmé ne connaître aucun employé de la firme DiZazzo et n'entretenir aucun lien avec cette firme même si les bureaux de celle-ci sont situés dans la même édifice que l'hôtel de ville.

Le témoin a, par ailleurs, nié catégoriquement que le fait que sa comptabilité soit faite par Mlle Durand, puisse signifier que M. Jean DiZazzo connaît les détails de cette comptabilité.

D'autre part, M. Vigneault a reconnu être l'auteur d'un document dans lequel il évalue que sa firme pourrait obtenir des contrats, en 1971, d'une valeur totale de \$2,5 millions, ce qui représenterait des honoraires de \$150.000 à \$200.000. Dans le même document, les salaires du personnel de la firme sont évalués à \$66.700.

Le témoin a déclaré que ce n'était là que des pronostics qu'il espérait voir se réaliser.

Sur une autre feuille écrite par le témoin, on retrouve ces mots: "Édifice JEAN". M. Vigneault a expliqué qu'il s'agissait d'un édifice que M. Jean DiZazzo se proposait de construire dans le parc industriel de Saint-Léonard et pour lequel Les Consultants métropolitains auraient établi les esquisses architecturales. Il a ajouté que ce projet n'avait jamais eu de suite.

Ces documents amenés, hier, devant la commission d'enquête sont tirés des quelque 200 dossiers des Consultants métropolitains que la commission avait saisis il y a deux semaines.

M. Vigneault a aussi admis que la secrétaire des Consultants métropolitains, Mlle Antoinette Crevier, avait

déjà travaillé pour la firme Jean DiZazzo. Au cours d'une séance précédente, le témoin avait admis la même chose dans le cas de son dessinateur, M. Théo Georges.

Un débat assez vif est survenu entre les membres de la commission et les procureurs représentant le conseil municipal au sujet de la production d'un document daté du 13 septembre 1971. Ce document concerne des honoraires dus par Saint-Léonard aux Consultants Métropolitains.

Mes Jean Filiatreault et Bruno Pateras, procureurs engagés par le conseil municipal pour représenter ses intérêts

Suite à la page 6

AVIS PUBLIC AUX ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Une réunion d'information groupant les étudiants en Droit, les administrateurs de l'A.E.D. et l'exécutif du Syndicat des professeurs de Droit (U. de M.) est convoquée pour 10 heures, jeudi le 28 octobre.

ENDROIT: Sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366 Côte-des-Neiges.

Le Conseil d'administration de l'A.E.D.

LES ÉDITIONS DU BORÉAL-EXPRESS

présentent la nouvelle collection

ÉTUDES D'HISTOIRE DU QUÉBEC

Cette collection mettra à la portée de tous des textes parfois difficiles d'accès ou injustement oubliés. Chaque volume est consacré à un thème majeur de l'histoire du Québec. Chacun contient une introduction de caractère historiographique et quelques études. La confrontation de ces textes en provoquant la réflexion et la discussion, permettra au lecteur d'enrichir ses connaissances et d'élargir sa perception du problème étudié.

Vient de paraître:

LE "RETARD" DU QUÉBEC ET L'INFÉRIORITÉ ÉCONOMIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

textes présentés par René Durocher et P.-André Linteau.

\$2.50

Paraîtra sous peu:

L'ÉDUCATION AU QUÉBEC (19e et 20e siècles)

textes présentés par MARCEL LAJEUNESSE

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

Librairie Dussault

8955, Boul. St-Laurent, Montréal 354 — Tél. 384-8760

Métro Cremazien, autobus 53 jusqu'à Beaudry
Stationnement gratuit à la station Shell en face de l'édifice

éditorial

Du pain sur sa planche

Le gouvernement Bourassa a sagement attendu la fin d'octobre avant de relancer les travaux de la session. Troublé autant qu'une partie de la population par les rumeurs morbides qui faisaient d'octobre un carrefour d'anniversaires sanglants, le gouvernement ne voulait pas jouer les provocateurs. Il a d'ailleurs manifesté clairement cette volonté de réduire au plus strict minimum les festivités et l'apparat en amorçant la reprise avec discrétion, efficacité et entraînement. Pas de fanfare, pas de madames pomponnées, pas de tintamarre, mais une séance qui enchaînait simplement avec les travaux entamés le printemps dernier.

Visiblement, la session se déroulera sur trois plans fort distincts. La fameuse réforme administrative se poursuit, avec sa kyrielle de décapitations et son bilan encore mystérieux de regroupements ministériels. Les négociations du secteur public vont, d'autre part, constituer un fond de scène à maints débats et bousculer l'horloge ministériel de façon aussi constante qu'imprévisible. Enfin, l'action législative elle-même comprendra non seulement des réformes considérables dans des ministères majeurs, comme ceux de l'Éducation, des Affaires sociales, de la Justice et des Communications, mais aussi, on peut l'espérer, un renouvellement de l'arsenal économique du Québec.

La réforme administrative comporte jusqu'à maintenant plus de décès que de rajustements, plus d'éliminations que de regroupements. On dénombrerait une bonne dizaine de sous-ministres en titre liquidés, limogés, transférés, promus en dix-huit mois de régime libéral. Si l'on ajoutait à ce cortège la vingtaine de sous-ministres adjoints et associés qui ont également subi les affres du rouleau compresseur, on se ferait une piètre idée de la stabilité bureaucratique et on attribuerait à la réforme administrative les attributs d'une épidémie.

On arrive quand même au terme des démissions et des déplacements, et on devrait entamer prochainement le cycle des regroupements. Sur le plan officiel, on peut prévoir que le ministère de l'Équipement intégrera enfin les ministères des Travaux publics et de la Voirie, peut-être même celui des Transports. Le ministère du Travail selon une rumeur persistante, reprendrait sa juridiction sur l'immigration au point de faire disparaître le ministère qu'avait suscité M. Mario Beaulieu et auquel le ministre François Cloutier ne semble pas tenir mordicus.

Surtout, le gouvernement Bourassa doit faire la preuve qu'il peut obtenir de la fonction publique un rendement accru. Il doit simplifier les règles administratives, abolir de toute urgence les contrôles inutiles, restituer

aux organismes paragonnementaux une solide mesure d'autonomie tout en les assurant à des normes d'ensemble. Le gouvernement doit également consentir dans les faits et non plus seulement en paroles à une déconcentration administrative. À cet égard, le gouvernement doit faire la jonction entre ses intentions déclarées, la réforme qu'il prétend mener dans ses structures technocratiques et les projets de lois qu'il soumet à l'Assemblée nationale. En effet, plusieurs des projets de lois et même certains des meilleurs vont si loin dans la centralisation qu'ils vont tout bonnement accentuer dans la population le sentiment d'aliénation.

Les négociations du secteur public piétinent pour quelque temps encore, mais elles vont progressivement passer au premier plan. Selon que le climat demeurera serein ou s'agitera, le gouvernement se verra contraint ou non de descendre dans l'arène à la rescousse du ministre L'Allier.

Déjà, le gouvernement a précisé le corridor dans lequel il entend contenir le débat. D'une part, il considère comme une prérogative gouvernementale l'établissement des principes de la négociation. D'autre part, il ne voit pas d'avantage à mener la négociation par le truchement d'une table unique regroupant tous les interlocuteurs. C'est dire que le gouvernement se place d'emblée en position favorable et morale le front syndical à volonté. Un peu comme le fait la partie patronale à la Presse, le gouvernement peut, dès lors, offrir des conditions quelque peu diminuées aux syndicats moins costauds et arguer de ces ententes auprès des syndicats plus résistants. Cependant, ce qui demeure très sain, le gouvernement a clairement laissé entendre qu'il n'a pas le goût de s'entêter en débat sur la "forme" des négociations.

La législation proprement dite va se partager en deux volets principaux. D'une part, les grands ministères à vocation sociale sont ceux en recyclage. Les Affaires sociales, par le bill 65, se donnent un nouveau visage et de nouvelles articulations régionales. La Justice, qui poursuit sa réforme en profondeur malgré ses errances en période de crise, entame un débat sur l'abaissement de l'âge de la majorité, propose un nouveau mode d'assistance juridique et reprend le projet de loi sur "l'accessibilité de la justice". L'Éducation, comme il se doit, présente l'héritier légitime du bill 62 et tente par le bill 28 de transformer radicalement l'administration scolaire sur l'île de Montréal. Les Communications, qui se préoccupent autant de l'équipement que de l'information gouvernementale et de l'audio-visuel, proposent à

l'Assemblée nationale une modeste transformation de la Régie des services publics, une mainmise plus prononcée du ministère des Communications sur Radio-Québec et l'abolition pure et simple de l'Office d'information et de publicité.

À eux seuls, ces différents projets de lois alimenteraient les débats. Pourtant, le gouvernement devra insérer dans son programme d'urgentes mesures pour pallier le chômage. De toutes manières, l'opposition n'a visiblement pas le goût de quitter le gouvernement d'une semelle sur ce terrain: ou bien M. Bourassa se lave les mains une fois pour toutes du marasme économique et le troque son titre d'économiste contre celui d'avocat, ou bien il contre le chômage par une législation infiniment plus rentable que les pauvres cataplasmés du ministère fédéral de l'Expansion économique. Rien, dans les projets déjà déposés, ne fournit le moindre indice sur ce que M. Bourassa peut avoir en tête à cet égard. Il se borne à répondre aux journalistes qui l'interrogent à ce sujet que le gouvernement du Québec a infléchi tant qu'il le pouvait ses ressources fiscales vers les secteurs économiques et que c'est au fédéral à faire le reste de la route. S'il s'en tient à cette prise de positions, sa session sera longue et agitée...

Chose certaine, le gouvernement et les partis d'opposition trouvent aujourd'hui leur vitesse de croisière. Pour le meilleur et pour le pire, le gouvernement Bourassa s'en tient à un style fait de discrétion, d'esquive, de guérilla. Ses meilleurs ministres ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit, mais bien ceux qui mettent en place avec une certaine claudication de nouvelles structures. De leur côté, les partis d'opposition se sont résignés à considérer le gouvernement libéral comme capable de terminer son mandat et ils s'attaquent plutôt à leur propre réforme qu'à une guerre à l'emporte-pièce. L'Union nationale renouvelle son visage sans qu'on sache encore jusqu'à quel point M. Loubier réussira le renouvellement des assises du parti. Le Parti québécois, incontestablement divisé entre un chef prestigieux et ses représentants en Chambre, prend lui aussi des allures de parti permanent et parfois de parti traditionnel. Les créditistes, fidèles à eux-mêmes, s'adressent constamment à leurs électeurs par-dessus la tête des députés et du gouvernement et font entendre à l'Assemblée nationale des accents rares et pittoresques.

Et tout cela demeure, il va sans dire, à la merci d'un de ces virages brusques dont le Québec a le secret.

Laurent LAPLANTE



lettres au DEVOIR

À propos de rigueur intellectuelle: lettre ouverte à M. Guy Saint-Pierre

M. le ministre de l'Éducation.

A propos d'un tout petit paragraphe.

Professeur de collège, je ne suis ni endocrinologue ni docteur. Je cherche la vérité, et ma rigueur intellectuelle vaut bien celle de certains ministres. Je salue Paul VI et Camara, Marceau et Thomas d'Aquin, Moutier et Sartre... encore! Cela n'a pas tellement d'importance pour le problème que je veux soulever, car il ne s'agit pas seulement de rigueur intellectuelle, mais d'une certaine rigueur de coeur. Aussi je salue encore ce que mon père et ma mère m'ont mis dans la moelle de mes os avec ce qu'en disent certains politiciens, doctes et bien peignés. Moi, je n'ai pas tellement à me plaindre, mais, "Je me souviens" et je n'ai pas le coeur à régler par calcul administratif ou autre le sort des petites gens.

Je n'ai pas plus que vous le goût de l'endocrinologie. Malheureusement pour vous, je n'ai pas du tout le goût de la voir s'exercer par qui que ce soit. Après avoir affirmé qu'il est un problème réel aux Cégeps, vous confirmez avec la tranquille candeur des francs nantis du pouvoir ce qui m'apparaît la source même du malaise politique que nous vivons: "Dans les campagnes électorales, on peut comprendre que dans tous les partis on galvaude la vérité". Le Devoir, 16 oct. 1971. Si, sur ces quelques mots, on s'arrête à penser que ceux-là mêmes qui galvaudent ainsi la vérité et se donnent tout pouvoir de la faire, tout pouvoir et toute bonne conscience, que ceux-là mêmes sont précisément

ceux qui nous feront la loi au sens fort du terme, je me sens en devoir et pas seulement en droit, et cela en toute rigueur intellectuelle, de me poser la question de la légitimité d'une telle démocratie. En toute rigueur intellectuelle encore, je ne vois aucune raison pour que votre galvaudage cesse, les campagnes terminées. En toute rigueur intellectuelle encore, je constate qu'il ne cesse pas. En toute rigueur intellectuelle toujours, je ne vois guère comment des galvaudeurs de vérité peuvent bien finir par se trouver aptes à juger de ce qui est endocrinométrique et de ce qui n'est pas.

On devrait pouvoir s'attendre à plus dans les universités et dans les cégeps: "id." En toute rigueur intellectuelle, si vous permettez, je ne vois pas pourquoi ceux à qui nous confions la garde du bien commun, i.e. l'ensemble des conditions communes pour assurer le bonheur de tous et de chacun, ont besoin d'au moins d'autant d'honnêteté, d'intellectualité et d'autre, que celui qui enseigne. Pourquoi faudrait-il enfermer cette exigence dans les collèges et universités, sinon pour la tranquillité des galvaudeurs consacrés de la place publique?

"Ce manque de rigueur intellectuelle m'inquiète et m'inquièterait quelque (sic) soit l'idéologie transmise." En toute rigueur intellectuelle, je crois pouvoir ajouter: "sauf la vôtre". Vous ne me semblez pas très inquiet de ce que vous êtes et des implications de ce que vous professez, ni des effets que cela puisse produire. Après tout, et malheureusement en toute rigueur intellectuelle, gal-

vaudage pour galvaudage, quand il s'agit du bien commun, je devrais choisir celui qui favorise davantage mon pouvoir propre à moins d'être imbécile. Donnez vos prémisses à quelque désespéré et vous connaîtrez ce qu'on a déjà connu.

Heureusement, avec un peu plus de rigueur intellectuelle, il est encore possible de surmonter une telle doctrine et de quand même distinguer les pouvoirs galvaudeurs de l'ordre à établir, à exiger, à promouvoir. Je n'ai pas le goût des bombes et des mitraillages ou des dictatures prolétaires ou autres, mais j'ai positivement le goût des vies humaines dans leur plénitude et je crois toujours qu'elles se font par une montée de conscience. Je serais bien navré si cela venait à vous déranger.

Je crois toujours au devoir d'éducation des chefs. Le ministère de l'Éducation devrait avoir juridiction là-dessus aussi. Je vous renvoie donc votre commission-enquête très spéciale pour qu'il y jette un coup d'oeil. Je mets chapeau bas devant votre rigueur intellectuelle et votre habileté galvaudeuse, mais je suis fort tenté de la remettre vite et y ajoutant un peu de votre enseignement. Ce n'est pas tous qui résistent à cette tentation et ce ne sera pas nécessairement leur faute si mal vous en prend. Ce sont les galvaudeurs en campagne qui créent leur distance d'avec le peuple, ces gens vous rejoignent ensuite comme ils peuvent.

Bertrand TREMBLAY,
Professeur de philosophie au
CÉGEP de Limoilou
Québec, le 19 octobre 1971

Agence touristique ou agence d'échanges culturels?

L'Office Franco-Québécois pour le jeunesse a comme objectif d'offrir à tous les jeunes Québécois l'opportunité de participer à des voyages d'échanges culturels en France et vice-versa. Cela pour une période de trois semaines.

Nous constatons à regret que ces voyages ne sont pas offerts à tous les jeunes Québécois et que les étudiants forment la majorité des participants au détriment des jeunes travailleurs.

Nous constatons que ces voyages d'échanges culturels n'en sont pas vraiment et que l'on cache sous ce vocable une agence touristique gouvernementale payée par l'ensemble des contribuables qui en ont le moins besoin.

Nous constatons d'autre part que l'Office Franco-Québécois n'a pas voulu se donner des mécanismes adéquats au niveau régional, de façon à pouvoir baser sa politique sur une véritable connaissance des besoins de formation des localités des régions.

Les processus d'information - d'animation - de consultation - d'élaboration de projets de sélection de ces projets sont contrôlés et fabriqués à l'extérieur de la région et produisent l'état de défavorisation que nous avons décrit. Les circuits empruntés par les agents de l'Office dans la région sont des plus informels et profitent dans la plupart des cas à ceux qui sont dans l'entourage immédiat de ces circuits.

En conséquence, il nous apparaît important que les principes qui sous-tendent notre jugement soient mis de l'avant, à savoir:

1. Permettre l'accessibilité aux plus défavorisés dans la région, c'est-à-dire à ceux qui sont le plus dans le besoin sur le plan culturel.

2. Que les normes ou critères devant présider au choix des projets dans la région soient élaborés d'une connaissance la plus précise possible des facteurs de défavorisation culturelle. Nous pensons par exemple aux localités où les taux de scolarisation - de revenus sont les plus faibles, la ou les équipements récréatifs - culturels de loisirs sont déficients. Sans oublier évidemment le secteur des jeunes travailleurs dont nous parlons plus haut.

3. Que le concept d'échanges culturels soit remplacé par celui de "perfectionnement culturel" qui suppose une prise en charge de la formation culturelle sur une plus longue période de temps et dans des conditions de formation différentes (conditions autres que touristiques). En ce sens, il nous apparaît évident que l'accessibilité aux plus défavorisés culturellement suppose dans un premier temps des voyages interrégionaux au Québec pour permettre à ces groupes de jeunes de situer et comprendre leur propre culture, et dans un deuxième temps un accent sur des voyages de "formation culturelle" en France qui pourraient s'échelonner sur une période de 6 mois à un an.

4. Que l'OFQJ favorise et soutienne l'émergence dans les plus brefs délais d'interlocuteurs permanents et uniques qui auraient charge des processus d'animation - d'information - de consultation - de promotion - de sélection des projets émanant des localités et des organismes.

C'est dans ces conditions et dans ces conditions seulement que nous pourrions parler d'une véritable participation.

Si l'Office ira rejoindre les agences de voyages et ne dérangera plus personne.

André BOURQUE,
Gilles VACHON,
Michel LAPIERRE
Valleyfield, le 21 octobre 1971

soigneusement entretenue par tous nos dirigeants. Voilà pourquoi nos deux animateurs sont devenus muets afin que les gens se rendent et ne perturbent plus l'ordre social établi. Les matraques vides et invisibles sont en action et malheur à qui bouge ou projette une lumière trop intense sur nos gouvernements de tous poils.

Qui osera dénoncer l'injustice et le mensonge qui rongent nos pays capitalistes? Un Monseigneur Camara dérange pas mal les autorités en place et même les dirigeants des pays riches qui sont, comme par hasard, des pays chrétiens.

Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice, ils seront un jour rassasiés. Espérons que ce sera avant la parousie car le Royaume de Dieu commence ici-bas sur la terre des hommes!

Marie-Rolande TAILLEFER
Montréal, le 25 octobre 1971

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. À l'étranger, \$40 par année, six mois, \$22, trois mois, \$12. Édition du samedi, \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 75 cent par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérogramme sur demande. Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 0858. Depot légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

bloc-notes

La rentrée chinoise

Vingt-trois ans après s'être assuré la maîtrise du territoire chinois, le gouvernement de Pékin accède donc aux sièges dévolus à la Chine à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies.

C'est un événement majeur, qui pourrait modifier le fonctionnement et peut-être même la nature de l'organisation internationale. Moins parce qu'il fournit à Pékin une tribune de choix, qu'il lui confère enfin les prérogatives de grande puissance prévues par la charte - car les grandes manœuvres diplomatiques que M. Chou En-lai a menées ces derniers mois, avec un brio remarquable et une rare économie de moyens, ont démontré que la république populaire pouvait facilement se passer du forum de l'East-Side new-yorkais. Mais surtout parce que l'adoption, par une forte majorité, de la résolution dite "albanaise" est à la fois le symbole et le point culminant de la rentrée de la Chine dans le concert des nations.

Cette rentrée paraissait si urgente, si capitale pour l'évolution de l'ordre politique international, que nous en étions venus à souhaiter sans trop d'espoir, la semaine dernière, que même advenant le cas où la résolution américaine l'aurait emporté, Pékin revise ses positions de toujours sur la question taïwanaise et se résolve à occuper ses deux sièges aux Nations unies. Cette révision n'est désormais plus nécessaire en courte période (encore qu'elle puisse l'être lorsqu'il s'agira de régler définitivement le contentieux sino-américain) et c'est la tête haute, à la condition expressément posée par lui - soit l'expulsion du régime Chiang Kai-shek - que le gouvernement chinois entrera incessamment dans l'enceinte internationale. "Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage", dit un proverbe français, qu'on dirait traduit du chinois!

Reste à voir ce que deviendront les Nations unies à l'issue de ce vote mémorable. On peut prévoir que la République populaire, se fondant sur sa vive opposition aux hégémonies et sur son refus maintes fois proclamé de chasser les bottes des super-puissances, se manifestera surtout en Assemblée générale plutôt qu'au Conseil de sécurité. Pour le reste, la discrétion des maîtres de la diplomatie chinoise, qui tourne souvent à l'énigme, nous réduit aux spéculations. La Chine occupera-t-elle son siège permanent au Conseil

de sécurité? Y recourra-t-elle à son veto, comme l'ont fait jusqu'ici les grandes puissances, chaque fois qu'elles jugeaient leurs intérêts vitalement en cause? Proposera-t-elle des réformes de la charte, des institutions onusiennes? S'accommodera-t-elle graduellement, comme l'a fait depuis longtemps l'Union soviétique et tout en continuant de fleurir les débats de sa rhétorique révolutionnaire, des règles de la diplomatie contemporaine? ou tentera-t-elle plutôt d'utiliser les Nations unies pour faire avancer sa conception de l'ordre international, soit l'incarnation dans la réalité politique des principes énoncés par Pékin à la conférence de Bandung?

Autant de questions auxquelles on brûle d'entendre M. Huang Hua, l'actuel ambassadeur de Chine à Ottawa, et vraisemblablement son premier représentant à l'ONU, commencer d'apporter des réponses. D'où l'intérêt que prendra désormais cette vingt-sixième Assemblée générale, intérêt qui rehaussera utilement le prestige de l'organisation.

Entre-temps, il faut espérer que les États-Unis parviennent à penser le plus rapidement possible les plaies ouvertes dans l'opinion et les milieux politiques américains par la défaite cuisante d'avant-hier, et si besoin est, les autres puissances - y compris le Canada - devront y aller de leur baume. Diverses menaces ont émané ces derniers jours du Congrès américain. Washington, ont dit par exemple plusieurs, pourrait fort bien retirer son appui financier à l'ONU si l'Assemblée générale allait à l'encontre de ses vœux sur la question chinoise. On veut croire, comme l'a affirmé l'ambassadeur américain à l'ONU, que ces menaces faisaient partie de la cabale montée en prévision d'un vote que l'on croyait serré, qu'elles n'exprimaient aucune velléité du State Department ou de la Maison Blanche, et qu'elles n'auront pas de suite.

Pékin, de son côté, n'ignore pas que le "tigre de papier" a lui aussi ses humeurs, sa fierté, et que l'ONU sans les États-Unis n'aurait pas plus de sens que l'ONU sans la Chine. Aussi n'est-il pas impossible que Henry Kissinger, le conseiller de politique étrangère du président Nixon, rapporte de ses entretiens avec les dirigeants chinois quelque analgésique, sous forme de compromis quelconque, qui permettrait aux États-Unis de s'incliner de bonne grâce devant l'irréductible.

Restent les Taïwanais.

Rares ceux qui pleureront cet autre coup porté au régime de Chiang Kai-shek, à ses prétentions pan-chinoises, à son statut international déjà fort ébranlé, puisqu'une douzai-

ne seulement d'États lui accordent encore la reconnaissance diplomatique. En droit comme dans les faits, la Chine nationaliste existe donc de moins en moins: ce parlement qui prétend représenter toutes les provinces chinoises vingt ans après avoir été chassé du continent, achève de sombrer dans la ridicule; les séquestrés d'une horrible guerre civile s'estompent inéluctablement.

Mais Taïwan, elle, demeure; et les Taïwanais aussi. Ils sont douze millions (si l'on exclut les quelque deux millions de nationalistes - soldats, fonctionnaires, hommes d'affaires, profiteurs, femmes et enfants - à s'être réfugiés dans l'île depuis 1949) et ne pas avoir été gouvernés par le gouvernement "continental" de la Chine depuis soixante-quinze ans. Chiang Kai-shek, au nom du chauvinisme Grand-Han, réprime depuis vingt ans les velléités autonomistes de ces douze millions d'hommes. Qu'advient-il d'eux désormais?

Il est clair que le règlement final de la question taïwanaise, même s'il s'effectue en droit international plutôt qu'en droit national chinois, devra être agréé par Pékin. Il est non moins clair - les bases américaines dans l'île ainsi que la septième flotte y veillent - qu'il devra être également acceptable, ou tout au moins tolérable, pour les États-Unis.

Est-ce trop demander que ce règlement, en outre, prenne en considération les aspirations véritables de la population de Taïwan?

Claude LEMELIN

Feu l'Union nationale

Vient un temps où il faut mourir. L'Union nationale aura tout tenté pour donner aux autres et à elle-même l'illusion d'un retour possible, sinon prochain, aux gloires d'antan. Elle vient maintenant de changer de nom. Demain, M. Gabriel Loubier lui fera porter la mini-jupe ou la tuque des Patriotes. Quand l'Union nationale aura épuisé les derniers artifices de sa vieille sacoché, lui restera-t-il assez de dignité pour quitter d'elle-même la scène québécoise?

Ce thème, que le conseil du parti a choisi comme nom sans consulter les militants de la base, n'est pas mauvais en soi. L'unité du Québec n'a jamais été davantage au coeur de l'actualité. Le Québec est divisé en quatre partis après l'avoir été entre deux. On peut penser qu'il va même se diviser davantage, dans cette mutation profonde qu'il n'a pas fini de traverser. Mais le rassemblement de ce peuple et de ses forces "d'opposition", ce n'est pas l'Union

nationale qui va pouvoir le convoquer ni en être le principal véhicule politique. Car à peu près plus personne ne discerne de leadership dans ce qu'il reste du parti des Duplessis, des Sauvé et des Johnson.

Tout au plus l'UN aurait-elle pu aspirer à faire partie d'une éventuelle coalition avec un ou deux autres partis. L'erreur des amis de M. Loubier, si elle n'est pas réparée par les membres du parti, va même enlever à l'Union nationale ce rôle modeste qui pouvait peut-être encore être le sien dans les prochaines années. Le nouveau chef vient de dilapider le seul héritage réel du parti: un nom qui fut autrefois prestigieux et qui occupait dans l'imagination populaire et la conscience collective cette place que garde tout régime qui fut l'histoire de son époque. En abandonnant ce nom, le parti va se marginaliser encore davantage.

Si M. Gabriel Loubier avait fait confiance aux militants de la base, il aurait laissé à leur instinct électoral et à leur flair politique la décision de changer le nom du parti ou de le conserver. Et dans l'éventualité où les membres auraient écarté l'ancien symbole, ils n'auraient pas eu de difficulté à trouver meilleur nom que cette Unité-Québec, tirée du même bazar qu'Action-Canada et autres désignations désespérées.

Au reste, l'Union nationale devrait être le dernier parti à prôner l'unification. Des trois partis d'opposition, c'est encore elle qui a le plus besoin de se redéfinir. L'unité qu'elle pourrait offrir aux députés et aux militants qui seraient mal à l'aise dans le Parti québécois ou le Ralliement des créditistes, c'est l'unité par le vide et par les répliquages verbaux. Depuis douze ans qu'elle perd du terrain et de l'influence, ce n'est pas à sa seule image publique et à la personnalité de ses chefs qu'elle peut imputer sa débâcle. Ce n'est donc pas avec des artifices publicitaires que M. Loubier pourra en arrêter le vieillissement.

Si l'Union nationale doit retrouver une place dans l'échiquier politique québécois, il importe que le congrès d'orientation que M. Loubier a convoqué pour mars prochain ne soit pas une nouvelle séance de maquillage, mais une réunion solidement conçue et minutieusement préparée. Car le temps passe plus vite pour les vieux partis qu'il n'est pas su reconnaître leur déclin et redresser leur orientation. Si l'Union nationale perd cette dernière chance de cesser de se tromper elle-même, M. Loubier aura eu raison de nommer son parti d'un autre nom. On saura quand précisément mourut le parti de Duplessis.

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

L'information à La Presse

La censure a pris un tour carrément politique

par MICHEL LORD,
président du syndicat des journalistes

Il y a quelques semaines, le Syndicat général des communications (CSN), section La Presse, mettait le public en garde contre la détérioration de l'information au "plus grand quotidien français d'Amérique" depuis le début du lock-out des employés de la production.

Le personnel syndiqué de la salle de rédaction de La Presse se doit aujourd'hui de revenir à la charge: depuis sa première déclaration, la détérioration de l'information s'est sérieusement accélérée. Les cas de censure — directe et indirecte — se sont multipliés, et l'intervention de la direction dans le travail des journalistes prend désormais un tour carrément politique.

Le syndicat des journalistes ne prétend pas que les tentatives plus ou moins avouées de contrôler l'information à La Presse datent exclusivement du lock-out. Les propriétaires du quotidien ont depuis toujours en mains des pouvoirs suffisants pour orienter dans une certaine mesure l'information dans le sens qui leur convient: répartition du budget de la rédaction, commande ou refus de reportages et d'analyses, etc. Mais, sauf cas isolés, jamais la direction n'avait poussé l'audace jusqu'à intervenir quotidiennement — souvent même au ciseau — dans le traitement de l'information. C'est le cas aujourd'hui.

Censure directe

D'abord, évidemment, dans tous ce qui touche le conflit actuel. La Presse ne prend même plus la peine de se donner une façade objective: elle s'offre de grands placards publicitaires, et les déclarations de la partie syndicale sont réduites, tronquées, ou tout simplement passées sous silence. Le chroniqueur syndical a dû d'ailleurs, dès le début, se retirer du dossier pour ne pas se prêter à cette entreprise de mystification.

D'avantage: La Presse a l'épiderme fort sensible lorsqu'il est question d'elle. Lors du colloque de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à Montréal, les participants parlèrent longuement — et de façon fort peu flatteuse — de "Sonopresse". Dans l'article qui parut le 18 octobre, le paragraphe qui reprenait brièvement ces propos publics ont été censurés. "Faute d'espace". Et ce n'est qu'un cas parmi d'autres.

Voici, à titre d'exemple, la façon dont La Presse a rendu compte de la manifestation du 16 octobre organisée par le Front commun pour la défense de la langue française:

Les journalistes de La Presse sont syndiqués et affiliés à la CSN par l'intermédiaire du Syndicat général des communications. Le bureau exécutif de la section La Presse, que préside M. Michel Lord, a approuvé une déclaration relative à la situation de l'information dans ce journal. Cette déclaration a été rendue publique lundi. En voici le texte intégral.

● Un premier article annonçant la tenue de cette manifestation et expliquant le sens politique que lui donnaient ses organisateurs, n'a jamais été publié, l'auteur ayant refusé de réécrire son texte "dans le bon sens" comme on le lui demandait expressément.

● Le 6 octobre, on publie à la une et en sur-marchette un article annonçant qu'un des militants du Front commun vient d'être condamné pour vol.

● Le 7 octobre, le compte-rendu de la seconde conférence de presse du Front commun est publié... à la dernière page du journal, après qu'un membre de la direction eut ordonné à un reporter de l'équipe de nuit de réduire l'article de deux-tiers.

● Le 14 octobre, un reporter couvre la troisième conférence de presse du Front commun. L'article n'est pas publié.

● Le 15 octobre, un reporter couvre le débrayage de quelques centaines d'étudiants qui appuient les objectifs du Front commun. L'article n'est pas publié. Mais par contre, on trouve à la une de l'édition du 16 octobre (jour de la manifestation), un article intitulé "Il y a des anniversaires qui ne se célèbrent pas" (référence à la mort de Pierre Laporte et à la loi sur les mesures de guerre), texte présenté comme une nouvelle mais qui, de fait, était un commentaire qui aurait trouvé sa place en page éditoriale.

● Enfin, le 18 octobre, La Presse publie un compte-rendu de la manifestation censuré par un membre de la direction. Le reporter indiquait qu'il y avait 6.000 manifestants, on les réduit à 4.000. On ampute l'article d'un passage citant une déclaration de Michel Chartrand qui dénonçait les actes de vandalisme. Et enfin, on élimine de l'article

toute référence à La Presse, alors que c'est vers l'édifice de La Presse qu'un groupe de manifestants se dirigeait au moment où la police est intervenue.

Parmi les autres cas (Liste non-exhaustive) de censure "au ciseau", citons:

— Une interview de Mme Simone Chartrand faite le 8 juillet pour les pages féminines et qui n'est jamais parue;

— Début juillet, congédiement d'un critique artistique dont l'article n'avait pas plus au directeur de l'information;

— Un communiqué des journalistes syndiqués de Radio-Canada dénonçant un cas de censure patent (interdiction de parler de la "disparition" de Pierre Vallières, qui venait tout juste de se produire) aurait dû être au moins mentionné dans l'édition du 11 septembre. Mais la nouvelle n'est jamais parue.

— Un article écrit le 17 octobre, et qui tentait d'expliquer les réactions du public à la suite de "l'affaire Meloche" (assassinat de dirigeants de la compagnie Dupont par un employé congédié) n'est jamais paru.

Un contrôle "subtil"

Mais il y a bien d'autres façons, plus subtiles et plus efficaces, de contrôler l'information: en alléguant le manque d'espace ou des raisons d'économie. Ainsi, l'espace alloué à l'information a été sensiblement réduit depuis le début du lock-out, et le budget de la rédaction, considérablement diminué. La Presse investit pourtant dans Sonopresse, opération qui échappe largement au contrôle du service de l'information et qui constitue une ingérence sans précédent de l'administration dans la rédaction, en même temps qu'une tentative à peine déguisée de manipuler l'opinion publique. Signalons que les articles relatifs aux sondages utilisent une large partie de l'espace normalement dévolu à des textes d'information et d'analyse. D'autre part, au moment même où chaque jour, des nouvelles d'importance ne sont pas publiées faute d'espace, la direction de l'information utilise chaque semaine deux pleines pages pour de nouvelles rubriques "Weekend" et "Métropole" qui traitent d'aspects très secondaires de l'actualité et constituent dans certains cas de la réclame déguisée.

Et pendant ce temps, la direction, qui compte quelque 120 journalistes sous ses ordres, refuse d'assurer la couverture d'événements qui sont pourtant couverts par des

journaux de bien moins grande dimension. Voici une liste partielle des événements importants que la Presse n'a pas couverts depuis le début du conflit: la conférence des premiers ministres provinciaux à Victoria, le voyage du premier ministre du Canada dans les Maritimes, la visite de la délégation ministérielle à Washington, le caucus des députés libéraux du Québec à Rivière-du-Loup, l'Opération Dignité II en Gaspésie, le caucus des créditistes à Saint-Jean-Port-Joli, la campagne électorale en Alberta, la réunion du Fonds monétaire international à Washington, le conflit de Sturgeon Falls en Ontario, le conseil national du Parti Québécois à Chicoutimi, etc. D'autres événements (tels la tournée du ministre Castonguay sur le bill 65) n'ont été couverts qu'après que les journalistes assignés à tel ou tel secteur eurent fait pression sur la direction.

La dépolitisation de l'information

À la lumière de ce conflit, il apparaît plus clairement qu'auparavant que la Presse cherche à dépolitiser l'information, en camouflant dans les pages intérieures les nouvelles à caractère politique et social, en donnant parfois abusivement la priorité au fait divers, en fabriquant des titres nettement tendancieux (exemple, le conflit des pompiers, avec deux manchettes biaisées en faveur de la partie patronale).

Ainsi, l'important débat qui se déroule au sujet de la restructuration scolaire de l'île de Montréal... et qui fait "la une" des quotidiens anglophones, du Devoir et même du Soleil de Québec, a été à peu près ignoré par la direction de l'information, qui a publié la majorité des nouvelles rédigées à ce sujet dans les deux derniers cahiers du journal, les reporters recevant en outre la consigne de "faire court". Même chose en ce qui concerne les grèves dans les deux universités françaises de Montréal la quinzaine d'articles rédigés à ce sujet ont été placés dans les deux derniers cahiers, ou coupés faute d'espace.

D'une façon générale, la Presse met actuellement la pédale douce sur tous les sujets qui prêtent à controverse sur le plan politique et social, releguant aux oubliettes deux projets d'enquête sérieux soumis par des équipes de reporters (l'un portait sur les activités du fédéral dans le domaine des affaires urbaines, l'autre proposait une retrospective analytique de six articles sur la crise d'octobre '70). Dans la même optique, la Presse gonfle démesurément certaines nouvelles syndicales secondaires (exemple: la CSN se départit des services de son aumônier, pour mieux masquer la portée d'autres conflits sociaux et le boycottage de la Presse par le mouvement syndical).

C'est dans ce contexte que l'assemblée générale du syndicat des journalistes de la Presse a décidé, jeudi dernier, de demander la démission du directeur de l'information, M. Roger Mathieu. L'assemblée générale a en outre décidé que jusqu'à nouvel ordre, les journalistes ne signeront plus leurs textes, et a prévu une série de mesures de pression qui restent dans la légalité, y compris la journée d'étude prévue pour jeudi prochain à l'extérieur des locaux de la Presse.

Les 8 huit jours de Kossyguine en terre canadienne

Communiqué final canado-soviétique

En réponse à l'invitation faite par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, au cours de sa visite en URSS en mai dernier, le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Alexis N. Kossyguine, est venu en visite officielle au Canada, où il a été l'hôte du gouvernement canadien du 17 au 26 octobre 1971.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS et les membres de sa suite ont été accueillis chaleureusement. Après avoir eu des entretiens à Ottawa, ils ont visité Montréal, Vancouver, Edmonton et Toronto (...).

Les entretiens de M. Kossyguine avec M. Trudeau se sont déroulés dans un climat de franchise, de cordialité et de compréhension mutuelle, comme il sied aux relations amicales et de bon voisinage qui existent entre les deux pays, et dans l'esprit du protocole de consultations signé à Moscou le 19 mai 1971. Ces entretiens ont été l'occasion d'un utile échange d'opinions sur les problèmes internationaux d'intérêt commun et les questions touchant les relations canado-soviétiques (...).

Les chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction que les relations canado-soviétiques se sont resserrées depuis leur dernière rencontre et que le désir exprimé de part et d'autre d'accroître les échanges entre les deux pays dans un aussi grand nombre de domaines possible, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, se réalise.

Au cours de leurs rencontres et de leurs entretiens, les deux parties ont constaté que déjà le protocole de consultations canado-soviétique a contribué à renforcer la confiance, l'amitié et les sentiments de bon voisinage mutuels entre les deux pays. Les échanges de vues à divers

niveaux et l'examen des possibilités de coopération dans un certain nombre de domaines ont pris un bon départ: chacun a noté que ces consultations révèlent des vues analogues sur un certain nombre de problèmes internationaux de l'heure. Comme exemples de consultations réalisées en vertu du protocole, il convient de mentionner les rencontres récentes du secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada et du ministre des affaires étrangères de l'URSS à New York, des représentants permanents du Canada et de l'URSS aux Nations unies, et des représentants canadiens et soviétiques au comité du désarmement à Genève. À la lumière du résultat des consultations qu'ils ont eues jusqu'ici, les deux parties ont décidé de les étendre encore.

Après avoir exposé les principes de la politique extérieure de leur gouvernement respectif, le premier ministre du Canada et le président du Conseil des ministres de l'URSS ont réaffirmé l'attachement du Canada et de l'Union soviétique à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement de la coopération internationale. Ils ont convenu que tous les Etats, quel que soit leur système politique et social, doivent dans leurs relations avec les autres Etats:

Respecter résolument les principes de confiance mutuelle de réciprocité, d'indépendance, de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et d'égalité de tous les Etats, de non-ingérence dans les affaires internes, de renonciation à la force ou à la menace de recours à la force, et du règlement des conflits par la négociation conformément à la charte des Nations unies. Les deux parties déclarent

qu'elles seront constamment guidées par ces principes tant dans leurs relations mutuelles que pour le règlement des problèmes internationaux.

Le premier ministre du Canada et le président du Conseil des ministres de l'URSS ont examiné l'évolution de la conjoncture internationale depuis leur dernière rencontre à Moscou.

Ils ont notamment souligné qu'il importe d'assurer la sécurité européenne, afin de préserver la paix universelle, et exprimé le désir d'encourager l'évolution favorable qui se produit actuellement en Europe.

Le gouvernement au Canada et celui de l'URSS reconnaissent l'importance de l'accord quadripartite signé le 3 septembre 1971 entre la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS, comme une mesure qui contribuera à réduire les tensions en Europe. Ils ont exprimé l'espoir que les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, ainsi qu'entre le sénat de Berlin-Ouest et la République démocratique allemande, soient complétées sans délai, ce qui constituerait un autre pas vers l'établissement de mesures propres à encourager la détente et la stabilité en Europe. Constatant que les traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'URSS et la République populaire de Pologne exercent un effet bienfaisant sur l'évolution générale des affaires, en vigueur s'effectue le plus tôt possible.

Heureux de ces perspectives encourageantes, les deux pays se sont déclarés en faveur d'une conférence soigneusement préparée sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle participeraient tous les Etats européens, le Canada et les Etats-Unis. Des deux côtés, on a exprimé l'espoir que cette conférence contribue à normaliser et améliorer les relations entre tous les Etats d'Europe. A ce sujet, des consultations multilatérales entre tous les pays intéressés seraient utiles.

Etant donné que la confrontation militaire en Europe centrale est particulièrement dangereuse, il a été convenu que des mesures soient prises sans tarder en vue de rechercher un accord général sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements sous tous leurs aspects, et plus particulièrement l'interdiction et la destruction des armes nucléaires. Des deux côtés, on a convenu de se consulter davantage sur la question.

Le premier ministre du Canada s'est déclaré heureux de l'entente conclue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne les mesures à prendre pour se protéger contre l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires sous leur contrôle, et il a exprimé l'espoir que de nouveaux progrès s'accomplissent dans l'élaboration de mesures communes destinées à limiter et à réduire les armements stratégiques.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS a déclaré que le gouvernement soviétique attache beaucoup d'importance à la poursuite des

entretiens entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique et qu'il continuera de déployer ses efforts pour parvenir à un accord sur la limitation des armes stratégiques, inspiré du principe de la sécurité égale, qui satisfierait à la fois les intérêts des peuples de l'Union soviétique et ceux des Etats-Unis d'Amérique, tout en raffermissant les perspectives de paix universelle.

Le premier ministre du Canada s'est déclaré heureux de l'entente conclue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne les mesures à prendre pour se protéger contre l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires sous leur contrôle, et il a exprimé l'espoir que de nouveaux progrès s'accomplissent dans l'élaboration de mesures communes destinées à limiter et à réduire les armements stratégiques.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS a déclaré que le gouvernement soviétique attache beaucoup d'importance à la poursuite des

entretiens entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique et qu'il continuera de déployer ses efforts pour parvenir à un accord sur la limitation des armes stratégiques, inspiré du principe de la sécurité égale, qui satisfierait à la fois les intérêts des peuples de l'Union soviétique et ceux des Etats-Unis d'Amérique, tout en raffermissant les perspectives de paix universelle.

(Demain, la suite du communiqué)

Café The Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESJAY
RECONNUS LES MEILLEURS
J-A. DESJAY LTD
MONTRÉAL
521-1104

Tel qu'annoncé à la TV
INDISPENSABLE
COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPECIALITE
UNE FOIS POUR TOUTES, REGLEZ VOS PROBLEMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON, LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAURE A MERCURE GENERAL ELECTRIC
3- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DEPOSITAIRE ERZON, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE
• Toutes senteurs • Pas plus gros qu'un radio
• Fumée (cigares, cigarettes) • Aucun produit à ajouter
• Odeurs (cuisine) • Aucune installation
• Humidité • Moins de 5¢ par semaine
• Poussière • Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT
SIEGE SOCIAL: 692 O. Jean-Talon, Montréal - 273-7734
ERZON: Ville de Québec et environ à 529-3385

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.
Nom
Adresse
Ville Tél. LD.

HMH Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126.
849-6381

Gérald Fortin
La fin d'un règne
Le Québec: une ville à inventer

L'urbanisation progressive du Québec retracée par un grand sociologue, aujourd'hui directeur du Centre de Recherches Urbaines et Régionales.

Collection "Sciences de l'homme et humanisme" — \$4.95

Pour l'homme d'affaires...
L'exposition la plus complète de cadeaux d'entreprises, d'objets publicitaires, et d'idées nouvelles en provenance des quatre coins du monde.
N'attendez pas... téléphonez dès aujourd'hui pour votre rendez-vous à
842-8281
Charles Le Borgne Ltée
306, Carré Youville, Montréal

VOTRE CHEVELURE... LES CONSEILLERS IGNORANTS ET LES FAUSSES PROMESSES.

Il est aisé de comprendre que de nombreux malaises guettent la plus belle des parures. Le seul conseil valable que nous puissions donner, en cas de problèmes capillaires, est de ne jamais reporter la décision de se faire suivre par un spécialiste. Trop souvent il arrive que la personne atteinte se contente de conseils d'amis, ou de voisins. Elles utilisent des lotions anti ceci ou anti cela qui peuvent causer une détérioration plus qu'importante. Avant d'appliquer un remède guérit tout, il est indispensable de déterminer l'infection en cause. Ne vous laissez jamais impressionner par les conclusions concrètes desquelles chacun des individus pourrait tirer une panacée pour éviter dans l'avenir des difficultés capillaires. Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un élément décoratif, mais au contraire une partie intégrale du corps humain qui est régie par les nombreuses lois de complexité connue ou inconnue.

Après de nombreuses années d'expérience capillaire de contacts permanents avec les personnes qui nous accordent leur confiance, que peut conclure le Centre Capillaire Pierre des différentes difficultés rencontrées, les réussites obtenues, parfois les échecs subis? Quelles sont les espérances que nous pourrions lui accorder? Il est bien délicat de répondre catégoriquement à des questions aussi simples mais qui en réalité couvrent un immense terrain d'action et de soins; sans règles bien définies.

Il nous est très malaisé de tirer des conclusions concrètes desquelles chacun des individus pourrait tirer une panacée pour éviter dans l'avenir des difficultés capillaires. Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un élément décoratif, mais au contraire une partie intégrale du corps humain qui est régie par les nombreuses lois de complexité connue ou inconnue.

Jugez par vous-même avant de suivre des conseils qui peuvent s'avérer fantaisiques et erronés. Prenez donc rendez-vous. Nos trichologues sauront vous conseiller.

R.A.P. LD26A

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi 10h. a.m. à 4h. p.m.

Mgr Lafontaine et le bill 28

Baisse de la pratique ne signifie pas rejet de l'école confessionnelle

par Gilles Provost

Mrg Jean-Marie Lafontaine, vicaire général du diocèse de Montréal, s'est violemment élevé hier soir contre les conclusions exagérées qu'on tire en certains milieux gouvernementaux d'une enquête limitée sur la baisse de la pratique religieuse dans un quartier de Montréal. Mgr Lafontaine prenait la parole dans le cadre de la campagne organisée par l'archevêché de Montréal pour informer les fidèles des implications du bill 28 (projet de restructuration scolaire de Montréal).

"C'est un fait indéniable que la pratique religieuse du dimanche a beaucoup baissé dans certains quartiers de Montréal, a-t-il reconnu. L'enquête faite dans Hochelaga-Maisonneuve a d'ailleurs été faite et résumée de façon honnête". Mais il a signalé en même temps que le taux d'assistance à la messe peut varier d'un quartier à l'autre et que l'assistance à la messe n'est qu'un indice souvent fort imparfait des convictions religieuses d'un individu.

"En somme, seul un recensement pour fin scolaire pourra révéler exactement ce que les gens veulent", a-t-il conclu après avoir signalé que bien des gens qui ne vont plus à

la messe veulent quand même une éducation chrétienne pour leurs enfants. D'autres participants ont aussi signalé que dans une polyvalente voisine du quartier Hochelaga (Edouard-Montpetit) un sondage a révélé que plus de 90% des parents souhaitaient une école catholique.

Précédemment, les parents avaient entendu une présentation du bill 28 et pris connaissance de l'avis de Mgr Grégoire sur le sujet. Une représentante du comité d'éducation local avait aussi montré que les structures de décision prévues n'intègrent pas les organismes destinés à préserver la confessionnalité. Dès lors, ceux-ci n'ont pas de vrais pouvoirs.

Dans la période de questions qui a suivi, des parents ont demandé par exemple s'il fallait vraiment des structures pour que les catholiques puissent s'identifier. L'abbé Audet a répondu qu'un projet collectif comme celui de former chrétiennement une population ne pouvait se passer de structures adaptées.

A une question d'un journaliste sur l'opportunité de conserver des écoles catholiques et protestantes distinctes dans le contexte oecuménique actuel, on a répondu que des divergences concernant par exemple

la morale sexuelle, le divorce ou l'avortement entre les Églises chrétiennes empêchaient manifestement une école "oecuménique". On s'est aussi élevé contre un "faux oecuménisme", soulignant (aux applaudissements de l'assemblée) la nécessité d'être soi-même avant de faire oeuvre oecuménique.

Cette rencontre d'information n'était qu'une parmi les nombreuses réunions organisées à cet effet par l'office d'éducation du diocèse à la demande de Mgr Grégoire lui-même. Il s'agit de donner plus de publicité à l'avis de Mgr Grégoire, d'obtenir l'appui des fidèles à cette prise de position et, plus généralement, de les informer de la réforme scolaire.

Trois assemblées semblables avaient lieu hier soir dans diverses paroisses. Deux autres ont lieu ce soir (Saint-Barthélemy et Saint-Zotique). Elles se poursuivront dans les paroisses Saint-Jean et Saint-Marc le 31 octobre.

A Notre-Dame-du-Rosaire, Marie-Reine-des-Coeurs et Saint-Stanislas le lendemain et, finalement à Saint-Angèle le 2 novembre. Toutes ces assemblées auront lieu à huit heures, sauf celle de la paroisse Saint-Jean (7h.30).

n'avait pas pris position pendant plus de 20 ans, a été jugée hors d'ordre par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux.

Un porte-parole du ministère de M. Sharp a fait savoir hier à Ottawa que la République populaire de Chine a manifesté un profond intérêt pour l'ouverture d'un ou de plusieurs consulats au Canada mais que les négociations à cet effet n'ont pas encore débuté. Il serait trop tôt pour mentionner des villes qui pourraient être choisies par les Chinois. Les Canadiens, à leur tour, voudraient ouvrir un ou plusieurs consulats en Chine et l'entente devrait avoir un caractère de réciprocité.

A l'ambassade de la République populaire de Chine à Ottawa, on a refusé de commenter cette déclaration, ajoutant que les commentaires viendraient de Pékin, si commentaires il y avait.

Un incendie détruit la résidence de Greene

ARNPRIOR, Ont. (PC) - Un incendie a détruit hier matin la résidence du ministre de l'énergie, M. J.J. Greene, mais on ne déploré pas de victime.

M. Greene lui-même est hospitalisé à London, où il se remet des suites d'une crise cardiaque. Sa femme se trouvait avec lui moment de l'incendie et ses enfants étaient à l'université.

M. Stan Tourangeau chef du service des incendies, n'a pu expliquer la cause du sinistre.

Progrès à l'UQAM

Les négociations entre l'université du Québec à Montréal (UQAM) et le syndicat des professeurs (CSN), dont les membres sont en grève depuis le 13 octobre, ont évolué de telle sorte qu'il y a déjà entente de principe sur plusieurs points auparavant litigieux.

Les professeurs ont assisté à une assemblée d'information lundi et le président du syndicat, M. Jean-Marc Plette, a annoncé que les parties étaient tombées d'accord sur les clauses relatives à l'évaluation de l'enseignement, la sécurité d'emploi et le mécanisme de la permanence.

Restent encore à régler, cependant, les divergences quant à la charge de travail, l'élection des représentants syndicaux auprès des différents corps administratifs, le classement des professeurs (lié à la masse salariale) et la rétroactivité de la permanence.

Rappelons que les professeurs négocient présentement leur première convention collective. Les parties ont négocié toute la nuit hier et doivent reprendre les pourparlers cet après-midi.

Les employés de soutien, qui ont respecté jusqu'à maintenant les lignes de picketage, ont quand même reçu leurs chèques de paie. L'administration a précisé toutefois que ce geste ne la liait pas pour toute la durée du conflit.

LA SQ

Suite de la page 3

gatoirement, après 35 ans de service, d'ici le 1er avril 1974. Les policiers provinciaux demandent que cette échéance soit ramenée à 50 ans ou 32 ans de service et ce à compter de 1er avril 1972.

A cet égard, M. Guy Magnan a dit qu'un sondage est effectué auprès des officiers pour connaître leur sentiment. Il croit qu'il serait relativement facile d'établir un système de promotion permettant aux plus jeunes membres de la Sûreté de faire valoir leurs compétences.

Quant au calcul des salaires, le contrat de l'Association prévoit qu'il doit se faire à partir de la moyenne de sept autres corps policiers: la police de Montréal, la police de Toronto, la RCMP, la Sûreté de l'Ontario, ainsi que les corps policiers de Winnipeg, Vancouver et Edmonton.

Les policiers provinciaux du Québec font valoir que ces autres corps policiers ne travaillent pas dans le même climat et demandent de pouvoir établir eux-mêmes la base de calcul des salaires. Enfin, ils rejettent la nouvelle politique du gouvernement qui oblige ses fonctionnaires à payer leur stationnement.

UN TÉMOIN

Suite de la page 3

au cours de l'enquête, se sont opposés à la production de ce document, alléguant que ce serait outrepasser le mandat de la commission qui porte sur la période allant du 1er septembre 1968 au 1er septembre 1971.

Mes Filiatreault et Pateras ont même déclaré qu'ils discuteraient avec leur client la possibilité de porter cette question devant la Cour supérieure. Hier soir, après consultation avec le maire Léo Ouellet, Me Filiatreault a fait savoir que, pour ce cas-ci, aucune procédure ne sera entreprise mais qu'il y recourrait si cela se reproduisait.

Pour sa part, Me Pierre Bolduc, président de l'enquête, a soutenu que la commission peut prendre connaissance d'un document ultérieur au délit si celui-ci porte sur des faits compris entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971.

Me Bruno Pateras qui accompagnait hier, Me Jean Filiatreault, a été engagé par le conseil municipal de Saint-Leonard pour remplacer Me Pierre Hogue qui a remis sa démission. Me Pateras avait agi comme procureur spécial de la Couronne dans les procès politiques de l'hiver et du printemps derniers.

Interrogé sur les plans que la Ville lui a demandé de préparer pour l'aménagement des parcs Simon, Ferland et Vives, M. Vigneault a aussi reconnu, que dans les cas des parcs Simon et Vives, des plans avaient déjà été préparés par d'autres firmes. Il a précisé qu'il n'avait jamais pris connaissance de ces plans et que sa firme en a préparé des nouveaux conformément à ce que lui demandait le conseil municipal.

Le témoignage du président des Consultants métropolitains se poursuivra mercredi prochain.

LES POMPIERS

Suite de la page 3

re maintenant un geste positif." Le syndicat réclame la parité de salaire avec les pompiers de Toronto, soit un traitement annuel de \$10,633. Le plafond de 7.1% que s'est fixé Montréal n'assure aux pompiers d'ici que \$10,050, c'est-à-dire \$685 de plus que l'an dernier.

L'administration de Montréal se refuse à parler de "parité", ainsi que l'a exposé dimanche à la radio M. le maire Jean Drapeau qui lui préfère le mot "équivalence".

Il est possible que le syndicat consente à tenir compte des facteurs économiques qui distinguent Montréal de Toronto et que l'"équivalence" devienne ainsi le point de jonction de concessions réciproques.

Les négociations se continuent encore aujourd'hui, a indiqué hier M. Morin, et peut-être que les porte-paroles patronaux auront obtenu d'ici là un élargissement de leur mandat.

Entre-temps, 38 pompiers accusés d'outrage au tribunal pour avoir contrevenu à l'injonction doivent comparaître en Cour supérieure le 8 et 9 novembre prochains. On a promis cependant de n'exercer contre eux aucune mesure de représailles.

LE JUGE

Suite de la page 3

et qui pratique le droit depuis un mois, à Montréal, dans l'étude légale de Me Robert Lemieux, a confié qu'il ne s'imaginait pas, malgré les opinions qu'il a à propos de notre magistrature, que cela fut possible.

Il a d'autre part indiqué que les requérants, fort probablement, se pourvoieraient en appel mais que cela n'était pas encore décidé définitivement.

L'avenir est au B-747

Air Canada n'a aucunement l'intention de mettre en service sur ses routes des avions supersoniques comme le Concorde anglo-français s'ils portent préjudice à l'environnement, a déclaré hier M. Claude Taylor, vice-président d'Air Canada.

M. Taylor a affirmé, dans une conférence qu'il a prononcée à une réunion de la St. James Literary Society de Montréal, que l'on sait d'ores et déjà que le grand avantage que représente la vitesse de l'avion supersonique peut être annulé par son boom supersonique en empêchant son utilisation au-dessus des terres habitées.

A cause de cela, ainsi que du coût fort élevé d'exploitation de l'avion super-

Moscou est prêt à payer le prix de la sécurité en Europe, dit Trudeau

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Le premier ministre Trudeau s'est dit convaincu hier que le gouvernement de l'URSS est maintenant prêt à poser des gestes concrets pour assurer la détente et la sécurité en Europe et que ses positions se sont considérablement rapprochées de celles des pays de l'OTAN.

"Les Soviétiques ont conclu des ententes avec le gouvernement de la République Fédérale Allemande et cela indique clairement qu'ils sont prêts à faire un grand bout de chemin pour donner à la déclaration de M. Brejnev, au mois de mai dernier, concernant la détention européenne."

Le progrès sur la question berlinoise, à laquelle les pays de l'OTAN attachent une grande importance - et qui est une condition préalable à la négociation sur la sécurité européenne - indique qu'il y a eu quelque progrès de la part de l'Union Soviétique depuis le voyage que le chef de l'opposition a fait en URSS", a dit M. Trudeau.

Le premier ministre a fait ces commentaires aux Communes en réponse à des questions des leaders des partis conservateur et néo-démocrate, quelques moments après le dépôt en Chambre du communiqué conjoint canado-soviétique rendu public après le départ pour Cuba. Le matin même, à huit heures, Toronto, du président du conseil soviétique, M. Alexis Kossyguine.

Le départ du président Kossyguine, de fait, s'est fait dans le calme. La veille, le chef du gouvernement soviétique avait été témoin de manifestations bryanées de la part de groupes d'immigrants.

Les policiers torontois avaient dû effectuer plusieurs arrestations. Hier matin, les policiers ont bloqué l'accès aux autoroutes, ce qui a créé un énorme embouteillage.

Un petit groupe de manifestants s'est présenté devant l'hôtel "Inn on the Park" au départ du visiteur.

M. Kossyguine a été salué à son départ par Mme Trudeau qui s'était rendue à Toronto la veille.

La femme du premier ministre a passé la journée de lundi avec la fille de M. Kossyguine, Mme Lyudmila Gvischiani. Le sénateur Paul Martin, qui a accompagné le visiteur dans tous ses déplacements, et le ministre de la défense M. Donald MacDonald, étaient également à l'aéroport de Toronto.

Trois malheureux cameramen de la télévision soviétique, qui s'étaient levés trop tard, ont raté le départ. Les autorités canadiennes n'ont pas voulu révéler leurs noms. Soulignant que les retardataires avaient déjà suffisamment de problèmes.

La visite du président Kossyguine a été évoquée hier après-midi aux Communes par de nombreuses questions des députés de l'opposition. Sauf peut-être pour les créditistes, qui ont exprimé des craintes au sujet des échanges commerciaux avec l'URSS le député Rondeau s'est élevé contre l'achat, par le Canada, d'eau lourde soviétique l'opposition n'a pas condamné le principe de la visite du chef du gouvernement soviétique ni le contenu du communiqué com-

mun. Le chef du parti néo-démocrate a seulement souligné hors de la Chambre, que le communiqué était selon lui, rédigé en termes trop généraux.

Le premier ministre n'a d'ailleurs pas donné beaucoup de précisions.

M. Trudeau a admis qu'il ne savait pas si l'URSS adoptera des mesures concrètes pour assurer la souveraineté des deux pays sur les régions arctiques.

Le ministre des affaires extérieures M. Mitchell Sharp, a simplement dit, de son côté, que le Canada et l'URSS ne signeront vraisemblablement pas de traité sur les questions de pollution et que, par conséquent, le Canada travaillera à établir une coopération réciproque.

M. Lewis avait demandé si les deux gouvernements avaient prévu l'établissement d'un mécanisme de consultation pour régler les problèmes de pollution dans l'Arctique.

D'autre part, le ministre des pêcheries, M. Jack Davis a révélé qu'aucune entente précise n'avait été conclue en ce qui concerne la limitation des droits de pêche le long des côtes canadiennes. Il a dit que le gouvernement canadien a fait des représentations insistantes (enphatic) et qu'il y a eu de brefs entretiens; à ce sujet le président du conseil a dit qu'il prendrait la requête canadienne en considération.

Certaines réponses de M. Trudeau ont soulevé l'indignation du leader de l'opposition, M. Stanfield. M. John Diefenbaker, qui est venu en Chambre depuis peu, est, du reste venu appuyer les remarques de son chef.

La colère des deux députés a été provoquée par une boutade de M. Trudeau, M. Stanfield cherchait en effet à savoir si la position du gouvernement de l'URSS avait changé depuis le voyage qu'il avait effectué en URSS il y a un an. Selon M. Stanfield, les Soviétiques n'étaient pas prêts, à ce moment-là, à réduire leurs effectifs militaires, mais seulement à effectuer un retrait des troupes.

M. Stanfield a dit qu'il avait de surcroît compris que l'URSS ne consentirait pas à discuter d'une réduction des troupes dans une perspective uniquement européenne, mais qu'elle souhaitait plutôt engager la discussion d'une manière globale.

M. Trudeau a évité de répondre en affirmant à la blague que les progrès réalisés par l'URSS étaient probablement dus à la visite de M. Stanfield. Dans sa réplique, le chef de l'opposition a vivement reproché à M. Trudeau de finasser et il a déclaré que le premier ministre répondait à ses questions.

M. Diefenbaker, de son côté, a demandé à M. Trudeau s'il avait soulevé la question de la flotte soviétique qui est, selon lui, la plus importante du monde et s'il a parlé des 340 sous-marins que l'on trouve dans la Méditerranée et dans l'Atlantique.

M. Diefenbaker, qui n'a pas davantage eu de réponse, a fulminé contre le gouvernement "qui ne donne jamais de réponse précise".

Le matériel de Service-Campus à l'U. de M. a été endommagé

La direction de Service-Campus, coopérative appartenant aux étudiants et exploitant un service de machines distributrices sur le campus de l'U. de M., a fait savoir que ses appareils automatiques ont été gravement endommagés à l'intérieur des bâtiments de l'institution, fermée par suite de la grève du personnel de soutien.

Dans un communiqué diffusé hier soir, MM. Robert Pilon et Jean-Marie Dumont, représentant l'exécutif de Service-Campus, attribuent la responsabilité de l'incident aux agents de sécurité, réguliers et spéciaux, qui assurent la protection de l'université, inaccessible depuis le week-end dernier. En conséquence, Service-Campus rejette sur la direction de l'université la responsabilité d'actes présumés commis par ceux dont elle avait retenu les services.

Toujours selon le communiqué de Service-Campus, quelques agents de sécurité auraient commis ces actes parce qu'ils venaient d'apprendre que l'U. de M. les congédiait par suite des incidents survenus dans la nuit de jeudi à vendredi. Les "fiers-à-bras" s'en seraient pris aux machines distributrices qu'ils pensaient être la propriété de l'Université.

Autorisés à visiter l'intérieur des bâtiments où se trouvait leur matériel, les représentants de Service-Campus disent avoir constaté que six distributeurs ont été endommagés et leur contenu (argent et cigarettes), en partie volé. Une machine servant à faire automati-

quement la monnaie a été forcée à l'aide d'une barre et vidée de son contenu. Les serrures de deux autres machines ont été forcées. Les dommages et pertes sont estimés à \$2,000 ou \$3,000.

Service-Campus déplore enfin que l'U. de M. ait mis plus de 36 heures à le prévenir de cet incident.

Rencontre prévue à La Presse

Le ministère du travail a de nouveau convoqué les parties en conflit au journal La Presse à une rencontre pour ce matin, neuf heures.

Un rendez-vous du même genre, prévu pour lundi dernier, avait finalement échoué en extremis, les représentants des syndicats en lock-out et de la direction n'étant pas d'accord sur la procédure à suivre.

Comme les quatre syndicats impliqués n'ont pas eu à se présenter ensemble à la table de négociations, il faut en déduire que La Presse consent à abandonner son exigence de pourparlers séparés.

M. Taylor prédit que durant les années 1970 ce sont les réactés subsoniques, comme le 747, qui seront de plus en plus en usage comme moyens et longs courriers. Ces avions, qui transportent plus de passagers sur de plus longues routes, font moins de bruits et sont plus propres que les autres réactés, comme le DC-8 et le 707.

Et en plus d'offrir un plus grand confort aux voyageurs, ils représentent pour l'industrie la meilleure chance de garder les tarifs à leur niveau actuel en dépit de la hausse des salaires et des autres frais, conclut M. Taylor.

suites de la première page

LES COMMUNES

L'acceptation de Pékin à l'ONU n'est que la répétition de l'histoire, a ajouté le chef NPD, car la même chose s'est produite en 1932, au moment de l'acceptation de Moscou à la Société des Nations. Il a ajouté que des changements dans le monde avaient forcé Roosevelt, alors président des Etats-Unis, à accepter l'URSS après l'avoir rejetée auparavant.

Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a déclaré pour sa part que Formose doit être représentée aux Nations unies en tant que pays comptant 14 millions d'habitants.

Selon lui, il ne peut y avoir un seul gouvernement chinois à l'ONU.

Aux Communes, M. Perry Ryan (PC - Spadina) a demandé ce que ferait le Canada pour cette reconnaissance.

La discussion qui suivit avec M. Sharp pour savoir pourquoi le Canada

Les Antipropos de Jean Lévesque. A la recherche d'une unité? Si l'on établit un parallèle entre l'atmosphère politique qui prévaut ces jours-ci au Québec et le stress collectif que la Province connaîtait il y a douze mois, il apparaît que les épreuves mûrissent. Par exemple, l'Union nationale fait progressivement peau neuve, à ce qu'il y en a l'air, le NPD-Québec, par son congrès, semble descendre de plusieurs nuages, pour s'approcher du sol; enfin, le chef du PQ, dans une suite d'entrevues donnée au Devoir, montre qu'il est capable, à tête reposée, d'une sérénité de vue excluant assez bien ses anathèmes à l'endroit de qui ne le suit pas à la piste. Cette idée de l'Union nationale d'abandonner un nom trop souvent lié à un aspect déplaisant de notre passé apparaît excellente pour tout le monde. Que l'UNION NATIONALE devienne L'UNITE-QUEBEC montre justement, avec intelligence, le but proposé par ce que cette formation politique ne connaissait pas suffisamment, je veux dire par des penseurs. Ce changement d'étiquette, aux dires de M. Loubier, veut marquer la relance du parti, de fond en comble. Les gens pressés diront que le chef unioniste va se contenter de changer le nom, va nous tromper d'apparence, bref, que la vieille Union nationale va rester couverte sous le nouvel habit. C'est tomber là dans les procès d'intention. Attendons de voir plutôt la suite, c'est-à-dire ce que M. Loubier va concrètement faire, maintenant, de ses bureaux régionaux; de simples instruments pour conquérir le pouvoir, ou des organismes permanents d'étude et de consultation, pour le bien premier de la population. Quoi qu'il en soit, jusqu'ici, il faut admettre que le travail de redémarrage d'une formation politique qui a marqué notre évolution est notable et intéressant. Pendant ce temps, le NPD-Québec tenait à Montréal son congrès, chapeauté comme il se doit par le NPD-Canada. Et le NPD-Québec faisait la seule chose qu'il pouvait faire: répéter qu'il veut approcher les problèmes québécois sous l'angle social, sans nier pour autant qu'il pourra déboucher un jour sous l'angle "national". Le NPD-Québec joue avec des images, c'est passionnant! Mais est-ce efficace? En admettant que le NPD-Québec colle si bien un jour à la réalité québécoise et prenne, sinon le pouvoir du moins un bon nombre de sièges, il faudrait bien, à un moment donné, sous peine d'éclater, qu'il affronte la question "nationale" canadienne-française, c'est-à-dire qu'il descende des nuages, et se rende compte qu'on ne peut que sur du papier, dissocier social et national. Le NPD-Québec a eu un congrès intelligent, mais d'une intelligence dans l'abstrait, susceptible de le laisser encore longtemps éloigné du réel québécois, entendre de la population, tant qu'il n'aura pas admis qu'un tableau, si beau soit-il, ne demeure qu'une transposition de la réalité, sur une toile. Enfin, avec une sérénité dans le verbe à laquelle il ne nous accoutumait guère depuis un certain temps, le chef du PQ met à jour dans sa suite d'entrevues au Devoir des réalités qu'il faut comprendre si on veut comprendre le Québec. Une de ces réalités vitales: la nécessité de faire connaître le vrai Québec à l'extérieur. Lorsqu'un chef politique québécois déplore les "conneries" d'un commentateur du journal Le Monde, sur le Québec, il faut l'applaudir, qu'il soit sécessionniste ou pas. C'est presque aberrant de lire ce qui s'écrit sur le Québec à l'étranger et, compte tenu de notre isolement tragique, il faut accepter que notre collectivité vivra avec des aides et des amis de l'extérieur, ou ne vivra pas. Que M. René Lévesque le reconnaisse enfin, c'est là une preuve de sens du réel qui manque trop à la vie politique non seulement québécoise mais canadienne. En gros, comme en raccourci, ce qui se passe dans ces trois partis politiques québécois d'opposition est intéressant: cela prouve le sens d'une recherche collective vers un épanouissement qui n'a pas été, jusqu'ici, notre caractéristique nationale, peu s'en faut.

ÉTUDIANTS. Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q. Les tarifs sont les suivants: DURÉE 7 MOIS CANADA \$22.00 ÉTATS-UNIS \$24.00 8 MOIS \$24.00 \$27.50 9 MOIS \$27.00 \$31.00 10 MOIS \$30.00 \$34.50 Ci-inclus \$... pour un abonnement de ... mois à partir du ... 1971. NOM ... ADRESSE ...

SURVEILLANCE EFFICACE PAR TÉLÉVISION. SYSTÈME S1 \$ 420.00 UNE S1A \$ 555.00 CAMÉRA SYSTÈME S2 \$ 840.00 DEUX S2A \$ 909.50 CAMÉRAS SYSTÈME S3 \$1310.00 TROIS S3A \$1204.00 CAMÉRAS CAMÉRAS SONY DÉMONSTRATIONS GRATUITES VENUES PAR MONTREAL 3165 Hochelaga 525-2551 QUÉBEC 383 Concordia 529-5793 SHERBROOKE 918 ouest King 569-9908 CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

informations

internationales

Le gouvernement se résigne

Le congrès américain réagit par une poussée d'isolationnisme

WASHINGTON (AFP) — L'effondrement de la politique des deux Chines aux Nations unies a été accueilli hier avec résignation et compréhension par le gouvernement américain qui va continuer à rechercher l'amélioration de ses relations avec Pékin.

Mais les réactions amères du congrès devant cet échec de la diplomatie américaine ont traduit une poussée d'isolationnisme et sont de mauvais augure pour la situation financière déjà difficile de l'ONU.

«La volonté de la majorité s'est exprimée et nous acceptons cette décision», a déclaré le secrétaire d'Etat William Rogers au cours d'une conférence de presse. M. Rogers a regretté «l'erreur majeure» commise lundi soir par l'Assemblée générale en décidant d'expulser Taiwan, mais il s'est félicité de l'entrée de la Chine populaire à l'ONU qui devrait contribuer, a-t-il dit, à réduire les tensions internationales.

Par contre au Congrès les voix les plus autorisées se sont élevées pour déplorer l'expulsion de Taiwan et pour demander que les Etats-Unis réduisent

leur contribution financière à l'Organisation des Nations unies et à ses agences spécialisées.

Une véritable levée de boucliers parlementaires a incité les partisans du gouvernement à demander le renvoi en commission de la loi sur l'aide à l'étranger qui contient 134 millions de dollars pour financer des activités de l'ONU de crainte qu'ils ne soient immédiatement refusés.

Les attaques contre l'organisation internationale ne sont pas venues seulement des «ténors» conservateurs comme les sénateurs James Buckley et Barry Goldwater, mais aussi de modérés tels que le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate; et le sénateur Hugh Scott, chef de la minorité républicaine.

Le sénateur Mansfield a suggéré que la part de la contribution américaine soit réduite du tiers au quart du budget de l'ONU, non pas en réaction au vote sur la Chine, a-t-il dit, mais parce que «je pense depuis longtemps que nous contribuons trop aux Nations unies».

Le sénateur Scott s'est lui aussi défendu d'avoir une réaction de colère, mais il a demandé au département d'Etat de commencer à négocier la réduction de la part américaine dans le financement des Nations unies. «Nous n'avons pas 30 ou 40 pour cent de la richesse mondiale et je ne vois pas pourquoi nous devrions payer 30 ou 40 pour cent du coût des organisations internationales.»

M. Rogers a affirmé pour sa part que l'échec de lundi soir n'allait pas affecter les relations des Etats-Unis avec les pays qui ont voté contre eux sur le maintien de Taiwan aux Nations unies.

Mais tous les parlementaires n'ont pas réagi avec une telle équanimité et il est clair que la défaite diplomatique subie par les Etats-Unis sur la question chinoise va aggraver le mouvement vers l'isolationnisme politique et économique déjà sensible au Congrès et dans l'opinion publique américaine.

«Je pense que dorénavant les Etats-Unis feraient mieux de s'occuper plus attentivement de leurs propres intérêts et moins des supplications de ces nations hypocrites dont certaines n'ont

jamais voté pour nous soutenir aux Nations unies», a dit le sénateur Scott.

M. Joseph Vickers, président de l'association des anciens combattants des guerres étrangères a envoyé une lettre au président Nixon pour lui demander «d'ordonner immédiatement la révision de tous les liens et de toute l'aide des Etats-Unis aux pays qui ont voté l'expulsion de la Chine (nationaliste)».

Ailleurs dans le monde l'admission de Pékin a provoqué hier de nombreuses réactions qui vont de la satisfaction à l'indignation.

En Corée du Sud, on est consterné, en Australie, on est déçu.

Aux Philippines, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré attendre du vote historique de l'ONU des résultats fructueux, mais il a exprimé son regret de l'expulsion de Formose.

A Ceylan, le vice-premier ministre, M. Maitripals Senanayake, a dit être enchanté autant de l'admission de la Chine populaire que de l'expulsion de Formose.

A Varsovie, on estime que justice est enfin rendue à la Chine.

Pour la radio tchécoslovaque, l'admission de l'ONU de Pékin constitue un échec total pour la politique américaine des deux Chines.

Le gouvernement néerlandais, en dépit de son vote favorable, a exprimé une satisfaction nuancée. «Ce que nous avons voulu, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, ce n'est pas expulser Formose en soi, mais les représentants d'un régime qui prétend à tort représenter la totalité de la Chine».

Le ministre des Affaires étrangères du Danemark, M. K.B. Andersen, a accueilli favorablement la nouvelle de l'admission de la Chine populaire à l'ONU.

En Finlande, on estime que le vote historique va renforcer la réputation et l'activité de l'organisation internationale.

Une opinion à peu près identique a été exprimée par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la Suède.

«En donnant à la Chine la place qui lui revient, a-t-il déclaré, l'Organisation des Nations unies verra se faciliter sa tâche dans le soutien de la paix et de la sécurité internationales».

Le gouvernement grec a déclaré qu'il acceptait la décision prise par l'ONU à la majorité, ajoutant toutefois que la représentation diplomatique de Formose à Athènes serait maintenue.

Le détail du vote

NATIONS UNIES (AFP) — Voici le détail du vote de lundi soir sur la résolution albanaise qui demandait l'entrée de Pékin et l'expulsion de Formose:

Ont voté oui: Afghanistan, Albanie, Algérie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Botswana, Bulgarie, Birmanie, Burundi, Biélorussie, Cameroun, Canada, Ceylan, Chili, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grande-Bretagne, Guinée, Guyane, Hongrie, Islande, Inde, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Kenya, Kuwait, Laos, Libye, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Pakistan, Yémen-sud, Congo-Brazzaville, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra-Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Syrie, Togo, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uganda, Ukraine, URSS, Tanzanie, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté non: Australie, Bolivie, Brésil, Cambodge, République centrafricaine, Tchad, Congo — Kinshasa, Costa-Rica, Dahomey, Etats-Unis, République Dominicaine, Salvador, Gabon, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Japon, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Malte, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Paraguay, Philippines, Arabie saoudite, Afrique du sud, Swaziland, Uruguay, Vénézuéla.

Se sont abstenus: Argentine, Bahrein, Barbade, Colombie, Chypre, Fiji, Espagne, Grèce, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Liban, Luxembourg, Maurice, Panama, Qatar, Thaïlande.

Etaient absents: Oman et îles Maldives. La Chine nationaliste avait quitté la salle avant le vote.

Kissinger a quitté Pékin une heure avant le vote à l'ONU

WASHINGTON (AFP) — M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon, lui fera rapport sur son voyage à Pékin ce matin à l'occasion d'un petit déjeuner de travail auquel assistera le secrétaire d'Etat William Rogers.

Revenu à Washington hier après-midi après une visite de six jours à Pékin où il a préparé la venue de M. Nixon, M. Kissinger est passé à la Maison Blanche le soir même simplement pour «ramasser ses papiers», selon l'expression d'un porte-parole, encore qu'il n'est pas exclu qu'il en ait profité pour saluer brièvement le président.

Selon la plupart des observateurs, M. Nixon envisagerait maintenant de se rendre en Chine populaire bien avant l'échéance du 1er mai 1972, peut-être dès le mois prochain.

L'aviation de M. Kissinger — Le Boeing présidentiel bleu et blanc — s'est posé à l'aéroport militaire d'Andrews à 15h10 locale après un vol de 15 heures effectué par la route polaire avec escales à Shanghai et Anchorage (Alaska).

Il avait quitté Pékin le matin, salué par une vingtaine d'officiels chinois alors que l'Assemblée générale de l'ONU allait voter une heure plus tard l'admission de la Chine dans l'organisation mondiale.

Le conseiller du président Nixon et les 13 collaborateurs qui l'accompagnaient ont finalement séjourné 143 heures et 17 minutes dans la capitale chinoise.

Le vote de l'ONU, estiment les observateurs, rendra probablement plus facile le voyage en Chine du président Nixon. L'attitude de Washington en faveur d'une représentation des «deux Chines» avait en effet été qualifiée par la presse chinoise de «geste hostile».

Un peu plus d'une demi-heure avant le décollage de l'avion de M. Kissinger à Pékin, à plusieurs centaines de mètres du bâtiment principal de l'aéroport où étaient massés les curieux, on avait appris par les reportages diffusés par les radios étrangères en direct de New York que la motion qualifiant l'expulsion de Taiwan de «question importante» avait été repoussée.

S'il n'avait pas eu connaissance de cette information avant de quitter sa résidence, il est probable que le conseiller du président Nixon a appris cette nouvel-

le des techniciens qui se trouvaient à bord de l'avion et qui disposaient d'appareils de radio.

Les officiels du ministère chinois des affaires étrangères présents à ce moment dans le hall de l'aéroport ont opposé un «no comment» à toutes les questions des journalistes, mais ils souriaient lorsque ces derniers leur demandaient ce qu'ils pensaient de cette «victoire» de la Chine populaire.

Les autorités chinoises ont en effet gardé le plus grand sang froid au sujet du vote de leur admission à l'ONU, se gardant bien de former un quelconque pronostic.

Mais les observateurs ont toujours eu l'impression que Pékin n'avait probablement pas l'intention de faire du vote de cette année à l'ONU un obstacle entravant la politique dynamique lancée au printemps dernier lorsque se concrétisèrent les contacts sino-américains qui doivent aboutir à la visite du président Nixon.

Selon le prince Norodom Sihanouk, interrogé dimanche dernier par l'AFP, il se pourrait que cette visite intervienne «très tôt, peut-être avant la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine».

Le but final, pour Pékin, est de rompre l'isolement que lui ont imposé pendant plus de vingt ans les Etats-Unis. M. Chou En-lai a déclaré à plusieurs de ses interlocuteurs qu'il est préférable de discuter avec l'adversaire tout en restant vigilant contre toute autre éventualité.

On ignore tout à Pékin des résultats des négociations autour de MM. Kissinger et Chou En-lai ainsi que des conversations qui se sont déroulées à des niveaux inférieurs pour les préparatifs techniques tels que la sécurité, les communications et la presse.

Aucun signe n'a été perçu à Pékin qui eut pu indiquer que des obstacles ont surgi.

Pour Thant, le couronnement

NATIONS UNIES (AFP) — U Thant ne l'a pas dit et ne pouvait pas le dire, mais ce fut avec une joie immense qu'il

a adressé à Pékin, au ministre chinois des affaires étrangères, le télégramme lui faisant part de la résolution historique de l'Assemblée générale rétablissant la Chine dans ses droits de membre des Nations unies et membre permanent du Conseil de sécurité.

Pour le secrétaire général sortant, c'était une consécration. Depuis des années, il répétait que, ex officio, il ne pouvait évidemment rien dire mais qu'en tant que U Thant, personne privée asiatique, ayant droit à sa pensée politique, il estimait que l'ONU ne serait jamais l'ONU tant que la République populaire de Chine n'y serait pas.

Avant l'Assemblée générale, l'été dernier, il avait dit publiquement que des études avaient déjà été entreprises par le secrétariat des Nations unies pour installer la Chine — la représentation authentique de la Chine — dans ses fonctions aux Nations unies, techniquement et administrativement.

U Thant, a qui devrait normalement appartenir d'accueillir officiellement le représentant de Pékin à l'ONU, y verra le couronnement de sa carrière de secrétaire général de l'ONU pendant dix ans. Il sait aussi que, maintenant, les grandes puissances — la Chine, enfin, y comprise — se mettront sérieusement à l'oeuvre pour lui trouver un successeur, ainsi sera comblé le plus cher de ses vœux: se reposer, lire, méditer, mettre en chantier le livre de philosophie politique qu'il veut léguer à l'ONU de l'avenir.

La Chine n'a pas toujours été aimable envers lui. Elle a même été, à certaines occasions, discourtoise. Mais c'était à l'époque où la Chine s'écartait systématiquement et coléusement de la communauté internationale. Aujourd'hui, l'ONU, pour pouvoir ouvrir ses bras à la Chine, a infligé aux Etats-Unis une humiliation sans précédent. Ainsi les choses, pour Pékin, et pour U. Thant, sont évidemment toutes différentes. On peut même penser qu'avec le prochain ambassadeur de Pékin à l'ONU, U Thant fera ce qu'il n'a jamais fait jusqu'ici, donner son avis sur le choix de son successeur.

Bourguiba contesté

Une crise éclate à Tunis

TUNIS (AFP) — Une crise politique grave a éclaté hier en Tunisie où le gouvernement a démissionné et le président de l'Assemblée nationale s'est retiré du bureau politique du parti socialiste destourien, la plus haute instance politique du pays.

Cette crise a été provoquée par la décision du président Bourguiba, prise mercredi dernier de suspendre M. Ahmed Mestiri, ancien ministre, de toutes fonctions politiques et de le traduire devant une commission de discipline politique du pays.

Le gouvernement turc démissionne

ANKARA (AFP) — Le gouvernement turc présidé par M. Nihal Erim a démissionné hier soir peu avant minuit, a annoncé le porte-parole du gouvernement, M. Ismail Arar, ministre de la justice.

Selon le porte-parole, le président de la république, M. Cevdet Sunay, a estimé que dans les circonstances présentes, cette démission est la seule issue possible à la crise politique ouverte le 5 octobre dernier par le retrait du gouvernement du parti de la justice, majoritaire au parlement.

M. Arar a précisé que M. Erim remettra formellement sa démission aujourd'hui en précisant les raisons qui l'ont déterminé à se retirer devant le refus de la majorité laïque, a-t-il dit, persiste à ne pas considérer comme exceptionnelle la situation politique actuelle en Turquie.

Kossyguine à La Havane

LA HAVANE (d'après Reuter) — Le premier ministre Fidel Castro et le président Osvaldo Dorticos ont réservé, hier avec des milliers de leurs concitoyens cubains, un très chaleureux accueil au président du conseil des ministres de l'URSS, M. Alexis Kossyguine, qui vient de terminer une visite de huit jours au Canada.

Des travailleurs, des écoliers et des membres de diverses organisations révolutionnaires longeaient la route depuis l'aéroport José Martí jusqu'à La Havane. Des camions décorés de fanions cubains et soviétiques les y avaient menés; plusieurs déployaient des banderoles où était inscrit, en russe et en espagnol: «Bienvenue, camarade Kossyguine.»

Sur l'aéroport, un autobus 747 déroulé la veille sur Cuba, attendait la permission de regagner les Etats-Unis. Quatre chasseurs MIG des forces aé-

sous l'accusation de vouloir diviser le parti unique tunisien et accaparer le pouvoir. M. Mestiri avait obtenu un succès personnel au récent congrès national du parti à Moastir. Ses thèses favorables à une libéralisation rapide de la vie politique du pays et à une restriction des prérogatives du président avaient été affrontées par les congressistes.

Plusieurs membres du gouvernement de M. Hedi Nouira, premier ministre, avaient démissionné ou se considéraient comme démissionnaire après la destitution de M. Mestiri. M. Hassib Ben Ammar ministre de la défense nationale, Abderrazak Rassaa, ministre des finances et Lassaad Ben Osman, ministre des travaux publics, parce qu'ils jugeaient dangereuse pour l'unité nationale et contraire à la politique de libéralisation annoncée par le président Bourguiba en juin 1970, toute campagne contre M. Mestiri.

Le Dr Sadok Mokeddem, président de l'Assemblée nationale, une des personnalités les plus marquantes du bureau politique de 14 membres constitué par le président Bourguiba la semaine dernière, a marqué également son désaccord avec le président.

D'autres personnalités comme M. Beji Caid Essebsi, qui aurait offert sa démission de son poste d'ambassadeur à Paris, ont manifesté leur réprobation contre toute mesure qui serait prise contre M. Destiri. D'autre part, M. Rachid Driss, ambassadeur à l'ONU où il a participé aux débats sur l'admission de la Chine n'était pas présent à la réunion du bureau politique dont il fait partie. Il avait au congrès de Monastir été partisan de la libéralisation rapide des institutions.

riennes de Cuba ont escorté M. Kossyguine jusqu'à La Havane. C'est un Il-youchine-62 de l'URSS qui avait transporté M. Kossyguine et sa suite de Toronto à Cuba.

M. Kossyguine a donné l'accolade à MM. Castro et Dorticos puis tous trois se tinrent à l'attention tandis qu'une fanfare jouait les hymnes nationaux des deux pays. Le trajet depuis l'aéroport s'est fait dans une limousine Tchaika, que Nikita Khrouchtchev avait donné à Castro il y a quelques années.

La suite de M. Kossyguine, en visite d'amitié à Cuba, comprend notamment le président du conseil des ministres de Géorgie, le ministre de la marine marchande de l'URSS et le vice-ministre des affaires étrangères. M. Kossyguine voyage en compagnie de sa fille Lucmilla.

Utilisez-vous ou pensez-vous acquérir un ordinateur concurrent? Lequel? Honeywell peut vous faire gagner dix pour cent!

Messieurs,
Vous m'assurez qu'un ordinateur Honeywell me coûtera 10 p. cent de moins que tout autre matériel concurrent ayant les mêmes possibilités, ou qu'à valeur égale, il aura un rendement supérieur de 10 p. cent. Très intéressant! Veuillez me contacter pour prendre rendez-vous. Envoyer à: Honeywell Information Systems, 800, boul. Dorchester ouest, Montréal 113, Qué.



Qui peut en faire autant?

offre de dix pour cent!

Nom: _____
Compagnie: _____
Téléphone: _____
Adresse: _____ Ville: _____

Honeywell
l'autre compagnie d'ordinateurs

62 pays ont des relations diplomatiques avec Pékin

Avec la publication hier du communiqué sino-belge, c'est maintenant à 62 que s'élève le nombre des pays avec lesquels Pékin entretient des relations diplomatiques.

Dès la proclamation de la République populaire de Chine, le 1er octobre 1949, 13 pays établirent des relations diplomatiques avec le régime de Pékin: c'était essentiellement des pays du bloc socialiste européen auxquels s'ajoutaient en

Asie la Mongolie d'une part et de l'autre l'Inde et la Birmanie.

Les premiers pays européens à échanger des représentants diplomatiques furent la Grande-Bretagne, la Suisse, la Finlande, les pays scandinaves et les Pays-Bas. En Asie, le Pakistan, l'Afghanistan et Ceylan suivirent bientôt l'exemple de l'Inde et de la Birmanie de même que les dirigeants du Vietnam. Ainsi la Chine populaire entretenait des relations avec 25 pays à la fin de 1950.

Pendant plusieurs années, l'audience de la Chine populaire ne s'étendit pas davantage, c'était l'époque de la guerre de Corée (1950-1953).

Le mouvement des reconnaissances reprit en 1955 avec le Népal et en 1956 avec trois pays arabes (RAU, Syrie, Yémen).

Puis chaque année, sauf en 1957, 1966 et 1969, Pékin put nouer des relations avec deux ou trois nouveaux pays, africains ou arabes principalement. En dehors de l'Afrique et du Moyen-Orient, on note l'échange de représentants diplomatiques entre Pékin et Cuba en 1969, la France en 1964, le Canada et l'Italie en 1970. Cette même année 1970, la Belgique reconnaissait explicitement l'existence du régime de Pékin par une phrase de son ministre des affaires étrangères M. Harmel, à l'ONU: «cet Etat que nous reconnaissons...» Cependant, ce n'est qu'hier qu'un communiqué publié dans les deux capitales annonçait la décision d'établir des relations diplomatiques à partir du 25 octobre et d'échanger des ambassadeurs dans un délai de trois mois.

v'nez fêter
NOUS AVONS TOUT CE QU'IL FAUT!

CONGRÈS
MARIAGES
BANQUETS
866-6492
Hôtel de LaSalle
1240, rue Drummond

Carrières et Professions



PAYETTE, MAURICE — A Montréal, le 26 octobre 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Maurice Payette, architecte, né à Montréal, P.Q., le 23 août 1900. Etudes professionnelles: Ecole Polytechnique 1917-23; Ecole des Beaux-Arts, Montréal 1923-25; New York City College 1927-28; admis membre de l'Association des Architectes de la Province de Québec le 6 juin 1929. Membre du Conseil de l'Association des Architectes de la Province de Québec 1932-34. Secrétaire-Honoraire de 1934-51. Trésorier-Honoraire en 1951. Président en 1952. Membre du Conseil du Royal Architectural Institute of Canada 1943-54. Secrétaire-Honoraire 1954-56. Trésorier-Honoraire 1956-58. Président 1958-60. Reçoit la médaille de mérite de l'Association des Architectes de la Province de Québec, en 1953. Elu Fellow du Royal Architectural Institute of Canada, 1946. Fellow-Honoraire de l'American Institute of Architects, 1958. Fellow du Royal Institute of British Architects, 1959. Membre du Comité d'Urbanisme de Montréal, 1941-42-43-44; du Comité du Logement de Montréal, 1941-42; du Comité du Code de Construction de Montréal, 1943-44-45-46. Président de la section de Montréal de l'Association canadienne d'Urbanisme, 1959-60-61. Directeur de la Bourse d'Immobilier de Montréal Inc., 1952. Membre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal 1960-66. Il laisse dans le deuil son épouse Marie-Paule Monat, sa fille Denise, son frère Claude, ses sœurs Lucille (Mme R.E. Cadieux) Gisièle (Mme Charles Lépine). Les funérailles auront lieu vendredi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée., angle Décarie et Notre-Dame-de-Grâce à 9.45 heures pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10 heures et à 11 au cimetière de la Côte-des-Neiges.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates ou pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel.

La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 est, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:

Bernard Lutz



université du Québec centre d'études universitaires de Rimouski

AGENT DE RECHERCHE

LIEU DE TRAVAIL:

Université du Québec Rimouski

DURÉE DU TRAVAIL:

1er novembre 1971 au 1er juin 1972

FONCTIONS:

Re: Projet de recherche: Formation des maîtres à l'élémentaire, au pré-scolaire et à l'enfance inadaptée. Faire la revue de la littérature propre à la recherche en question, poser le problème, élaborer le schéma expérimental, constituer la bibliographie, prendre la responsabilité des pré-tests et des post-tests.

QUALIFICATIONS:

- 1) être étudiant gradué 2e ou 3e cycle (ce dernier de préférence.)
- a) avoir fait ou présentement à faire des études en éducation OU/
- b) posséder une expérience pertinente dans l'enseignement.

TRAITEMENT:

Selon l'échelle de salaire en vigueur à l'Université du Québec à Rimouski.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae au

Service du personnel Université du Québec 300, ave des Ursulines, Rimouski, Québec

École secondaire privée recherche PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

Programme 521-531

Écrire à:

Case 1584 Le Devoir



VÉRIFICATEURS INTERNES

L'Hydro-Québec recherche des vérificateurs pour effectuer les travaux suivants:

- A) Vérification opérationnelle
- B) Vérification de contrats
- C) Vérification financière
- D) Vérification des systèmes mécanisés et d'ordinateurs.

Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire et/ou une accréditation comptable reconnue. Ils doivent posséder un minimum de trois ans d'expérience dans les domaines de la vérification, de la gestion financière, des systèmes ou de l'informatique.

Toutes les demandes seront traitées de façon confidentielle.

À noter: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 13 novembre 1971, en mentionnant le numéro E/V-1-142-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Embauchage, 10^e étage
75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué.

ANALYSTE FINANCIER

Le Département des études bancaires et financières de la Banque du Canada recherche un candidat pour un poste particulièrement intéressant d'analyste dans le domaine du financement des sociétés.

Le titulaire du poste sera appelé à collaborer à des analyses financières et à l'élaboration de prévisions concernant les sources et les emplois de capitaux au niveau des sociétés. Ces travaux porteront essentiellement sur la liquidité et la structure du capital des sociétés et sur les tendances qui se manifestent dans ces domaines.

Les candidats devront justifier d'aptitudes spéciales et d'un intérêt marqué pour la recherche en matière de finances et avoir une certaine expérience concernant les finances des sociétés; ils auront, soit une maîtrise en administration des affaires, avec spécialisation en finances, soit une maîtrise en sciences économiques.

Adresser votre curriculum vitae à: M. G. A. Laframboise, Chef de la Section de la planification des effectifs, Banque du Canada, OTTAWA (Ont.), K1A 0G9



BANQUE DU CANADA

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

a besoin des services d'un

PILOTE - INGÉNIEUR EN AÉRONAUTIQUE

FONCTIONS:

L'Établissement aéronautique national à Ottawa a besoin des services d'un ingénieur pour effectuer des travaux de recherche dans sa section de recherche en vol. Certaines des fonctions comportent des expériences à effectuer en vol.

QUALIFICATIONS:

Formation universitaire de niveau supérieur en génie aéronautique, terminée avec distinction. On examinera attentivement les demandes des diplômés en physique d'ingénierie ou des diplômés d'études analogues qui connaissent bien l'aéronautique. L'expérience de pilote d'appareils à ailes fixes ou d'hélicoptères constitue un atout puisque les membres du personnel du service de génie qui possèdent les certificats de pilote nécessaires effectuent des vols de recherche.

TRAITEMENT:

Le traitement sera fonction des qualifications du candidat retenu. Prière d'adresser un curriculum vitae à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6 en mentionnant la référence NAE-301.

Les citoyens canadiens auront la préférence.

ATTENTION

FINISSANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ÉPREUVE ÉCRITE

Judi, le 28 octobre 1971
19:00 heures

Endroit: École Lanaudière
4300 de Lanaudière
(angle Marie-Anne est)

CARRIÈRES EN ADMINISTRATION - CARRIÈRES À L'ÉTRANGER



Fonction publique du Canada

FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

DÉCÈS

HAMEL Marie-Josée. A Québec, le 25 octobre 1971 à l'âge de 20 ans, est décédée accidentellement Mlle Marie-Josée Hamel, fille de M. Robert Hamel, secrétaire de la Régie des Rentés du Québec et de Dame Madeleine Pouliot. Elle demeurait au 2400 Marie-Victorin, Silery. Outre ses parents, elle laisse dans le deuil ses sœurs: Lucie, Françoise et Geneviève, ses grands-parents: M. et Mme Edmond Pouliot, ses oncles et tantes: M. et Mme Pierre Hamel, M. et Mme François Hamel, MM. André et Jean Hamel, M. et Mme Jean Pouliot, M. et Mme Michel Pouliot, Dr. et Mme Gaston Gauthier de Montréal, M. et Mme Louis Philippe Leclerc, M. et Mme Joe D. Görtz, M. et Mme Aurélien Gagnon du Lac Édouard, M. et Mme Robert Monko. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 octobre. Le convoi funèbre partira du Funerarium Lépine Limitée No 1584 chemin St-Louis à 10 heures 45 pour se rendre à l'église St-Yves où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière Belmont lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAYETTE Maurice. à Montréal, le 26 octobre 1971 à l'âge de 71 ans, est décédé, M. Maurice Payette, architecte, époux de Marie-Paule Monat, père de Denise, frère de Claude, Lucille (Mme R.E. Cadieux) et Gisièle (Mme Charles Lépine). Les funérailles auront lieu vendredi le 29 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce à 9 heures 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS DE MGR. NAP. PÉPIN DE SHERBROOKE

A Sherbrooke, le 24 octobre 1971, est décédé à la suite d'une crise cardiaque, Mgr. Napoléon Pépin, prêtre retiré au Séminaire de Sherbrooke. Il était âgé de 76 ans. Mgr. Pépin est avantagusement connu dans tous les milieux de la Province, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre, pour avoir été de 1930 à 1965, directeur de retraite d'orientation dans les collèges classiques du Québec et prédicateur de retraite sacerdotale par la suite. La dépouille mortelle est exposée au Séminaire de Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 octobre à 11.00 A.M., en la cathédrale de Sherbrooke. Amis et anciens du Séminaire de Sherbrooke sont priés de considérer cette invitation d'assister aux funérailles comme personnelle.

Conseiller en Administration - Gestion Générale

Notre firme est à la recherche d'un administrateur expérimenté pour se joindre à notre équipe de conseillers en administration. Ce poste offre des possibilités intéressantes en gestion générale chez une variété d'industries au Québec, plus particulièrement dans les domaines de la planification des affaires, les structures et l'organisation, l'évaluation et le regroupement d'entreprises et le marketing.

Les candidats seront âgés de 28 à 35 ans. Ils seront détenteurs d'un diplôme universitaire qui aura été complété préférentiellement par une maîtrise en gestion des entreprises. Ils auront à leur actif plusieurs années d'expérience au niveau de la direction générale de l'entreprise. Ils posséderont la maturité et le jugement leur permettant d'évoluer au niveau de la haute direction. Les candidats auront une excellente maîtrise des deux langues.

Veillez répondre à notre bureau de Montréal au 630 ouest boulevard Dorchester, en référant au dossier P201M. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement et recevront une réponse.

Urwick, Currie Conseillers en administration

& Associés Ltée Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Vancouver
Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration



L'OFQJ recherche des conseillers de séjour

fonction:

- Faire les recherches préliminaires et préparer les programmes de séjour au Québec des groupes de stagiaires français qui participent aux échanges de l'OFQJ.
- Préparer la documentation utile aux stagiaires.
- Accompagner au Québec à titre d'animateur, de responsable administratif et de conseiller de séjour les groupes de jeunes Français.
- Animer des réunions de préparation des groupes de stagiaires québécois qui se rendront en France dans le cadre de la programmation 1972 de l'OFQJ.

conditions d'éligibilité:

- Avoir entre 21 et 35 ans au 1er janvier 1972.
- Résider au Québec depuis au moins trois (3) ans.
- Posséder une formation et/ou une expérience pertinente dans un des secteurs d'activités suivants:

• Agriculture	• Éducation	• Loisirs
• Administration	• Industrie	• Plein air
• Animation	• Technologie	• Services
• Arts		• Sports

Retourner à l'OFQJ avant le 19 novembre 1971 une demande d'emploi comprenant nécessairement:

- 1) un curriculum vitae détaillé
- 2) une photo (1 1/2" x 1 1/2")
- 3) une lettre de référence
- 4) une indication quant au secteur (ci-haut mentionné) dans lequel vous souhaitez être affecté compte tenu de votre formation et/ou de votre expérience.

durée de l'emploi:

Être disponible pour une période de 60 à 120 jours répartis entre le 1er décembre 1971 et le 1er novembre 1972.

traitement:

De \$600.00 à \$1,800.00 selon la compétence et la durée de l'emploi.

Adresser votre "demande d'emploi" à:

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, Conseiller de Séjour 1972, 290, Place d'Youville, Montréal 125, Qué.

Q Informatique

L'Informatique prend une nouvelle dimension à l'Hydro-Québec

- Création de banques communes de données pour le système de gestion intégrée
- Utilisation généralisée d'ordinateurs en temps partagé
- Acquisition de nouveaux ordinateurs pour l'Institut de recherche

Les postes

Concepteurs de systèmes informatiques

Analystes en périgramme (Software)

Analyste en matériel (Hardware)

Conseillers en programmation

Programmeurs scientifiques

Programmeurs de systèmes de gestion

Analyste pour ordinateurs d'acquisition de données

Analyste de calculateur hybride

Spécialiste en télétraitement

Documentaliste

Les exigences

Les candidats recherchés sont diplômés universitaires en administration, génie ou sciences pures avec, de préférence, une concentration ou une spécialisation en informatique.

Leur expérience, pertinente à l'emploi, a trait selon le cas:

- à la programmation
- aux systèmes de programmation
- à l'analyse des systèmes de gestion
- au développement de banques de données
- à l'évaluation du matériel d'ordinateurs
- à l'utilisation d'ordinateurs d'acquisitions de données et à la conception d'interfaces
- à l'utilisation de calculateurs analogiques
- aux systèmes de télétraitement.

Lieu de travail

Les postes sont situés soit au siège social de l'entreprise, à Montréal, soit à l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec, à Varennes.

Le défi

- Concevoir les procédés automatiques optimaux pour rendre l'information accessible aux divers secteurs de l'entreprise.
- Conseiller les cadres de l'entreprise sur les possibilités de l'informatique.
- Étudier le système d'opération et le système de programmation de différents ordinateurs et recommander le logiciel nécessaire à l'optimisation de l'opération d'un système complexe d'ordinateurs.
- Étudier les différents ordinateurs et équipements disponibles et proposer les configurations et le matériel nécessaire pour optimiser le rendement d'un système complexe d'ordinateurs.
- Conseiller les usagers dans l'utilisation des ordinateurs IBM 360.
- Assurer un service de programmation des problèmes qui requièrent des techniques spéciales.
- Évaluer, implanter et modifier des programmes d'application scientifiques en langage FORTRAN.
- Assurer la préparation des programmes découplant de l'analyse organique des systèmes d'information.
- Faire l'entretien technique et la mise à jour des chaînes de programmes.
- Réaliser des systèmes d'acquisitions de données pour les différents laboratoires de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec.
- Assurer le service de programmation pour les ordinateurs d'acquisitions de données.
- Participer à des simulations de systèmes complexes se rapportant à l'exploitation de l'énergie électrique.
- Programmer un calculateur hybride EAI 690.
- Étudier les différentes techniques de télécommunication et l'équipement de télétraitement.
- Recommander le système de télétraitement incluant les modems et interfaces avec les ordinateurs.
- Rédiger et diffuser l'information relative au fonctionnement, à l'utilisation et aux procédures administratives des ordinateurs et à leur périgramme (software) et fournir aux spécialistes toute la documentation pertinente.

À noter

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae complet, avant le 8 novembre 1971, en mentionnant le numéro I/Q-1-005 sur leur demande d'emploi, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec Embauchage/10^e
75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128 (Québec)

Pour renseignements supplémentaires, communiquer avec (514) 875-4311, poste 213.

P. Rose veut aller à l'Île Charron

Paul Rose, qui subit présentement son procès aux assises pour l'enlèvement de Pierre Laporte, voudrait visiter l'Île Charron, située en aval de l'île de Montréal, à la hauteur du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine.

Il a présenté, hier, au juge Fernand Legault une requête en ce sens qui a été prise en délibéré par le magistrat. Rose veut aussi visiter la ferme de Bonaventure (un endroit non précisé où il se serait rendu entre le 6 novembre et le 28 décembre 70), la maison de Saint-Luc, où il a été arrêté, et l'appartement de la rue Queen Mary, où Bernard Lortie, déclaré coupable de l'enlèvement de Pierre Laporte, a été arrêté.

Rose a fait cette requête en invoquant les articles du code pénal qui se rapportent à la visite des lieux par la cour. On ne sait pas toutefois ce que l'Île Charron vient faire dans cette histoire d'enlèvement puisque jamais, au cours des précédents procès à ce sujet, il n'a été question de l'Île Charron.

Rose a demandé à avoir copie des notes sténographiques de l'enquête du coroner sur les circonstances qui ont entouré la mort de Pierre Laporte mais cette requête a été rejetée sur le banc par le juge Legault.

Rose a obtenu d'autre part que les copies de pièces à conviction documentaires soient lisibles et claires.

Aujourd'hui, le procès ne se poursuivra pas car Paul Rose sera appelé comme témoin de la défense au procès de Claude Morency, présumé feliste, accusé de vol à main armée, de déguisement et de port d'arme illégal.

Le procès de Rose, toujours au stade des motions préliminaires reprendra jeudi matin.

Garneau présente les états financiers

Les états financiers du Québec, pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1971, indiquent un excédent au compte ordinaire (recettes et dépenses) de \$8,4 millions en regard des prévisions de 1970 et un déficit de \$9 millions aux opérations budgétaires.

Ce sont les deux faits saillants qui ressortent de la présentation hier à Québec des états financiers du Québec par le ministre québécois des finances, M. Raymond Garneau.

Par ailleurs, les états financiers font voir que plusieurs changements ont été apportés tant à la méthode de comptabilité en usage au gouvernement du Québec qu'au mode de présentation des états financiers.

Le gouvernement a procédé à ces modifications à la suite d'une étude complétée par un comité de travail formé de fonctionnaires du ministère des finances, du conseil exécutif, du bureau de l'auditeur et du bureau du contrôleur de la trésorerie. La comptabilité d'exercice fut choisie parce qu'elle correspond mieux au concept budgétaire d'un État, a dit M. Garneau, et parce qu'elle se prête davantage à la budgétisation par la rationalisation des choix budgétaires.

Pour ce qui est du surplus au compte ordinaire et du déficit aux opérations budgétaires, le ministre Garneau a établi la comparaison avec les années précédentes. Au niveau du compte ordinaire, il faut remonter à 1964/65 alors qu'au niveau des opérations budgétaires il faut se reporter à l'exercice financier 1966-67 pour retrouver une situation identique.

Si on compare le résultat des opérations de l'exercice 1970-71 avec le résultat des opérations de l'année précédente, a souligné M. Garneau, on constate une augmentation de plus de 15 pour cent au chapitre des dépenses ordinaires et de l'ordre de 10 pour cent dans les dépenses en immobilisations.

Néanmoins, le déficit des opérations budgétaires pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1971 est inférieur de 32 millions au déficit de l'exercice financier précédent, grâce à une augmentation de près de 17 pour cent dans les revenus. Cette augmentation se retrouve dans la plupart des sources de revenus.

À l'avenir, il ne sera plus fait état distinctement des surplus au compte ordinaire, ni des dépenses en immobilisations, puisque le résultat des activités courantes du gouvernement sera présenté au niveau des opérations budgétaires seulement.

Le ministre Garneau a par ailleurs souligné que, depuis 1941, la dette nette per capita a augmenté de 45,5 pour cent tandis que le produit national brut (PNB) connaissait une hausse de 360 pour cent. En 1941, le coût du service de la dette représentait 16,9 pour cent des revenus du gouvernement du Québec, alors qu'en 1971, le rapport est réduit à 3,8 pour cent.

À l'occasion de la présentation des états financiers, M. Garneau a également déclaré que la loi de l'administration financière, sanctionnée le 19 décembre 1970, constitue une révision de la loi du ministère des finances et de la loi de la vérification des comptes.

Selon les cadres de la CECM

Le projet de loi 28 a le tort de ne pas s'appuyer sur une politique de la langue

par Gérald LeBlanc

Le projet de loi 28 suscite et suscitera de nombreuses incompréhensions parce qu'il ne s'appuie pas sur une politique linguistique gouvernementale appropriée.

Voilà l'opinion de l'Association des cadres de la Commission des écoles catholiques de Montréal qui propose en conséquence une intégration graduelle des structures scolaires de l'île de Montréal. Cette Association a présenté, hier, au nom de ses 600 membres, son mémoire sur le projet de loi 28 devant la commission parlementaire sur l'éducation.

Pour les cadres de la CECM, l'établissement d'un système scolaire unifié pour l'île de Montréal doit s'effectuer par le processus d'une intégration graduelle. Il faut d'abord, selon eux, créer un conseil central relativement fort qui constituera ensuite l'élément clé pour la mise en place d'un réseau de commissions scolaires unifiées pour au plus tard le 1er juillet 1975.

L'école ne peut pas, à elle seule, corriger la situation montréalaise actuelle que le mémoire des cadres de la CECM décrit dans les termes suivants: "distribution inégale des ressources scolaires"; "assimilation massive des immigrants"; "minorisation accélérée de la majorité francophone"; "rupture entre l'école de la majorité et le milieu de travail"; etc.

"Le processus de l'intégration graduelle vers un système scolaire unifié, lit-on dans le mémoire, devrait permettre au gouvernement provincial d'user du temps voulu pour élaborer une politique des langues et une politique de l'immigration en vue de favoriser l'intégration harmonieuse des minorités au groupe majoritaire français et de freiner l'anglicisation des Néo-Québécois".

La mise en place d'un processus d'intégration graduelle est justifiée, selon les cadres de la CECM, par les six autres raisons suivantes: 1) le bon fonctionnement des écoles durant la période de transition; 2) les exigences de la réforme pédagogique; 3) le respect des diversités réelles et des mentalités actuelles; 4) le danger des ghettos; 5) le besoin d'intégrer graduellement le personnel impliqué; 6) le besoin d'informer les parents et le public.

Pour le personnel actuellement à l'emploi de la CECM ou des autres commissions scolaires impliquées dans la struc-

turation, on demande la sécurité d'emploi, des cours de formation et de recyclage, des mécanismes de révision pour ceux qui se sentiront lésés et l'élaboration d'un plan d'intégration et de répartition des nouvelles fonctions.

On demande également une diminution des contrôles gouvernementaux prévus dans le projet de loi 28 de façon à faire du conseil central une "véritable autorité scolaire métropolitaine".

Au chapitre de la confessionnalité, les cadres de la CECM souscrivent entièrement à l'établissement de structures ad-

ministratives non confessionnelles telles que prévues dans le projet de loi 28. Ils reconnaissent également le bien fondé des garanties confessionnelles qui assurent le respect des diverses options religieuses.

Les cadres de la CECM souhaitent cependant que, pour garantir l'option religieuse des non catholiques et des non protestants, le législateur introduise les mêmes mécanismes que ceux prévus pour les catholiques et les protestants. On demande également de prévoir la possibilité d'établir des écoles multi-confessionnelles.

Les enseignants protestants sont 'résignés à disparaître'

Dans un mémoire aussi coloré que leur président, M.D.R. Peacock, les 2.800 professeurs de la Montreal Teachers Association (MTA) qui regroupent les enseignants du PSBGM, se sont dits résignés à disparaître et ont demandé l'établissement d'écoles multiconfessionnelles.

C'est avec un "morituri vos salutant" que M. Peacock s'est adressé aux membres de la commission parlementaire à qui il a rappelé que les membres de son syndicat sont presque tous "protestants dans le sens spécial et extraordinaire de non-catholiques".

Le MTA recommande d'abandonner les écoles à dénominations différentes et d'établir des écoles multiconfessionnelles où toutes les religions seraient respectées, où les cours d'éducation religieuse seraient offerts sur une base optionnelle et où des enfants de toutes croyances pourraient se rencontrer, travailler et jouer ensemble.

Les enseignants "protestants" ont souligné que les divisions territoriales proposées par le projet de loi 28 fragmenteront les minorités à qui il deviendra impossible d'offrir des services adéquats.

"La répartition inégale de population,

sur l'île de Montréal était un des facteurs majeurs influençant ceux qui d'entre nous qui ont opté pour une division linguistique."

Tout en se résignant à ce qui semble être devenu la volonté de la majorité, le MTA continue de regretter qu'on ait pas tenu compte du rapport Pagé qui recommandait des commissions scolaires anglaises et françaises.

"Nous devons, comme Cassandre, a ajouté M. Peacock, vous prévenir qu'invoquer des membres de l'une ou l'autre communauté linguistique existante à se préoccuper des besoins culturels de l'autre est forcer la bonne volonté de chacun à l'extrême. Si cette expérience doit se faire, on doit apaiser la crainte naturelle de l'inconnu dans chaque communauté non pas par des paroles réconfortantes mais par des actes concrets".

M. Peacock a cependant tenu à souligner que le MTA n'avait jamais favorisé l'argument constitutionnel contre le projet de loi 28, "en partie parce que l'AANB n'a pas garanti les droits linguistiques du français en d'autres parties du Canada et en partie parce que nous ne voyons pas comme inaliénable le droit de séparer nos enfants".

Malaise dans l'épiscopat

Rome ne répond pas aux requêtes du Canada

par Gilles Provost

"Les demandes adressées à Rome par la hiérarchie du Canada n'ont obtenu à peu près jamais de réponse positive même quand elles sont accompagnées d'un dossier très bien préparé. C'est pour cela qu'on constate un certain malaise chez les évêques: il est agaçant de toujours se heurter à un mur de pierre.

C'est ce qu'a déclaré hier Mgr André Desrosiers, vicaire général du diocèse de Joliette, aux membres de la société canadienne le droit canonique réunis à l'hôtel Windsor.

Les canonistes, en effet, se plaignaient de ne jamais obtenir ce qu'ils demandaient à Rome et accusaient les évêques de ne pas se faire accompagner des gens compétents nécessaires pour défendre avec succès la politique canadienne.

"Certaines demandes ont été formulées à trois ou quatre reprises en deux ans et on n'a pas avancé d'un pouce" ont signalé plusieurs participants. Ils faisaient allusion à des démarches pour accélérer les procédures dans les cas de départs de prêtres et dans les causes de mariages.

Par 54 voix contre trois (4 abstentions), les canonistes ont adopté une proposition demandant formellement à l'épiscopat d'amener avec eux à Rome les gens compétents et capables de les assister dans leur travail. Les explications données indiquent qu'on voulait des gens capables d'expliquer clairement des demandes et de répondre aux objections "souvent indéfendables" des fonctionnaires de la curie romaine.

Concernant les procédures pour les déclarations de nullité de mariage, les participants se sont déclarés tout à fait insatisfaits du récent "motu proprio" qui devait théoriquement accélérer les

procédures. Au contraire, par 44 voix contre six, ils ont voté une proposition demandant que les évêques renouvellent le plus tôt possible auprès de Rome les demandes que l'épiscopat a déjà répétées au moins trois fois.

Ces demandes visaient notamment à supprimer l'appel systématique fait par l'Église après qu'un premier procès se fut prononcé en faveur de la non validité d'un mariage. Deuxièmement, les canonistes canadiens demandaient qu'en cas de doute, la présomption joue en faveur des personnes qui demandent l'annulation plutôt qu'en faveur de la validité du mariage.

Plusieurs réponses ont été proposées pour expliquer l'insuccès de l'épiscopat canadien: un participant, par exemple, a suggéré que l'Église locale ne connaît pas les "bons" canaux de communication. Il a noté que des demandes similaires provenant des États-Unis ou de l'Australie avaient été agréées en trois mois et trois semaines respectivement. À cela, des représentants de l'épiscopat ont répondu que toutes les filières possibles avaient été essayées, "incluant le recours aux plus hautes instances possibles".

D'autres, au contraire, ont suggéré, ironiquement, qu'on pourrait peut-être chercher à savoir "qui il faut payer pour que les affaires soient menées rondement." Un dernier, enfin, a rappelé que le délégué apostolique a récemment déclaré que l'épiscopat canadien, est, aux yeux du Saint-siège, le plus progressiste après celui de Hollande. Serait-ce la raison de notre insuccès?"

En tout, environ 120 canonistes participent à cette session d'étude. Il y a parmi eux un grand nombre de responsables de tribunaux ecclésiastiques, ain-

si que quelques évêques, chanceliers et vicaires généraux.

Les participants n'ont pas craint, à plusieurs reprises, de faire référence à leurs difficultés actuelles: ils sont souvent négligés dans les diocèses qui apprennent de plus en plus à fonctionner sans eux et sans se soucier du droit canon. "Comment les gens qui ne respectent pas le droit canon actuel respecteront-ils le nouveau?" a demandé le père Ducharme, de Montréal.

"Il serait temps que nous soyons plus combattifs, a-t-il poursuivi. Nous devons remettre dans la réalité bien des gens en autorité (pas seulement les évêques) qui croient trop souvent que la loi, c'est eux. Finalement, les droits des gens seront plus respectés quand les autorités ne les accapareront pas tous."

D'autres, comme l'abbé Ménard, aussi de Montréal, ont attribué ce discrédit à l'inadaptation de droit canon actuel. Le droit actuel met trop l'accent sur l'aspect judiciaire de l'Église ("une justice à la mode romaine") et ne met pas assez l'accent sur l'aspect pastoral de l'Église. Ses propos furent salués par une salve d'applaudissements dans l'assemblée. "Les ménages qui ont des difficultés ont surtout des problèmes de conscience, a-t-il déclaré: ce n'est pas d'un tribunal qu'ils ont besoin!"

Enfin, d'autres canonistes sont intervenus pour dire qu'on leur soumet presque toujours des questions qui planent très haut au-dessus des besoins de la population mais qu'on ne les consulte à peu près jamais pour les problèmes concrets des fidèles eux-mêmes.

"Si nous devons avoir de la crédibilité, nous devons d'abord aider les gens à se sortir de leurs difficultés", a-t-il conclu.

En vigueur le 31 octobre

un service direct quotidien

MONTREAL - TORONTO - WINDSOR

Le service Montréal-Toronto qu'effectue le Rapido tous les matins sera prolongé jusqu'à Windsor. Entre Toronto et Windsor, ce train fera les arrêts coutumiers.

MONTREAL-WINDSOR		WINDSOR-MONTREAL	
Dép. Mtl	11h50	Dép. Windsor	7h30
Dép. Dorval	12h12	Arr. Toronto	11h40
Arr. Toronto	16h49	Arr. Dorval	16h44
Arr. Windsor	21h30	Arr. Mtl	17h09

Voitures renouées, nouveaux services de restauration

VOITURE-CLUB-RESTAURANT:

repas servis aux voyageurs en voiture-club, à leur fauteuil, sur plateau escamotable, le tout compris dans le prix du billet.

VOITURE-CAFÉ-BAR:

mets chauds ou froids, à prix modérés, pour les voyageurs en voiture-coach.

Billet simple, Montréal-Windsor:

Coach, jours de tarif rouge: \$16.30
Voiture-club, deux repas compris, valable en tout temps: \$33.30

vivez moderne voyagez



La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



LES CHARTRAND,

Trente ans
du Québec



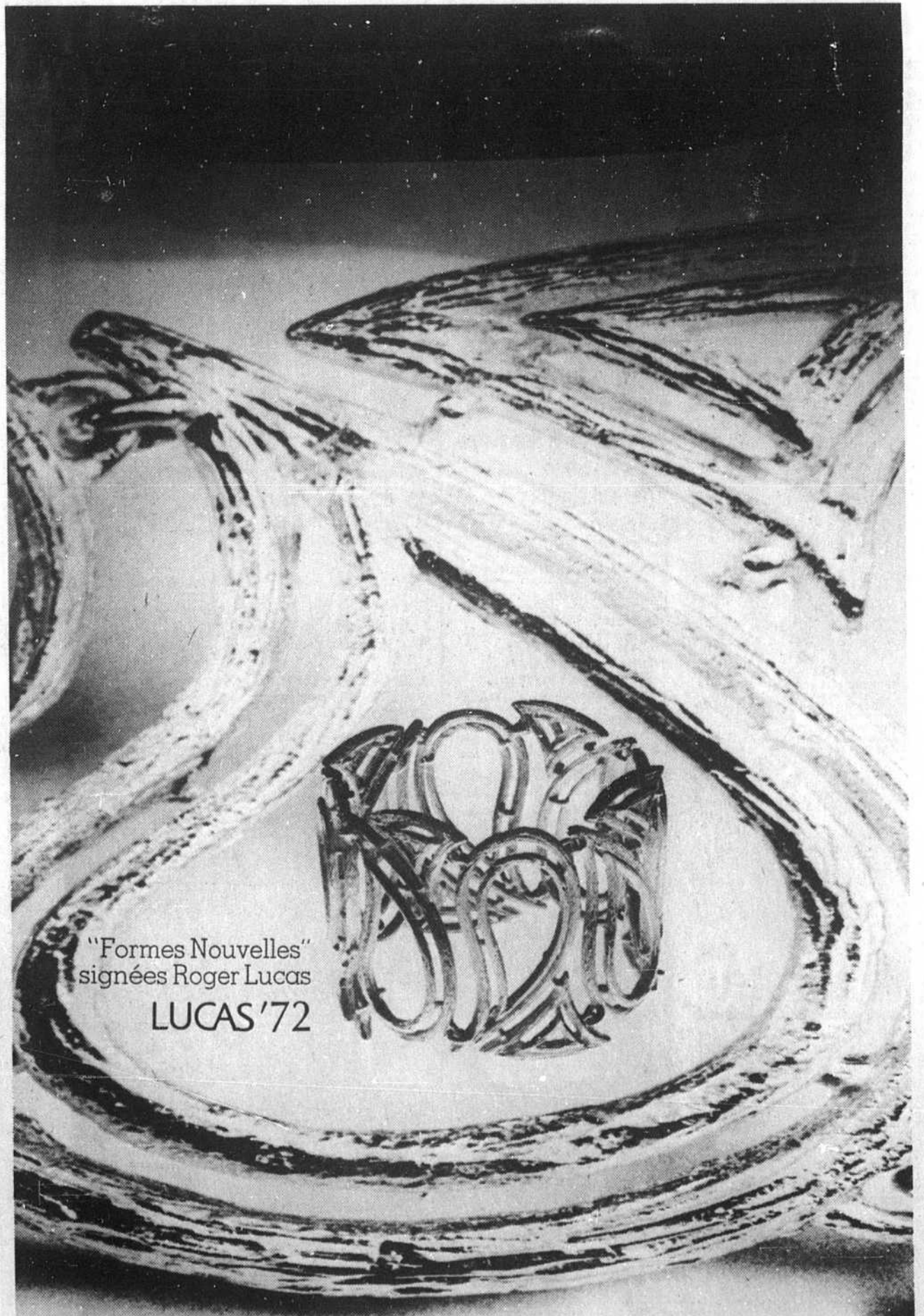
Maintenant

octobre 1971

En vente dans les kiosques et les librairies

Pour obtenir un abonnement, téléphoner à:

739-2758



"Formes Nouvelles"
signées Roger Lucas
LUCAS '72

LUCAS ● EXPOSITION DU 26 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE ●

1476 ouest, rue Sherbrooke

arts

spectacles

Festival international du cinéma en 16 mm

"Ti-Peupe" et Fernand Bélanger en liberté

par Jean-Pierre Tadros

Wow! Voir "Ti-Peupe" et en sortir en amour avec le monde. Qui aurait pu le croire? Il est vrai que ce n'est plus ici du monde que nous côtoyons tous les jours...

Et c'est autour de ces trois thèmes que se déroulera le film. Mais rien ici de la thèse, pesante, car on n'a que faire, ici, de la logique...



tout juste pour pouvoir manger... et qui n'en trouveront jamais. Mais "Ti-Peupe", me direz-vous, qu'est-ce que c'est comme film? Et bien, si vous

ne l'avez pas encore deviné, une dernière chance, ces propos de Fernand Bélanger: "C'est l'histoire quasi humoristique de deux gars qui se cherchent une job, pis qui en trouvent pas

parce qu'ils ne veulent pas en trouver. Ils sont pognés comme des boules de poule, ils se promènent d'un bout à l'autre du cadrage. Ils sont en train de virer fou, le monde aussi!"

Mais quel genre de gars est-ce, ce Bélanger - Et bien, en un 22 juin 1943, il découvrait le monde à Rivière-du-Loup. Depuis, pour mieux le comprendre sûrement, il fera des études en anthropologie, avant d'aller à l'IDHEC (Paris).

Et j'oubliais: c'est l'un des deux cinéastes les plus prometteurs de l'ONF, ce qui représente \$2,500 montant d'un Prix attribué par l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences.

Werner Schroeter à Montréal

Treize drapeaux vous accueilleront au Musée des Beaux-Arts. Ceux des treize pays participant au festival international du cinéma en 16 mm, qui a lieu jusqu'à dimanche soir. Et pour les superstitieux, on a ajouté un quatorzième, celui du Québec.

Advertisement for the film 'Le conformiste' by Pier Paolo Pasolini, featuring Jean-Louis Trintignant and Stefania Sandrelli.

television

Table listing TV programs for CBFT (CBC) and CFTM (CTV).

Table listing TV programs for various stations including 12.00 Cinema, 12.15 Cine-Mercredi, and 12.30 Cine-Mercredi.

Table listing TV programs for various stations including 12.00 Cinema, 12.15 Cine-Mercredi, and 12.30 Cine-Mercredi.

Table listing TV programs for various stations including 12.00 Cinema, 12.15 Cine-Mercredi, and 12.30 Cine-Mercredi.

Danny Kaye, ambassadeur de l'UNICEF

NATIONS UNIES (Reuter) - Le comédien Danny Kaye, vedette de la scène et de l'écran, effectuera une tournée de six pays asiatiques pour l'UNICEF.

cinéma

ALOUETTE: Le petit suisse 12.45 2.30 4.15 6.00 7.45 9.30
ANJOU: Big dolly et Student nurses 8.10
ARLEQUIN: Perversion story 2.35 5.55 9.20 et Eka, les amours d'une adolescente 1.10 4.30 7.55

PLACE VILLE-MARIE: Petit cinema Taking off 12.05 1.45 3.25 5.05 6.45 8.25
PLAZA: Voir Canadian
PUSSYCAT: Fanny Hill meets Lady Chatterley 12.00 2.50 5.30 8.15 et Affaire étrange 1.10 4.10 7.10 9.50

VENDOME: La rupture 12.45 2.35 5.10 7.20 9.30
VERDE: Hambre 7.30 9.30
VILLERAY: Voir Manège

12.15 Cine-Mercredi: Quelques dollars pour Django (western - Américain) 2.00

Advertisement for '29' magazine, featuring a photo of a group of women and the text 'Enfin à compter du 29 octobre'.

Advertisement for 'Le Festival des Films à 99c', listing various film titles and showtimes.

Advertisement for 'Le Festival des Films à 99c', listing various film titles and showtimes.

Advertisement for 'Le Distrain' film, showing a man in a suit and the text 'un drôle de rire dans un drôle de film'.

Advertisement for 'Le Festival des Films à 99c', listing various film titles and showtimes.

Advertisement for 'Viva la Muerte' film, featuring a woman in a white dress and the text 'Un chef-d'oeuvre'.

Advertisement for 'Les Mariés' film, featuring Jean-Paul Belmondo and Marlene Jobert.

Advertisement for 'Le Messenger' film, featuring Julie Christie and Alan Bates.

Advertisement for 'Le Voyageur' film, featuring Claude Leouch and Alexis Nihon.

Advertisement for 'La maison sous les arbres' film, featuring a woman in a white dress.

Advertisement for 'Y'a plus de trou à Percé!' film, featuring a group of people.

Advertisement for 'La Rupture' film, featuring Stéphane Audran and Jean-Pierre Cassel.

théâtre

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (AU GESU): Le cri de l'engoulement de Guy Dufresne

Advertisement for 'La Nouvelle Compagnie Théâtrale' for the 1971-72 season, listing various plays and venues.

Advertisement for 'Gagnez de magnifiques vacances en Jamaïque pour deux'.

Large advertisement for the film 'Le Souffle au Coeur' by Louis Malle, featuring a large title and showtimes.

Des experts s'interrogent

Quel modèle de famille est susceptible de transformer la société québécoise

de notre envoyée spéciale, Renée Rowan

MONT-GABRIEL — Le Carrefour sur l'éducation à la vie familiale, qui dure depuis deux jours au Mont-Gabriel, est avant tout une rencontre de mise en commun, de réflexion et d'interrogation. Il ne prétend pas apporter de solutions concrètes et immédiates à une question qui préoccupe parents, éducateurs, travailleurs sociaux et spécialistes.

Pour faire l'éducation à la vie familiale, il faut d'abord choisir un modèle de comportement. Mais quel modèle de famille transformera la société québécoise? Est-il seulement possible, à l'heure actuelle, d'en choisir un et de l'imposer, de conjuguer éducation et vie familiale à un moment où l'école et la famille sont de toutes parts remises en question?

C'est là une démarche délicate remplie d'embûches et de difficultés, ont vite constaté les 150 participants au Carrefour sur l'éducation à la vie familiale, venus de tous les coins de la province; enseignants, représentants des ministères, des agences sociales, des organismes familiaux, etc.

Jusqu'à maintenant, a souligné M. Pierre Bélanger, professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval, l'éducation à la vie familiale a été laissée aux contingences de la vie: les initiatives qui existent sont éparpillées et on les connaît très mal. Elles ne sont ni organisées, ni coordonnées.

Un des buts du Carrefour, a souligné M. Gilles Lacroix, directeur général du service social de la Mauricie, président et principal initiateur de la rencontre, est justement de fournir l'occasion à tous ces gens que le domaine de la famille préoccupe de mettre en commun leurs réalisations, leurs inquiétudes et de faire le point.

En fin d'après-midi hier, on a demandé aux participants de présenter les expériences qui se font dans leur milieu dans ce domaine. On a confié à Mme Denise Laporte-Dubuc, qui travaille actuellement au regroupement des organismes familiaux du Québec, le soin de dresser un inventaire de toutes ces activités, inventaire qui devrait par la suite devenir un service de références.

Ce Carrefour sur l'éducation à la vie familiale est original pour diverses raisons. Tout d'abord, il n'est pas l'affaire d'un seul organisme. Il est, selon les mots mêmes de Gilles Lacroix, la concrétisation du "rêve d'un groupe de fous", des personnes fortement intéressées par toute la question de l'éducation à la vie familiale.

"Toute l'organisation de ce Carrefour a été une défi. Nous sommes partis avec une idée puis nous nous sommes mis à la recherche de moyens financiers pour l'exécuter, alors que c'est en général l'inverse qui se produit."

Cet appui financier, Carrefour l'a trouvé auprès de l'Institut Vanier de la famille, de la Laurentienne, de l'Assurance-vie Desjardins, de la Fédération des services sociaux du Québec et du secrétariat d'Etat.

La rencontre est aussi originale en ce qu'elle exclut les exposés traditionnels. On y trouve des "personnes-ressources" qui ont préparé des documents de travail servant d'amorce à la discussion dans les plénières et dans les ateliers de travail.

Lorsqu'on s'interroge sur l'éducation à la vie familiale, a noté, à la séance d'ouverture, M. Pierre Bélanger, on doit d'abord se demander dans quel type de société on veut et on doit vivre et, par la suite, quel modèle de vie familiale on veut proposer.

Si la structure de la famille influence le type de société, en retour le type de société conditionne la structure de la famille. La famille telle qu'elle existe actuellement, comme l'école mais à un degré moindre et sous des formes différentes, est remise en question.

Les adolescents laissent le toit familial pour aller vivre avec des amis; des groupes de jeunes forment

des communes qui constituent de grandes familles; on s'interroge sur la permanence du mariage; les divorces sont de plus en plus nombreux; on fait l'expérience de nouveaux modèles de vie familiale. Quel modèle choisir, faut-il en imposer un?

Va-t-on proposer que le mariage soit renouvelable à tous les dix ans comme on le voudrait pour les diplômés? Va-t-on proposer des programmes d'éducation à la vie familiale comme si le modèle de la famille nucléaire est encore celui qui correspond le mieux aux exigences de la société industrielle ou va-t-on au contraire se demander si le modèle des communes chinoises ou des kibboutz rencontrerait davantage les demandes de l'industrialisation que celles de la famille?

Autant de questions délicates mais fascinantes pour les uns, inquiétantes pour les autres, mais auxquelles les participants à ce Carrefour ne prétendent pas apporter de solutions instantanées, de réponses miracles.

"Si inefficace que soit la famille d'aujourd'hui, a souligné le Dr Alastair W. MacLeod, directeur de l'Institut d'hygiène mentale de Montréal, nous n'avons pas encore pu en produire de meilleure. Et compte tenu de tous les facteurs qui entrent en jeu, il faut avouer qu'elle a su quand même bien résister à l'épreuve du temps." Mais pour combien de temps?

La famille, selon cet expert, subira, indépendamment de ce que nous en pensons, de nos efforts d'intervention, des mutations profondes et rapides, du moins dans sa forme extérieure. Pourra-t-elle même résister au choc dont elle fait les frais?

Selon le Dr MacLeod, le moment est plus indiqué que jamais d'établir au Québec un programme complet d'éducation à la vie familiale, si on veut aider la famille à accumuler suffisamment de force pour résister au "choc" des changements rapides tant présents que futurs et à profiter pleinement de ces changements.

Le Québec a besoin de 200 biochimistes

par Solange Chalvin

La biochimie dans les hôpitaux a connu une telle évolution depuis une dizaine d'années qu'il y a présentement, au Québec, environ 200 postes à remplir pour des biochimistes et 2,000 pour des techniciens médicaux spécialisés en inhalothérapie.

Avant l'ouverture de leurs assises annuelles qui auront lieu, samedi, à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, les 70 biochimistes, groupés au sein de la Corporation des biochimistes des hôpitaux du Québec, ont lancé une brochure afin de renseigner la population sur leurs services et les étudiants sur leur profession.

La pénurie est si grande, a dit le président de la Corporation, le Dr Roméo Soucy, qu'en janvier 1971, un seul biochimiste certifié était à l'oeuvre pour desservir les besoins de la population des territoires du Bas-Saint-Laurent, et de la Basse-Côte-nord. La situation est à peu près identique pour tout le secteur du Saguenay-Lac-St-Jean où un seul biochimiste est présentement disponible.

Les hôpitaux de la région de Montréal comptent 34 biochimistes seulement et les services de ces nouveaux professionnels de la santé publique seront insuffisants pour plusieurs années encore, a-t-on dit, à moins qu'un effort particulier ne soit fait pour intéresser et faciliter la formation de jeunes scientifiques dans cette spécialité.

On sait que les biochimistes n'oeuvrent pas seulement dans le domaine médical, mais que plusieurs travaillent à l'intérieur de laboratoires de recherches privés et publics ainsi que dans les compagnies pharmaceutiques. Afin de stimuler les étudiants en sciences à choisir la biochimie d'hôpital, l'université de Montréal a élaboré un programme d'études supérieures orienté vers la chimie clinique. Ce nouveau programme sera mis en marche en septembre 72.

Quant aux étudiants des cégeps, ils auraient tout avantage à s'orienter vers les carrières de techniciens médicaux, technologues et laborantins.

L'initiative de l'université de Montréal, a dit le Dr Soucy, permettra à un plus grand nombre de candidats de remplir environ 200 postes de biochimistes ou clinico-chimistes dont le Québec a besoin dans le secteur de la santé publique.

Le biochimiste clinique, a dit, de son côté, le Dr Guy Letellier, de l'hôpital Notre-Dame, au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier à Montréal, joue un rôle essentiel au sein de l'hôpital d'aujourd'hui. Ses travaux permettent de diminuer sensiblement les coûts d'hospitalisation des malades en diminuant sensiblement le nombre de jours passés à l'hôpital. Il est également en mesure de détecter, grâce à ses analyses, une foule de maladies susceptibles d'être soignées plus rapidement.

Le Dr Letellier représentera la profession et fera part des plus récents travaux biochimiques entrepris au Canada lors du symposium international qui aura lieu à Paris, en novembre prochain.

A mesure que se développent les services externes des hôpitaux et les soins à domicile, le rôle du biochimiste s'étend, a noté le Dr Soucy. Celui-ci fait maintenant partie de l'équipe de santé publique autant au niveau des soins que du dépistage et de la prévention des maladies.

Ces parlementaires visitent l'Afrique du Sud à l'invitation de la "South African Foundation" organisation privée d'hommes d'affaires et de personnalités politiques, spécialisée dans l'organisation de tournées d'études et d'information à l'intention de visiteurs étrangers de marque. Il s'agit de M. Georges Lachance, libéral et de MM. J. MacLean et Robert N. Thompson conserva-

teurs.

Au cours de leur visite qui prendra fin le 3 novembre les trois députés canadiens auront des entretiens avec les représentants du gouvernement de l'opposition et des principaux secteurs de la vie nationale sud-africaine à Johannesburg, Pretoria, Le Cap et Durban (Natal).

trois députés du parlement canadien dont deux représentants de l'opposition sont arrivés hier à Johannesburg pour une visite d'une semaine en Afrique du Sud.

Députés canadiens à Johannesburg

JOHANNESBOURG (AFP) — Trois députés du parlement canadien dont deux représentants de l'opposition sont arrivés hier à Johannesburg pour une visite d'une semaine en Afrique du Sud.

Ces parlementaires visitent l'Afrique du Sud à l'invitation de la "South African Foundation" organisation privée d'hommes d'affaires et de personnalités politiques, spécialisée dans l'organisation de tournées d'études et d'information à l'intention de visiteurs étrangers de marque. Il s'agit de M. Georges Lachance, libéral et de MM. J. MacLean et Robert N. Thompson conserva-

teurs.

Au cours de leur visite qui prendra fin le 3 novembre les trois députés canadiens auront des entretiens avec les représentants du gouvernement de l'opposition et des principaux secteurs de la vie nationale sud-africaine à Johannesburg, Pretoria, Le Cap et Durban (Natal).

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
Les artisans du meuble québécois Inc., donneront à compter du 15 nov. 1971, dans le vieux Montréal, qu 88 est, rue St-Paul, un cours d'initiation à la décoration intérieure. Ce cours d'une durée de huit semaines se donne à raison d'un après-midi ou d'un soir par semaine. On vous montrera comment sélectionner les anciens meubles, comment les découper, la façon d'appliquer la teinture et la cire, comment retoucher les meubles égratignés, les bases de la technique de la pose du papier peint, ainsi que la façon de rembourser un fauteuil, vous apprendrez entre autre, à reconnaître les styles français, anglais, américains, japonais, scandinaves, etc... Le calcul mathématique de l'éclairage, l'harmonie des couleurs, etc... Pour de plus amples informations, communiquez avec Mademoiselle Joyce Pelletier à 866-1836.

LES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
88 est, rue St-Paul, vieux-montréal (127)
866-1836

NE MANQUEZ PAS CETTE SÉANCE TRÈS SPÉCIALE DE **JACOBY'S DE MONTRÉAL**

TAPIS DE PERSE À NOS GALERIES
480 ST-FRANÇOIS-XAVIER
(une rue à l'ouest de l'église Notre-Dame)
(A 3 minutes du métro Place d'Armes)

JEUDI SOIR, 28 OCTOBRE À 7:30 P.M.
EXPOSITION SPÉCIALE: Jeudi, 28 octobre de midi à 4.30 P.M.

Stationnement gratuit Tél. 842-1803/4

Appel à l'aide d'un groupe de mères de famille de Saint-Henri

(par Solange Chalvin) — Une vingtaine de mères de famille, sans mari, se sont regroupées dans le quartier Saint-Henri à Montréal, sous le nom de La Ruche, pour mettre en commun leurs problèmes familiaux et économiques et pour occuper de façon plus instructive leurs loisirs.

L'initiative remonte déjà à un an, mais le groupe lance, cette année, un appel au public pour poursuivre ses activités.

Un premier local fourni par les services sociaux de Saint-Henri leur a été par la suite retiré sans raison apparente, et le groupe a dû se trouver un local pour lequel il doit défrayer actuellement le loyer. Ce local, situé au 474 ouest, rue Notre-Dame, a besoin de nettoyage et de peinture avant d'être équipé convenablement pour répondre aux besoins de ces femmes.

La responsable du groupe, Mme Rose Loiselle, demande l'aide de quelques ouvriers ou étudiants qui accepteraient ces travaux bénévoles. Le local aurait également besoin d'un métier à tisser, d'un moulin à coudrer de manufacture "overlock", de tables, chaises réfrigérateurs et cuisinières ainsi que de jouets éducatifs.

Si la réponse du public est satisfaisante, nous dit Mme Loiselle, La Ruche ouvrira de nouveau ses portes d'ici le 1er novembre. Les femmes y suivront des cours de yoga, de tissage, de tricot, et recevront la visite de professionnels de la santé, de la sécurité sociale, ou du Code civil, qui les renseigneront sur leurs droits et ceux de leurs enfants.

Le groupe a déjà demandé

une subvention à différents organismes sociaux, sans succès.

"Partout, on nous répond que le budget est épuisé", dit Mme Loiselle.

Le groupe compte présentement sur la générosité du public pour organiser son local. "Ce ne sont pas les bénévoles qui manquent nous dit Mme Loiselle, mais le matériel et l'argent."

Déjà une mère de famille a offert ses services pour garder sur place les enfants des autres et recevoir à quatre heures, après la classe, les écoliers qui viendront au local faire leurs devoirs et regarder la télévision.

"Si nous avions un budget, ajoute Mme Loiselle, nous pourrions prendre un jardinière d'enfants ou un futur enseignant qui aiderait nos enfants à mieux comprendre ce qu'ils apprennent à l'école, en faisant leurs devoirs au local."

Pendant ce temps, leurs mères apprendront à fabriquer de meilleurs repas avec peu d'argent, à mieux administrer le budget familial, à tricoter des mitaines ou à coudrer une jolie robe, et à mieux éduquer leurs enfants.

"Ce ne sont pas les idées qui nous manquent", ajoute Mme Loiselle qui a réussi, l'an dernier, à obtenir une maigre subvention qui lui a permis d'amener le groupe en Gaspésie visiter les différents centres d'artisanat afin de s'initier aux différentes techniques.

On projette d'ouvrir La Ruche, quatre jours par semaine de 9h à 17h. Notons que les 16 mères de famille déjà inscrites à La Ruche ont ensemble une vingtaine d'enfants de moins de 15 ans.

Les personnes intéressées à redonner vie à La Ruche, en fournissant le matériel indispensable à l'organisation

du local ou encore leur aide personnelle, peuvent rejoindre la responsable, Mme Loiselle, au numéro suivant: 937-6824.

Mikhail YanKel
MOSCOU, (AFP) — L'académicien soviétique "hain" Yankel, l'un des auteurs de la technique de l'URSS, est décédé lundi à l'âge de 60 ans, à la suite d'une défaillance cardiaque consécutive à une cardioclérose provoquée par un infarctus, annonce l'agence Tass.

La mort de l'académicien fait l'objet d'un communiqué du comité central du PC du présidium du soviet-suprême, du conseil des ministres et de l'Académie des sciences de l'URSS.

Une nouveauté... qui révolutionne le port des dentiers.

Pour la première fois, la science a mis au point une crème adhésive qui retient les dentiers — supérieurs et inférieurs — comme jamais auparavant. Elle forme une membrane élastique qui aide à retenir les dentiers plus fermement pendant des heures. Cette découverture, unique en son genre, est la crème adhésive **FIXODENT™** pour dentiers.

FIXODENT non seulement retient les dentiers, mais améliore aussi le bien-être de ceux qui les portent. Son élasticité vous permet de mordre plus fermement, de mieux mâcher et de manger plus naturellement. Grâce à **FIXODENT™**, les dentiers agissent plus comme des dents naturelles. Essayez **FIXODENT™**.

Votre DENTIER vous gêne-t-il?

Si votre dentier adhère mal à vos gencives, recourez à la poudre adhésive **FASTEETH™**. Non acide, **FASTEETH™** fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez **FASTEETH™**.

Organisez-vous une réception chez vous ou au bureau?

Appelez **Frank Nash**
Le traiteur
637-6723

Vous épargnez!
Salle de réception disponible

tenez bon... composez 336-6110 Pestroy

Répit pour le chat — répit pour vous! Éliminez les intrus, tels que souris, chauve-souris et rats qui vous importunent. Service garanti et discret, sans tambour ni trompette. Pestroy se charge aussi des insectes tels que fourmis, lépismes, puces ou blattes, sans exceptions. A votre service, jour et nuit, pour tous renseignements.

1655 Bd. Edouard Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour Foyers, Commerces ou Industries

Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de
L'Association nationale des Exterminateurs des E.-U. 7/70/F

MONTREAL COUNCIL OF SOCIAL AGENCIES ASSEMBLÉE ANNUELLE "THE NEW LOOK 1972"

DISCUSSION DES PROGRAMMES PASSÉS, PRÉSENTS ET À VENIR

Mercredi, le 3 novembre 1971

Centre des Étudiants - Université McGill
Salle de Bal - 3e étage
3480, rue McTavish, Montréal

Enregistrement 3.00-3.30 p.m.
Assemblée 3.30-5.30

Pour recevoir le prospectus du **Cours de Fine Cuisine Familiale**

Commencant les 15 et 16 novembre et de la leçon d'essai de ce cours qui aura lieu au choix les vendredi 29 octobre et mardi 9 novembre téléphonez à **843-6481**

INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
depuis 1951
2015 de la Montagne, MtL.

"La libération de la femme? Moi, je désire l'amour et le mariage, un diamant Birks et trois enfants."

"Je suis prête à protester publiquement contre toute personne qui déclare qu'il est impossible de se lancer dans la vie avec un petit budget et de grands espoirs.

Sérieusement, c'est à cause de notre budget que nous achetons la bague chez Birks, sans doute le meilleur magasin pour la qualité des diamants. Birks offre tout un choix de diamants de qualités variées à des prix correspondant à chaque qualité. C'est exactement ce que dit la garantie de Birks.

Il y a des diamants Birks à compter de \$100. Nous sommes prêts à payer un peu plus. Mais un jour, nous échangerons ce diamant pour un plus gros. Alors Birks nous crédira le prix initial que nous avons payé. C'est un bon placement quand on songe que ce peut-être dans dix ans!

La vie est si courte, aussi bien en profiter de toutes les façons!"

FACILITES DE PAIEMENT

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour

L'actualité

Propriété des maisons de courtage

La bourse de Toronto et l'IDA dénoncent les conclusions du comité Bouchard

TORONTO (PC) — Carrément opposées aux conclusions du rapport Bouchard, remis plus tôt cette année au gouvernement québécois, deux institutions financières canadiennes de premier plan se sont prononcées hier en faveur du maintien de la propriété canadienne sur les maisons de courtage.

Les compagnies étrangères les plus durement touchées par les deux mémoires, soumis à la Commission ontarienne des valeurs mobilières, n'ont pas tardé à répliquer que les institutions canadiennes parlaient uniquement dans leur propre intérêt.

La Bourse de Toronto, la plus importante bourse au Canada avec ses 110 compagnies membres, et l'Association des courtiers en valeurs mobilières (IDA) ont répondu non aux deux questions suivantes:

— Des compagnies ou des individus hors du Canada devraient-ils avoir la permission de contrôler des compagnies canadiennes d'achat et de vente d'actions et d'obligations et de remplir certains autres rôles financiers?

— Les maisons de courtage devraient-elles obtenir la permission d'émettre des obligations à leurs noms pour devenir publiques?

Au Québec

Le mémoire de l'Association des courtiers dénonce plus précisément le rapport, rédigé plus tôt cette année par M. Louis-Philippe Bouchard, ministre adjoint des Institutions financières du Québec. Ce rapport favorisait la possession de maisons de courtage par des intérêts étrangers et l'émission de titres au nom de ces maisons, dans la province de Québec.

L'association doute que la présence de maisons de courtage étrangères au Québec aide la vente des obligations du Québec.

Les maisons de courtage américaines, Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Inc., et Bache and Co. Inc. de New York, qui ont des filiales au Cana-

da, ont maintenu dans leurs mémoires que les restrictions à la propriété étrangère des maisons de courtage au Canada n'étaient pas dans l'intérêt du public et que seuls les courtiers canadiens bénéficiaient de telles restrictions.

Représailles

Merrill Lynch laisse entendre dans son mémoire que le gouvernement américain pourrait réagir à toute tentative canadienne de restrictions en limitant les activités des compagnies canadiennes aux États-Unis.

Nouvel abaissement du taux préférentiel

La Banque de Montréal a annoncé hier qu'elle réduisait de nouveau d'un quart pour cent son taux d'intérêt de base sur les prêts. Ce nouveau taux de 6% deviendra en vigueur le 1er novembre.

La veille, la banque avait annoncé une première réduction d'un quart d'un pour cent pour porter immédiatement son taux d'intérêt préférentiel (prime rate) sur les prêts à 6 1/4 pour cent.

La banque a également annoncé une réduction d'un demi d'un pour cent du taux d'intérêt versé sur les comptes d'épargne véritable, sur lesquels il est impossible de tirer des chèques. Le nouveau taux, également en vigueur le 1er novembre, sera de quatre pour cent.

Le président exécutif de la Banque de Montréal, M. Arnold Hart, a souligné que ces changements répondaient à la tendance à l'abaissement des taux d'intérêt et au geste posé récemment par la Banque du

Canada, qui a diminué d'un demi d'un pour cent le taux de réescompte.

Cette décision veut aussi refléter notre désir de faire notre part dans l'effort pour donner une nouvelle poussée à la croissance de l'économie canadienne, en accord avec la diminution des taux d'imposition sur les revenus personnels et des compagnies, annoncée par le gouvernement fédéral.

A Toronto, la Banque canadienne impériale de Commerce et la Banque Nouvelle-Ecosse ont eux aussi suivi l'exemple de la Banque de Montréal en abaissant leur taux préférentiel de 1/4% à 6 pour cent. Ce nouveau taux deviendra aussi en vigueur le 1er novembre.

De plus, le taux d'intérêt payé sur les comptes d'épargne véritable a été ramené de 1 1/2 à 4 pour cent et celui sur les comptes d'épargne avec privilège de chèques est passé de 3 1/2 à 2 3/4 pour cent.

économique

De 1968 à 1971

Le taux de croissance de Renault au Canada est passé de 35 à 5%

par Denis Giroux

La rentabilité de l'industrie automobile au Canada ne tiendrait qu'à un fil.

Le traité canado-américain sur l'automobile et, plus paradoxalement, les mesures Nixon sont les deux principaux facteurs qui empêchent actuellement l'industrie automobile canadienne et les industries connexes de s'effondrer sous le poids de la concurrence étrangère.

C'est ce qu'on a affirmé hier, M. André Martin, président de la S.O.M.A. Inc. et Pierre Le Godec, vice-président et directeur général des Automobiles Renault Canada Ltée, lors de la présentation de la gamme 1972 des modèles Renault à la Place Bonaventure.

Pour ces raisons, il est impensable pour "le Canada de renoncer au traité canado-américain sur l'automobile ou d'en accepter une révision profonde, et ce, quelles que soient l'ampleur et la fréquence des pressions exercées par les États-Unis en ce sens" a dit M. Martin.

"Si le traité sur l'automobile est rompu, il s'ensuivra une fermeture en chaîne d'usines au Canada. Ce seraient d'abord les manufacturiers de pièces automobiles qui seraient touchés, mais rapidement, les usines de montage elles-mêmes ne pourraient survivre et devraient fermer leurs portes entraînant ainsi une hausse effarante du chômage au pays."

M. Le Godec, abondant dans le même sens que M. Martin, a de plus précisé que si le président Nixon n'avait pas pris les mesures du 14 août dernier, forçant entre autres le Japon à réévaluer le yen, le Canada aurait dû adopter lui-même des mesures similaires en 1970 ou 1973 ou plus tard, tant le marché canadien de l'automobile est en train d'être envahi par les automobiles japonaises.

M. Le Godec a donné comme preuve du "péril japonais" le fait qu'en septembre 1971, Toyota a immatriculé un plus grand nombre de modèles en Colombie-Britannique que General Motors pour l'ensemble de ses modèles (dans cette province). Toyota a immatriculé 900 autos,

contre seulement 600 pour GM et, en Colombie-Britannique, on estime que 60% appartient à des manufacturiers non nord-américains.

"Personnellement, je crois que si le président Nixon n'avait forcé le Japon à réajuster de façon réaliste son taux de change, l'invasion japonaise aurait rapidement balayé l'Est canadien et une automobile sur trois roulant au Canada aurait été de marque japonaise d'ici 1972-73".

Croissance moindre

Face à cette concurrence de plus en plus dure des manufacturiers d'outre-mer, Renault Canada a vu le taux d'augmentation de ses ventes décroître constamment au Canada depuis 1968, alors que le taux avait été de 35%. En 1969 ce taux de croissance des ventes de Renault au Canada est tombé à 20%, en 1970 à 10% et en 1971, la direction prévoit un taux de 5% seulement.

Pour contrebalancer cette tendance, Renault Canada écoule une part de plus en plus grande de sa production de l'usine SDMA de Saint-Bruno aux États-Unis.

Mais ce succès à l'extérieur cache mal une faiblesse sur le marché canadien, et pour tenter de reprendre l'élan de 1968, Renault a adopté deux mesures; d'abord elle a remanié sa gamme de modèles en axant ses efforts de vente sur la Renault 12, puis elle a mis au point un traitement anti-rouille "unique au monde", le traitement au Tectyl 506 qui permettra à la compagnie d'étendre à tous les propriétaires de Renault dont le véhicule aura subi le traitement spécial anti-rouille une garantie spéciale de 5 ans-50.000 milles. Ce traitement coûte cinquante dollars.

Selon M. Le Godec, il est illusoire et mensonger de se fier à la publicité de certains manufacturiers qui prétendent que leurs autos dureront 11 ans et sont dotées de tel ou tel niveau de puissance alors qu'en fait, la durée normale d'une auto à Montréal est probablement de cinq ans et que la puissance offerte par les manufacturiers n'est souvent pas disponible après une conduite normale en ville.

Renault 12

Pour en revenir à la nouvelle gamme des produits Renault, rappelons qu'elle compte les modèles Renault 10, 12 et 16 (les modèles 4 et 8 ont été abandon-

nés). Tous les modèles ont subi des hausses de prix. Le modèle Renault 12 se vend ainsi \$100 plus cher (4% de hausse environ); au sujet de ce modèle soulignons qu'il sera maintenant offert avec transmission automatique et qu'un modèle wagonette (station wagon) est également disponible.

Cet accent mis sur le modèle Renault 12 dénote un changement d'orientation de la politique de marketing de la compagnie.

Signalons enfin que SOMA vient de signer un nouvel accord de cinq ans avec Renault (dont les derniers détails monétaires viennent à peine d'être réglés). SOMA a pour la première fois dépassé le point de rentabilité l'an dernier, réalisant un profit d'un peu moins de \$100.000.

Il semble que le nouvel accord Renault-SOMA mettrait d'avantage l'accent sur l'aspect de la réciprocité des échanges, dans ce sens qu'il serait possible que Renault s'adresse à des firmes canadiennes pour certaines pièces d'automobiles. Comme l'a souligné M. André Martin, "le marché de l'automobile et des pièces de rechange est un marché où une optique internationale est de mise. Actuellement, plusieurs manufacturiers québécois ne sont pas assez efficaces pour que nous nous approvisionnions chez eux, c'est regrettable."

Selon le président de SOMA, cette société, filiale de la Société Générale de Financement du Québec (SGF) négocie actuellement de nombreux contrats de sous-traitance de des manufacturiers ontariens. Ceux-ci seraient plus efficaces que leurs collègues québécois.

Trust Royal

Le profit d'exploitation de la Compagnie Trust Royal pour les neuf mois terminés le 30 septembre était de \$7.1 millions ou \$150 par action par rapport à \$3.9 millions ou 94 cents par action pour la période correspondante en 1970. La compagnie a déclaré que la plus grande partie de ses gains additionnels pour l'année 1971 provient de ses services financiers qui se composent essentiellement du compte garanti et des Fonds sous gestion.

L'actif total consolidé au 30 septembre 1971 était de \$1,853,000,000, soit une augmentation de \$236,000,000 sur les chiffres de l'an dernier.

Les marchés boursiers

L'affaïssement des cours se poursuit

Les cotes ont subi hier une baisse dans tous les secteurs à la Bourse de Montréal.

Les déclinants ont dépassé les gains par 155 à 87 et 92 valeurs n'ont pas changé.

Falconbridge, qui a perdu \$4 3/4 la semaine dernière, a encore subi un recul de \$3 1/2 à \$66.

Scott Papers a aussi été un grand perdant, avec une glissade de \$3 1/8 à \$19 7/8. Mac-

Millan-Bloedel a perdu \$2 à \$20 1/2. Canada Packers \$1 à \$18 1/2. Maritime Electric \$1 à \$23 3/4. Financial Collection Agencies 5-8 à \$13 1/4. Denison 1-2 à \$19 1/2 et Du Pont 1-2 à \$17.

Border Chemical a gagné \$1 1/2 à \$7 3/8. Koffler Stores \$1 à \$14 1/2. Simpson's Ltd. 5-8 à \$35 3/8. Royal Trust 5-8 à \$35 3/8. Weldwood 5-8 à \$11 5/8. Distillers-Seagrams 1-2 à \$53 et TransCanada Pipelines 1-2 à \$34 1/2.

A la Bourse canadienne, RRD Ltd., a gagné 1-2 à \$8 et Canada Southern Petroleum a perdu 45 cents à \$5.40 sur un volume de 1.000 actions.

Toronto

A la fermeture de la Bourse de Toronto toutes les cotes, dans tous les secteurs, étaient en baisse.

C'était la sixième session

consécutive marquant des déclinants.

Le volume des transactions a été de 1.75 millions d'actions, le plus haut en sept sessions, en comparaison de 1.35 millions lundi.

La valeur de ces transactions a été de \$13.5 millions, en comparaison de \$13.1 millions la veille.

Aux banques, la Banque de Montréal a monté de 1-4 à \$15 7/8, et la Banque de Nouvelle-Ecosse de 1-8 à \$27 1/4. La Banque impériale de Commerce a perdu 3-8 à \$22. La Banque Royale 1-4 à \$25 3/4 et Toronto-Dominion 1-4 à \$25 points.

L'indice de la Bourse de New York, formé de 1.300 valeurs ordinaires, a baissé de .26 à 52.34. L'indice Standard and Poor's, groupant 500 valeurs, a fléchi de .36 à 94.74.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome Mines a baissé de 1 passant à \$57 1/4. Distillers-Seagrams a perdu 3-4 passant à \$55 1/2 et International Nickel a baissé de 1-4 à \$27 1/8.

Les cotes ont aussi baissé à la Bourse Américaine où l'indice des prix a cédé de .15 passant à 24.73. Le nombre des transactions est monté à 3.05 millions d'actions comparativement à 1.91 lundi.

Oil de 1-2 à \$38 1/2. Scurry-Rainbow de 3-8 à \$14 5/8 et Seagrams de 1-2 à \$53.

New York

A la Bourse de New York, 12.38 millions d'actions ont changé de mains, ce qui est considéré comme un volume modéré, beaucoup supérieur cependant aux 7.35 millions d'actions transigées lundi.

L'indice Dow Jones groupant 30 industrielles "blue chips" a subi une baisse de 3.14 passant à 845.36 après avoir monté à un certain moment de 5.47. En 10 séances, Dow Jones a maintenant perdu 48.19 points.

L'indice de la Bourse de New York, formé de 1.300 valeurs ordinaires, a baissé de .26 à 52.34. L'indice Standard and Poor's, groupant 500 valeurs, a fléchi de .36 à 94.74.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome Mines a baissé de 1 passant à \$57 1/4. Distillers-Seagrams a perdu 3-4 passant à \$55 1/2 et International Nickel a baissé de 1-4 à \$27 1/8.

Les cotes ont aussi baissé à la Bourse Américaine où l'indice des prix a cédé de .15 passant à 24.73. Le nombre des transactions est monté à 3.05 millions d'actions comparativement à 1.91 lundi.

Hydro-Québec

Emprunt de \$25 millions

La Commission hydroélectrique de Québec annonce qu'elle se propose de lancer un emprunt de \$25,000,000 (eurodollars) sur le marché européen.

Les obligations arriveront à échéance le 15 novembre 1986. Elles seront offertes par un syndicat international qui dirigent les maisons S.G. Warburg & Co. Limited, White, Weld & Co. Limited, le Crédit Suisse (Bahamas) Limited, Westdeutsche Landesbank Girozentrale, Kreditbank S.A. Luxembourgeoise, Commerzbank Aktiengesellschaft, Lévesque, Beaubien Inc. et Nesbitt, Thomson Limited.

On prévoit que les nouvelles obligations porteront un coupon de 8-1/2-0/0 payable annuellement. Les conditions de l'émission projetée seront négociées à une date ultérieure et seront alors annoncées par l'Hydro-Québec.

Cet emprunt sera garanti sans réserve par la province de Québec.

Les "bleus" de l'impôt...

... prendront une teinte plus gaie, si vous diminuez vos impôts et préparez vos "vieux jours" à l'aide d'un plan enregistré d'épargne-retraite. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



PIERRE M. AGOURI
Suite 1660
Edifice C.I.L.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Service personnel de magasinage Eaton pour l'homme actif moderne

Quand vous avez besoin de faire des achats, le Service de magasinage Eaton peut vous aider à trouver ce qu'il vous faut. Ce service commode est une courtoisie offerte à l'année longue.

Nos vendeuses-conseil sont des professionnelles spécialement qualifiées à choisir les cadeaux pour toutes occasions y compris cadeaux de la Compagnie ou d'affaires, les prix pour événements sportifs, le mobilier pour le bureau ou la maison, même une garde-robe personnelle complète. L'entière variété en magasin vous est proposée.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous à 842-9331, poste 320 ou 413.



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 337
Un dividende de dix-huit cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après lundi, le premier novembre 1971, aux actionnaires inscrits, jeudi, le 30 septembre 1971.

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE NO 338

Un dividende supplémentaire de deux cents par action du Capital versé de cette Banque a aussi été déclaré pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1971, payable le ou après lundi, le premier novembre 1971, aux actionnaires inscrits, jeudi, le 30 septembre 1971.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le Vice-Président et Directeur général
F. X. GUÉRARD

Montréal, le 14 septembre 1971.

les indices

MONTRÉAL		65	13	7	8	85
		Industr.	Serv. publ.	Banques	Papiers	Comb.
Changement		-0.70	-0.18	-0.30	-0.71	-0.56
Clôture		166.34	144.22	202.90	65.11	166.29
Sem. der.		170.10	143.47	203.78	68.37	168.86
Mois der.		175.43	148.92	208.46	72.92	174.19
1971 haut		189.09	161.53	218.23	95.75	185.16
1971 bas		166.88	143.18	172.04	65.43	166.79

TORONTO		Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétales
Changement		-0.60	-1.12	+0.02	-0.97
Clôture		160.97	146.34	70.99	206.30
Sem. der.		163.60	146.34	74.92	215.19
Mois der.		169.19	175.19	81.78	227.92
1971 haut		188.94	202.66	103.01	242.60
1971 bas		161.16	145.65	70.97	193.18

DOW JONES		Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Indust.		850.54	857.26	842.95	845.36	-3.14
Trans.		232.18	235.32	230.43	231.32	-0.54
Serv. publ.		113.40	114.01	111.93	112.54	-1.02
Ens.		296.34	299.05	293.62	294.67	-1.23

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél. 692-0745

Stabilité de l'or

LONDRES - L'once d'or fin cotait hier sur le marché européen de l'or \$42.47 1/2 au regard de \$42.47 1/2 à la fermeture du marché, lundi.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ELLES SONT EN OR

UN PLACEMENT TOUJOURS SÛR ET RENTABLE

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL QUÉBEC-MONTRÉAL

QUÉBEC: 2, avenue Chauveau, Québec 4 522-5251
MONTRÉAL: 800, Place Victoria, Montréal 115 878-3307

REPRÉSENTANT INSTITUTIONNEL EXPÉRIMENTÉ BILINGUE

Notre Compagnie, membre des principales bourses canadiennes, est à la recherche d'un représentant institutionnel bilingue et expérimenté dans les secteurs du financement corporatif et du commerce des actions.

Le candidat choisi bénéficiera d'une excellente rémunération ainsi que de nombreux bénéfices marginaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Case 1585 Le Devoir
Montréal, Québec

Nous vous assurons d'une absolue discrétion. Notre personnel est au courant de cette réclame.



Nomination RoyNat Ltée



L.G. LE GROVE

RoyNat Ltée annonce la nomination de M. L. G. Legrove au poste de directeur général adjoint (Toronto). M. Legrove a travaillé pour la compagnie depuis 1964 et occupait récemment le poste de surintendant pour l'Ontario et le Manitoba.

Nomination chez Colin Rae Associates



Robert Parizeau, S.D.E.

Colin Rae Associates, Consultants en Projet et Développement, ont le plaisir d'annoncer la nomination de M. Robert Parizeau, S.D.E., au poste de Vice-président de la compagnie.

les obligations

Table of government and industrial bonds with columns for date, yield, and price.

Bell Canada



M. R. C. SCRIVENER, président de Bell Canada, annonce la nomination de M. Z. H. Krupski au poste de vice-président exécutif.

M. R. C. Scrivener, président de Bell Canada, annonce la nomination de M. Z. H. Krupski au poste de vice-président exécutif. M. Krupski, qui a résigné ses fonctions de président du Réseau téléphonique Transcanadien pour assumer sa nouvelle charge, sera responsable du réseau et des communications informatiques de Bell Canada. La nomination entre en vigueur le 1er novembre.

fonds mutuels

Table of mutual funds with columns for name, type, and performance.

Nomination au Trust Royal



Maurice Riel, C.R.

On annonce la nomination de Monsieur Maurice Riel, C.R., au Comité exécutif du conseil d'administration de la Compagnie Trust Royal. Monsieur Riel est associé principal de l'étude Riel, Bissonnet, Vermette et Ryan.

au comptoir

Table of exchange rates for various currencies.

NOMINATION CHEZ ABITIBI



Robert C. Gimlin

Robert C. Gimlin a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie de Papier Abitibi, Ltée. M. Gimlin est président et administrateur principal de Abitibi Corporation, une importante entreprise américaine de matériaux de construction établie à Birmingham, au Michigan. Cette entreprise possède des usines modernes à Alpena, au Michigan; à Roaring River, en Caroline du Nord; à Chicago, en Illinois; à Cucamonga, en Californie; avec en plus, des usines affiliées à Tiffin, en Ohio, et à Middleburg, en Indiana. M. Gimlin est aussi premier vice-président de la Division des panneaux, à la Compagnie de Papier Abitibi, Ltée.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock market prices for Toronto, including various sectors like Industriels, Mnes et Petroles, and Divers.

Baisse du dollar

MONTREAL. Le dollar américain a fléchi de 1-32 et cotait à \$1.00 1/8 en devises canadiennes. La livre sterling a monté de 1-16 et cotait à \$2.49 3/4.

NEW YORK. Le dollar canadien était à la hausse de 5-64 et valait 97-54 en valeurs américaines, comparativement à 99-11-16 la semaine dernière.

La livre sterling était à la hausse de 3-16 et valait \$2.49-29-64.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Montreal, including various sectors like Bourse de Montréal, Mnes et Petroles, and Divers.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Montreal, including various sectors like Bourse de Montréal, Mnes et Petroles, and Divers.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Montreal, including various sectors like Bourse de Montréal, Mnes et Petroles, and Divers.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Montreal, including various sectors like Bourse de Montréal, Mnes et Petroles, and Divers.

Large advertisement for 'Six vols quotidiens pour Sept-Îles' featuring a boat and travel information.

Advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' listing various accounting firms and their services.

DERRIÈRE LE VOLANT...

... de la Renault à "protection totale"...



On aperçoit deux spécialistes de l'usine de montage SOMA, à Saint-Bruno, qui injectent le produit "tectyl" antirouille à une nouvelle Renault 16.

par ANDRÉ TARDIF

A l'occasion de la présentation de sa gamme 1972, hier en l'hôtel Bonaventure, Renault Canada a annoncé officiellement que ses véhicules bénéficieront désormais d'une technique de "protection totale" contre la rouille. En exclusivité, ce procédé est appliqué à l'usine même de la S.O.M.A. à Saint-Bruno. Désormais, tous les propriétaires de véhicules Renault bénéficieront de cette option bénéficiant d'une garantie spéciale antirouille de 5 ans ou 50,000 milles qui s'ajoute, bien entendu, à la garantie de 12 mois ou 12,000 milles déjà appliquée.

La rouille, "cancer" de la voiture moderne... Le phénomène de la rouille n'est pas nouveau. Mais il constitue, d'une certaine façon, le "cancer" des voitures modernes car il a tendance à s'aggraver en fonction du problème général de la pollution. En plus de la corrosion venue du ciel sous forme d'acides rejetés dans l'atmosphère par les différentes industries, s'ajoutent les conséquences de l'utilisation des produits chimiques (sel et chlorure de calcium) pour lutter contre la neige et le verglas. Ces procédés facilitent la circulation mais ils sont de redoutables agents de corrosion.

Il s'agit d'une exclusivité Renault... Il y a deux sortes de traitement anti-rouille: celui de quelques rares manufacturiers qui consiste à immerger la carrosserie dans une solution anti-rouille au cours de l'assemblage, et il y a le procédé supplémentaire, après l'achat, qui consiste à appliquer sous pression (au moyen de trous perforés dans la carrosserie) un produit spécial destiné à garantir une protection maximum contre la rouille et à assurer une meilleure valeur de revente.

Renault Canada est le premier constructeur d'automobiles en Amérique du Nord à appliquer les deux traitements en usine, à Saint-Bruno, et à offrir l'option "protection totale" qui consiste en un plan complet.

L'ensemble du traitement en usine comprend non seulement l'application d'une couche de fond anti-corrosive par "trempage" du véhicule en entier dans un bain de produit spécial et l'application de couches de "primer" et de couches

de laque cuites au four, mais aussi l'application d'apprêts soudables sur les tôles avant assemblage et d'un mastic dans les passages de roues et sur les dessous de caisses. De plus, après assemblage, on procède à l'application d'une couche d'un produit résistant à l'abrasion sur les dessous de caisses. Ces procédés offrent déjà une très grande résistance à la corrosion sur les surfaces exposées aux projections de gravier, d'eau ou de calcium.

Mais il existe dans toutes voitures des "corps creux" (par exemple, l'intérieur des portes, des longerons et certaines parties des ailes ou des pontons d'assemblage) qui accueillent l'humidité et où la rouille peut s'installer. Dans le montage classique d'une voiture, il est presque impossible de protéger efficacement toutes ces parties.

Une cinquantaine de points d'injection... La nouvelle technique de Renault, éprouvée depuis plusieurs années notamment en Suède, consiste essentiellement à injecter dans les corps creux de la carrosserie un produit anti-corrosif spécial. Le produit employé est en fait une huile minérale riche en paraffine (produit très apprécié pour les emballages destinés au transport maritime). Ce liquide, collant comme du caramel, s'insère dans tous les joints et les fissures de la carrosserie traitée et sèche rapidement en formant un film imperméable. Le nombre de points d'injections sur une Renault atteint pratiquement la cinquantaine et chaque voiture reçoit 2,75 pintes imp. de ce liquide.

Renault est le seul fabricant automobile qui applique ce procédé de "protection totale, au dedans et au dehors, en usine. Les véhicules Renault ainsi traités sont désormais livrés avec un certificat de garantie spéciale 5 ans - 50,000 milles, qui inclue des vérifications annuelles. Et cette option de "protection totale" ne s'applique pas seulement au premier propriétaire mais est transférable à tous les propriétaires jusqu'au premier terme atteint. Sinon le remboursement intégral du coût du traitement initial et ou d'applications ultérieures sera fait.

Grâce à ces garanties exclusives, les propriétaires de Renault ont confiance et savent que leur investissement est complètement garanti.

Grande stabilité des prix... En déviant ses nouveaux modèles 1972, Renault Canada a d'abord confirmé une bonne nouvelle pour tous les consommateurs, c'est-à-dire une remarquable stabilité des prix de vente. En effet, en un moment où les circonstances économiques et les perturbations du marché monétaire laissent planer une incertitude sur les prix des véhicules automobiles, Renault confirme résolument sa tendance aux prix stables. C'est ainsi que les prix des modèles 1972, RENAULT 8 et RENAULT 10 ne changent pas par rapport à la gamme 1971. La RENAULT 8 demeure à \$1,898 et la RENAULT 10 à \$2,148. De même, le prix de la RENAULT 16 T.S. est inchangé et celui de la RENAULT 16 T.L. demeure en dessous de \$3,100. Quant aux nouvelles RENAULT 12 1972, malgré une puissance accrue et de nouvelles spécifications, elles demeurent dans la gamme de prix des anciennes RENAULT 12 (en dessous de \$2,400 pour la RENAULT 12 à moteur de 1,600 cc.).

Plusieurs commodités sont incluses... La RENAULT 10 est dotée d'un moteur de 1,300 cc. (78.6 po. cu.) et elle demeure toujours une championne incontestée dans le domaine du prix d'achat de la consommation (en moyenne, plus de 38 milles au gallon) et de la robustesse. C'est une voiture fiable et adaptée au Canada avec ses freins à disque, sa direction à pignon et crémaillère, sa suspension à quatre roues indépendantes. Elle offre toujours en version standard ce que bien d'autres voitures n'offrent qu'en option: pneus radiaux, quatre portes, sièges baquets, phares de recul, chauffage à deux vitesses, etc.



SOCCKER ET BILLARD ! Un proverbe anglais veut que celui qui se retrouve derrière la boule no 8 (la boule-clé au "snooker") est vraiment en difficulté. L'histoire ne dit pas s'il est survenu quelque chose de fâcheux à Tom Murray, de l'équipe de soccer de l'université North Texas State durant son match contre celle de l'université Southern Methodist, à Dallas récemment. (Téléphoto AP)

Les choix de "M. Lee" à B.B.

Avant le programme d'hier soir, notre sélectionneur avait un total de 7 gagnants en 40 courses pour une moyenne de 17.5%. Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: R. D.'s Ike (8); 2-Armbrø Jazz (7); 3-Katys Bert (1).
2ème: 1-Dr. Irish Adios (3); 2-Tommys Pride (7); 3-Victoria C. (8).
Double suggéré: 8-3
3ème: 1-Qui Nhon (4); 2-Transponder (1); 3-Speedy Satan (6).
4ème: 1-Had a Express (6); 2-Chipsong (2); 3-Mar Mic Direct (8); 4-Miles Away (1).
Quinielas suggérées: roulette 6-2-8-1.
5ème: 1-Comesoga Coulet (2); 2-Saucy Swinger (3); 3-Winf Ding King (6).
6ème: 1-Barre Bruce (5); 2-Unitas (7); 3-Template (3); 4-Wyncrest Tom (6).
Quinielas suggérées: roulette 5-7-3-6.
7ème: -Tupelo Lou (5); 2-Medissa Hanover (2); 3-Honey Rainbow (7).
8ème: 1-Fight Back (3); 2-Pleasant Al (4); 3-Drummond Bye Bye (9); 4-Wicked Mir (1).
Quinielas suggérées: roulette 3-4-9-1.
9ème: 1-Robby Flash (1); 2-Prince Ezra (7); 3-Betys Duke (3).
10ème: 1-Roméo Flecha (5); 2-Rapido (9); 3-Dale Scot (1).
Exactas suggérées: roulette renversée 5-8-1.

EN JEU: \$200 EN BANQUE: \$166.70

M. Lee a perdu \$22 lundi soir, de sorte que sa banque est tombée à \$166.70. Ce soir, il mise la somme de \$38 ainsi répartie:
3ème: au mutuel, sur le 4, \$2-0-0.
4ème: sur la quiniela 6-2, \$2.
5ème: au mutuel, sur le 2, \$6-6-6.
6ème: sur les quinielas 3-3 et 5-7, \$4.
8ème: sur la quiniela 3-4, \$4.
10ème: sur les exactas renversées 5-9 et 5-1, \$8

Les sports à la pige

TOM GORMAN a causé une autre surprise hier aux championnats de tennis Embassy de Londres, riches de \$48,000 en bourses. Il a battu le 4ème favori, Jan Kodes, 3-6, 9-7 et 8-6 dans la deuxième ronde des simples messieurs. Clark Graebner est avancé en ronde suivante quand son opposant Bob Lutz ne s'est pas présenté à temps. Le prochain adversaire de Graebner sera Cliff Drysdale, qui a défait hier le Français Pierre Barthes 6-1 et 6-3. Chez les femmes, la championne défendante, Billie Jean King, a pris seulement 40 minutes pour avoir raison de la Britannique Shirley Brasher, 6-4 et 6-1. Dans d'autres rencontres de première ronde, Françoise Durr a défait Corinne Molesworth 6-3 et 6-4, Winnie Shaw a éliminé Leslie Beaven 6-4 et 6-2 et Patti Hogan a eu le meilleur sur Wendy Gilchrist 6-3 et 6-2.

PETE MAHOVLICH manquera à l'appel dans le camp du Tricolore qui reçoit ce soir la visite des Bruins de Boston au Forum. Le grand no 20 a été terrassé par une vilaine grippe. Il est également peu probable qu'il soit capable de jouer en fin de semaine, contre Détroit samedi et à Philadelphie dimanche. L'instructeur Scotty Bowman a révélé qu'il utilisera Larry Pleau au centre entre Réjean Houle à gauche et Guy Lafleur à l'aile droite.

JACK GORDON, instructeur des North Stars du Minnesota, se demandait bien à la fin de saison dernière ce qui arrivait à son offensif, ayant peut-être trop mis l'accent sur la défensive. Il doit avoir trouvé la solution puisqu'aux dernières statistiques de la LNH, son duo de gardiens de buts, Lorne Worsley et Cesare Maniago, avait accordé le moins de buts dans la ligue (seulement 12 en sept parties), tandis que son offensif est le meilleur de la section Ouest, ayant enfilé 28 buts contre 26 pour les meneurs, les Black Hawks de Chicago. Les Canadiens sont les meilleurs marqueurs de la ligue avec 31 buts, contre 30 pour les Rangers et 28 pour Boston.

PRIORITE AUX 14-20 - Le Service de la récréation de Laval oriente cette année sa saison de hockey vers la participation accrue des plus âgés, sans pour cela négliger les tout petits. Afin de diminuer les risques de la délinquance, on veut accorder plus d'attention à la jeunesse de 14-20 ans. Ainsi, la catégorie moustique "A" vient de disparaître au profit des plus vieux. Les jeunes pourront alors participer dans les catégories moustiques "B" et "C". Cette année, les ligues inter-secteurs de Laval compteront 12 clubs minimes, 12 benjamins, 11 cadets et 10 juniévins. Au niveau inter-cités, Laval a formé trois équipes de cadets dans la catégorie "AA". D'autre part, une ligue junior spéciale a été formée de six équipes à l'intérieur de Laval.

Sous la présidence de Jean Martin, cette ligue acceptera les joueurs de 20 ans et moins. De plus, on n'acceptera pas les cheuvs trop longs. Les jeunes devront donc passer chez le barbier avant de chausser les patins.

LE CLUB DE TENNIS INTERIEUR de l'île des Soeurs ouvrira ses portes pour la saison lundi prochain. La direction du club vient d'annoncer la nomination de Will Sherwood comme professionnel et directeur-gérant. Cet Américain est ancien capitaine de l'équipe de l'Université de la Floride. Il dirigera le plus grand tennis couvert du pays avec ses 10 courts. Il y retrouve également un éclairage qu'on dit plus puissant que celui du soleil. Ce club est aussi pourvu de douches, d'un sauna ainsi que d'un bain-tourbillon. On y offre même les services d'une gardienne pour les enfants. Il est situé au 300, chemin du Golf, Ile des Soeurs, téléphone: 769-5163.

GEORGE ATHANS, 19 ans seulement et champion du monde en ski nautique est un sérieux candidat au titre d'athlète de l'année au pays. Domicilié à Kelowna (C.-B.) mais étudiant à l'université Sir George Williams, Athans a remporté le championnat du monde en Espagne récemment. Il est champion canadien en différentes catégories depuis 1966 en plus d'avoir participé à 13 championnats internationaux durant ce temps.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 400 132
LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, dit district,

demanderesse

contre-
MELIDA PEREZ, autrôles résident et domiciliée au 1535, McGeorg, Mt., et maintenant de lieux inconnus.

et-
DOMINGO MARTINEZ, autrôles résident et domicilié au 832, Sherbrooke Est, à Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeurs
IL EST ENJOINT à MELIDA PEREZ et DOMINGO MARTINEZ

à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

demanderesse

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT
Mes Lévesque, Quinlan et associés, Immeuble Thémis, 1905, St-Jacques, MONTREAL, Qué.

Avocats de la demanderesse

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 15 octobre 1971, par lequel Security S.F.A. Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 18ème jour d'octobre 1971 sous le numéro 2307455. Banque de Montréal, le 18ème jour d'octobre 1971."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 05-81859-71
Mlle MARY DEVEAUX, éditrice maîtresse, domiciliée et résidant au 3122, rue Docteur, app. 14 Montréal, dist. de Montréal,

demanderesse

contre-
THE TAU EPSILON PHI FRATERNITY INC. un corps politique légalement constitué en vertu de la Loi de l'Etat de New York, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de New York, U.S.A.

défendresse

Il est ordonné à la défendresse qu'elle compare dans un délai de 30 jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration est déposée à la Cour Supérieure, district de Montréal à l'intention de la défendresse en cette cause.

Montréal, le 22 octobre 1971.

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT
PROCEURER DE LA DEMANDERESSE
ADRIEN R. PAQUETTE.

Avocats de la demanderesse

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 15 octobre 1971, par lequel Foyer d'Artisanat Raymond Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 18ème jour d'octobre 1971 sous le numéro 2307456. Banque de Montréal, le 18ème jour d'octobre 1971."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 375 000
DENIS BLAIS, gentilhomme, domicilié et demeurant au 1681 Chemin Ste-Elizabeth en la cité de St-Laure district de Montréal,

demandeur

contre-
ANTOINE MERYMO, gentilhomme, autrôles domicilié et demeurant au no 593 rue St-Etienne, en la cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

Il est enjoint à ANTOINE MERYMO à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Me Guy Bissonnette, 29, rue Boivert, VAUDREUIL, Qué.

Avocat du demandeur

Succession MAURICE BOND et PAULETTE DULLE-BOND

Avis est donné que Dame Marguerite Dulde, épouse d'Orval Williams est à la qualité de tutrice à François Bond et Chantale Bond a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de PAULETTE DULLE-BOND et MAURICE BOND, en vertu d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Me Rodolphe Legault, notaire, le 29 jour d'octobre 1971, enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2308224, le 25 octobre 1971.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 311 949
GILLES BARIIL, gentilhomme résident et domicilié au 798 - 5ième avenue à Verdun, district judiciaire de Montréal,

demandeur

contre-
GUY DESROCHES, autrôles résident et domicilié au no 973 rue Pichette à St-Vincent-de-Paul, Laval, District judiciaire de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

et-
ROSAIRE RANNO, autrôles du 20 Rang Roberge à St-Eugène, Comté de Drummond, District judiciaire de Drummondville, et maintenant de lieux inconnus.

défendeurs

IL EST ENJOINT à GUY DESROCHES et ROSAIRE RANNO à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT
Me Guy Bissonnette, 29, rue Boivert, VAUDREUIL, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que JACOB JAKUBOWSKI, musicien trottier, de la Cité de Westmount, District de Montréal et Province de Québec, s'adresse à son Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom de JACOB JAKUBOWSKI en celui de "JACOB JACOB NORTON", ledit changement servira à toutes fins légales.

DATÉ à Montréal ce 31ème jour d'octobre 1971.

J. J. SMILEY
Procureur du Requéant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 399 789
LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, LANS, LE COMTE DE VERCHERES, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no. 5 rue des Voltigeurs, à Cité de Chamby, district de Montréal,

demandeurs

contre-
MME ISABELLE VON BODMAN, résidant et domiciliée au no 737 Baden Baden, Kemptenstrasse 16, Germany, n'ayant ni domicile, ni lieu de résidence ordinaire, ni place d'affaires connues dans le district de Montréal,

défendresse

IL EST ENJOINT à MME ISABELLE VON BODMAN

à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT
Mes Bellevue et Bellevue, 56 Place Crémazie, suite 1008, MONTREAL 381, Qué.

Avocats des demandeurs

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 15 octobre 1971, par lequel Hy Josephson Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 18ème jour d'octobre 1971 sous le numéro 2307457. Banque de Montréal, le 18ème jour d'octobre 1971."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 401 596
FRABEL'S INC., corps politique légalement constitué en vertu de la loi et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville de Los Angeles, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique au 7401 World Way West,

demanderesse

contre-
THE FLYING TIGER LINE INC., corps politique légalement constitué en vertu de la loi et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville de Los Angeles, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique au 7401 World Way West,

défendresse

Il est enjoint à THE FLYING TIGER LINE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT
Mes Mendelson, Sellick et associés, C.I.L. House, suite 2800, 639 avenue, boulevard Dorchester, MONTREAL, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 387 742
COMMISSION SCOLAIRE STE ROSE - ALTEUIL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montméal,

demanderesse

contre-
LUCIEN LACHAPPELLE, autrôles domicilié et résidant au no. 300 Montée Gagnon, Ste-Anne des Plaines, P.Q., et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à LUCIEN LACHAPPELLE à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

Claude Dufour Greffier-Adjoint

Me Robert Lanthier, 242 Boul. Sainte-Rose Ste-Rose, Ville Laval

Avocat de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 401 596
FRABEL'S INC., corps politique légalement constitué en vertu de la loi et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville de Los Angeles, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique au 7401 World Way West,

demanderesse

contre-
THE FLYING TIGER LINE INC., corps politique légalement constitué en vertu de la loi et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville de Los Angeles, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique au 7401 World Way West,

défendresse

Il est enjoint à THE FLYING TIGER LINE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

Claude Dufour Greffier-Adjoint

Me Robert Lanthier, 242 Boul. Sainte-Rose Ste-Rose, Ville Laval

Avocat de la demanderesse

CITE DE WESTMOUNT

Je par les présentes proclame, conformément à la Loi des Cités et Villes R.S.Q., Chapitre 193, Section 190, telle qu'amendée, qu'à l'expiration du délai fixé par la nomination des candidats pour le poste de Maire et d'Echevins, où il n'y a qu'une seule mise en nomination pour chaque poste, je déclare par conséquent ce qui suit à être élu ipso facto auxdits postes et auxdits sièges pour un terme de quatre années.
Maire - Paul A. Quimet, avocat, du 58 avenue Sunnyside
QUARTIER NO.1
Siège no 1 - Charles Aspler, architecte, du 615 avenue Roslyn
Siège no 2 - Leeds M. Nelson, comptable agréé, du 648 avenue Roslyn
QUARTIER NO. 2
Siège no 1 - G. Ian Craig, comptable agréé, du 522 avenue Argyle
Siège no 2 - William T. Wood, avocat, du 3244 The Boulevard
QUARTIER NO. 3
Siège no 1 - Douglas C. Robertson, avocat, du 135 avenue Claudeboye.
Donné à Westmount ce 25ième jour d'octobre 1971

R.B. SEAMAN
Officier du Scrutin.

CITE DE WESTMOUNT

Avis public est par les présentes donné qu'un vote est requis pour l'élection en suspens pour la Cité de Westmount, du Quartier no 3, Siège no. 2, et que les votes aura lieu par conséquent, lundi le 1er novembre 1971, de 9:00 A.M. à 6:00 P.M., et de plus, que les personnes dûment nommées comme candidats à cette élection, pour qui les seuls votes devront être reçus, sont:

Election de Conseiller:
Quartier no 3, Siège no 2.
H.D. Carruthers, historien, du 126 avenue Claudeboye
Arthur G. Dirkmann, représentant-vendeur, du 127 avenue Irvine
Donald C. MacCallum, ingénieur, du 4300 Boul. de Maisonneuve, apt 710

Le compte officiel des votes aura lieu à l'hôtel de ville dans la soirée de la votation, dès que les boîtes de scrutin me parviendront.
Toutes les personnes intéressées sont par les présentes requises de prendre avis et d'agir elles-mêmes en conséquence.

Donné sous mon seing, à Westmount ce 25ième jour d'octobre 1971.

R.B. SEAMAN
Officier du Scrutin

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AAC-71-10362

pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi le 16 novembre 1971

Divers endroits de la Province de Québec

FOURNITURE DE PLAQUES HORIZONTALES ET VERTICALES, MONTURES COMPLETES ETC., POUR TRANSPORTS-MATEURS

Toutes les conditions du présent

L'Association Mondiale: HOCKEY OU CHANTAGE?

par MARC THIBEAULT

On entend beaucoup parler depuis quelques semaines, du lancement d'une nouvelle ligue qui s'appellerait l'Association Mondiale du Hockey. Au départ et jusqu'à il y a quelques jours, le projet semblait tellement "rêve en couleurs" que personne (nous en premier) ne le prit au sérieux.

Me Clarence Campbell, président de la ligue Nationale, s'amusa même à dire qu'il ne mettrait pas de bâtons dans les roues de l'association projetée et qu'il croyait même que la plupart des clubs de son circuit seraient heureux de louer leur amphithéâtre aux nouvelles équipes. Il y avait, derrière cette dernière déclaration, beaucoup d'ironie...

... d'ailleurs bien justifiée si l'on prend en considération le fait que le hockey (calibre LHN) a beaucoup de misère à survivre à Oakland depuis plus de 4 ans et qu'il en vient de trouver, sur le plan financier, un sain équilibre à Pittsburgh.

Financièrement, on peut certes croire que la nouvelle Association Mondiale du Hockey se caserait là...

La ligue comprendrait des équipes représentant Winnipeg, Calgary et Edmonton au Canada (peut-être Québec comme 12ème ville) et Miami, Chicago, New York, St-Paul, Milwaukee, San Francisco, Los Angeles et Columbus. La 12ème ville serait choisie parmi huit autres, soit Québec, Ottawa, Providence, Hackensack, Atlanta, Louisville, Indianapolis et Greensboro!

Quelle marmelade!

On voit d'ici et déjà combien ce premier choix de villes-concessionnaires frise, avant de l'atteindre, le ridicule. Si le hockey de calibre majeur (assez coûteux, merci) tombe à plat ventre à Oakland qu'est-ce que vous pensez qu'il fera à Greensboro ou Hackensack?

On aura aussi et sans doute remarqué que la nouvelle ligue donnerait à quatre de ces villes des 2èmes équipes, soit Chicago, Los Angeles, St-Paul-Minneapolis (qui ont déjà la Minnesota) et New York. Que des grosses villes comme New York et Chicago puissent encourager, un tantinet, un 2ème club, possible et passe. Mais nous ne croyons pas que St-Paul et Los Angeles pourraient le faire. D'autre part, si le hockey fait virtuellement faillite à Oakland, que ferait-il dans sa ville dite jumelle (en fait, les citoyens des deux villes ne se visitent guère et ont encore à soutenir deux équipes de football et deux équipes de baseball) qu'est San Francisco? Un autre beau zéro.

Les candidatures de Winnipeg, Edmonton et Calgary sont également amusantes puisque le commissaire du football canadien, Jake Gaudaur, vient justement de déclarer que ces trois villes devront incessamment augmenter la capacité de leur stade de football si elles veulent rester dans la ligue Canadienne qu'il dirige! La remarque (même si les intentions de M. Gaudaur sont sans doute bonnes) est surprenante si l'on considère le fait que, dimanche dernier, à Regina, le club Saskatchewan (qui avait besoin de gagner contre les Lions de la Colombie britannique pour rejoindre Calgary en tête du classement de la division Ouest) n'attira que 13.801 spectateurs dans un stade d'une capacité de 22.000. Regina n'a rien à faire avec la candidature-hockey de Calgary ou d'Edmonton ou de Winnipeg mais il y a con jugation. Dans les prairies, l'enthousiasme pour les sports ne serait-ce qu'à cause de populations plus petites) n'est pas du tout de calibre... majeur. Seule la ville de Vancouver, aussi bien au hockey qu'au football, fait exception (la ligue de hockey Nationale s'y est même installée une couple d'années en retard).

Autrement dit, sur le plan financier et parlant hockey de pseudo calibre majeur, toutes les villes qui feraient partie de l'Association Mondiale du Hockey feraient bientôt de belles et rapides banqueroutes.

Mais il y a une facette, plus ou moins importante, du projet en question qui est troublante pour la ligue de hockey Nationale. Les autorités du nouveau groupe (son président est Gary L. Davidson, un avocat de la Californie) viennent en effet de déclarer que les 12 clubs qui en feraient partie n'auraient pas, vis-à-vis des joueurs, de clause de réserve.

Nous sommes, disons-le tout de suite, pour que la clause de réserve, au baseball comme au hockey, soit tôt ou tard modifiée. Nous avons déjà écrit qu'un joueur, dans ces deux disciplines (un athlète au football, peut se libérer en jouant une saison dite optionnelle tout en subissant une baisse de salaire automatique de 10%), devrait donner à son club-père les 5 ou 6 premières saisons de sa carrière professionnelle dans les ligues de calibre majeur. Il pourrait être ensuite libre de négocier avec toute équipe, y compris celle dont il viendrait de se libérer.

Mais éliminer la clause entièrement et d'un coup sec aurait des répercussions mélodramatiques et l'exemple - donné par plusieurs magnats à l'effet que deux ou trois clubs plus riches que les autres, parce que soutenus par des empires financiers (CBS dans le cas des Yankees, la gomme Wrigley dans le cas des Cubs, etc.), auraient tôt fait d'acheter toutes les vedettes et déséquilibreraient toute la structure commerciale des deux grosses industries en question - devient alors valable.

Il semblerait y avoir derrière la déclaration des messieurs de l'Association Mondiale du Hockey un peu, beaucoup de chantage, à notre humble avis. Il y a évidemment, au Canada comme aux Etats-Unis, des politiciens qui aimeraient se faire du capital électoral (d'ailleurs douteux) en se faisant les coqs d'une telle innovation, d'une telle libération des droits de l'homme... jouant au hockey.

La cause est certes noble, compréhensible... mais pas si l'on passe d'un extrême à l'autre. Car si un système bien établi n'est pas sans imperfection et qu'il soit souhaitable de l'améliorer, cela ne veut pas dire que l'éliminer complètement améliorerait les choses. Il est même probable que cela contribue à l'extermination de deux sports-industries qui ne sont pas sans faire vivre bien du monde tout en payant bien des taxes.

L'argument que les clubs-riches monopoliseraient le marché des joueurs est tout aussi bon pour la nouvelle association que pour la ligue Nationale. Pourquoi, alors, dire que les 12 nouvelles équipes se passeront de la clause de réserve?

Peut-être pour obliger la ligue Nationale d'accepter de nouvelles expansions? Ce qui transforme très vite tout le nouveau projet en une chorale de chanteurs de pomme!

D'autant plus qu'une nouvelle expansion de la ligue de hockey Nationale n'est pas encore justifiée... non seulement sur le plan financier mais, encore et surtout, sur le plan de la qualité des joueurs disponibles.

Si, par exemple, Oakland-Californie, Los Angeles, Vancouver, bref tous les clubs des récentes expansions de la LHN, ont encore bien besoin de bons joueurs où, pour l'amour du ciel, les 12 nouvelles équipes proposées vont-elles en trouver? Nulle part!

Si on a pensé à enlever à la ligue Nationale, on a encore rêvé en couleurs. Certes, une pincée de joueurs mécontents ou vétérans ou finis accepterait de changer de ligue, même si cette ligue ne leur offre aucune sécurité et aucun fonds de pension (celui de la LHN est très attrayant et généreux, grâce à son innovateur, nul autre que M. Campbell). Mais nous croyons que 95%, surtout à cause du fonds de pension, resteront là où ils sont.

Ce qui revient à dire que l'Association Mondiale du Hockey, si jamais elle naît, devra plutôt s'appeler l'Association mondiale du hockey... JUNIOR "B"!

Et si on croit empiéter des amphithéâtres de hockey de 12.000 places et plus avec ça... chapeau en l'air!



DRYDEN L'ARAIGNEE! Ken Dryden démontre la très grande agilité et il peut faire preuve malgré ses 6 pieds 4 pouces, lors d'un match récent du Canadien au Forum.

Dryden, clé du match contre les Bruins ce soir

Après seulement deux semaines de jeu dans la LHN, le joueur de centre Phil Esposito, des Bruins de Boston, l'adversaire du Canadien au Forum ce soir, est installé au premier rang des compteurs, un poste qui lui connaît bien. Et après sept parties, les Bruins ont la même fiche que la saison dernière à pareil date, soit 5 victoires, une défaite et un match nul. Ils n'occupent pas le premier rang de la section Est pour la bonne raison que les Rangers de New York ont disputé une partie de plus qu'eux, une égalité qui leur donne une priorité d'un point. Esposito a accumulé 8 points au cours des trois triomphes des siens la semaine dernière, ce qui lui en donne 16, soit 6 buts... et 10 passes.

Le Tricolore n'aura donc pas la tâche facile ce soir. Mais il est un joueur sur lequel le pilote Scotty Bowman mise les plus grands espoirs. Il s'agit du gardien Ken Dryden, que le vis-à-vis de Boston, Tom Johnson, redoute plus que quiconque dans la ligue. N'est-ce pas par Dryden qu'à frustré les Bostonnais le printemps dernier, lors de la célèbre série quart-de-finale que le Canadien a enlevée en sept parties? N'est-ce pas en core lui qui a scintillé, le 20 septembre dernier au Forum, lors de la victoire de 5-3 du Canadien en match avant-saison, bien que les Bruins se soient ouvertement promis de lui remettre la monnaie de sa pièce?

Et pour comble de malheur (pour Johnson et ses hommes), Dryden semble présentement à son meilleur. N'a-t-il pas accordé seulement trois buts à ses trois derniers matches, des triomphes de 4-2, 6-0 et 3-1 respectivement à Oakland, Vancouver et Los Angeles? Bien que déjoué 4 fois en 2 périodes à New York il y a 10 jours, n'affiche-t-il pas quand même une moyenne remarquable de 2,25 buts contre lui en sept parties? Enfin, l'élongation musculaire à une jambe qui l'ennuyait considérablement lors du voyage dans l'Ouest semble complètement guérie.

Sans compter que si Esposito et Bobby Orr occupent les deux premiers places chez les pointeurs du circuit, le Canadien aligne quand même les deux meilleurs buteurs en Frank Mahovlich (9) et Yvan Cournoyer (7). Cette première de trois visites seulement des Bruins au Forum en saison régulière revêt donc un cachet tout particulier. Inutile de dire que les billets disponibles sont à peu près inexistantes, tant les détenteurs tiennent à y assister. Heureusement que Radio-Canada a le match à son horaire. Ca consolera des dizaines de milliers de partisans du Canadien de ne pouvoir y assister.

A.T.

Après seulement deux semaines de jeu dans la LHN, le joueur de centre Phil Esposito, des Bruins de Boston, l'adversaire du Canadien au Forum ce soir, est installé au premier rang des compteurs, un poste qui lui connaît bien. Et après sept parties, les Bruins ont la même fiche que la saison dernière à pareil date, soit 5 victoires, une défaite et un match nul. Ils n'occupent pas le premier rang de la section Est pour la bonne raison que les Rangers de New York ont disputé une partie de plus qu'eux, une égalité qui leur donne une priorité d'un point. Esposito a accumulé 8 points au cours des trois triomphes des siens la semaine dernière, ce qui lui en donne 16, soit 6 buts... et 10 passes.

Le Tricolore n'aura donc pas la tâche facile ce soir. Mais il est un joueur sur lequel le pilote Scotty Bowman mise les plus grands espoirs. Il s'agit du gardien Ken Dryden, que le vis-à-vis de Boston, Tom Johnson, redoute plus que quiconque dans la ligue. N'est-ce pas par Dryden qu'à frustré les Bostonnais le printemps dernier, lors de la célèbre série quart-de-finale que le Canadien a enlevée en sept parties? N'est-ce pas en core lui qui a scintillé, le 20 septembre dernier au Forum, lors de la victoire de 5-3 du Canadien en match avant-saison, bien que les Bruins se soient ouvertement promis de lui remettre la monnaie de sa pièce?

Et pour comble de malheur (pour Johnson et ses hommes), Dryden semble présentement à son meilleur. N'a-t-il pas accordé seulement trois buts à ses trois derniers matches, des triomphes de 4-2, 6-0 et 3-1 respectivement à Oakland, Vancouver et Los Angeles? Bien que déjoué 4 fois en 2 périodes à New York il y a 10 jours, n'affiche-t-il pas quand même une moyenne remarquable de 2,25 buts contre lui en sept parties? Enfin, l'élongation musculaire à une jambe qui l'ennuyait considérablement lors du voyage dans l'Ouest semble complètement guérie.

Sans compter que si Esposito et Bobby Orr occupent les deux premiers places chez les pointeurs du circuit, le Canadien aligne quand même les deux meilleurs buteurs en Frank Mahovlich (9) et Yvan Cournoyer (7). Cette première de trois visites seulement des Bruins au Forum en saison régulière revêt donc un cachet tout particulier. Inutile de dire que les billets disponibles sont à peu près inexistantes, tant les détenteurs tiennent à y assister. Heureusement que Radio-Canada a le match à son horaire. Ca consolera des dizaines de milliers de partisans du Canadien de ne pouvoir y assister.

A.T.

LIGUE NATIONALE		LIGUE JR DU QUEBEC	
Est	Ouest	Est	Ouest
New York	8 5 1 2 30 23 12	Buffalo	10 1 1 48 29 15
Boston	7 2 5 1 28 16 11	Quebec	8 6 1 48 20 13
Montreal	7 4 1 2 31 19 10	Cornwall	11 6 4 1 58 40 13
Vancouver	9 3 6 0 24 35 6	Quebec	10 6 4 0 43 34 12
Toronto	7 2 3 2 20 27 6	Tras-Rivières	10 5 5 0 34 36 10
Detroit	7 2 5 0 21 30 4	Shawinigan	100 4 5 1 49 33 9
Buffalo	9 2 7 0 22 38 4	Verdon	9 4 5 0 37 42 8
Chicago	9 7 2 0 26 14 14	Sherbrooke	10 4 6 0 37 49 8
Minnesota	7 5 1 1 28 12 11	St-Jérôme	7 2 5 0 37 71 4
Pittsburgh	8 5 2 1 25 11 11	Laval	10 1 9 0 36 64 2
Philadelphia	7 3 4 0 15 23 6		
St-Louis	8 3 5 0 25 22 6		
Los Angeles	9 2 6 1 30 33 4		
Californie	8 1 5 0 28 37 4		

Le trophée Cy Young à Vida Blue

NEW YORK (PA) - Le gaucher Vida Blue, des Athlétiques d'Oakland, a été nommé hier le gagnant du trophée Cy Young dans la ligue Américaine en 1971. Agé de 22 ans, Blue avait une fiche de 17-3 à la mi-saison par ensuite

terminer avec 24 victoires et 8 défaites. Il devient le plus jeune lanceur de l'histoire à mériter cet honneur. Dean Chance l'avait gagné à l'âge de 23 ans avec les Anges de Los Angeles en 1964.

Blue a dominé la LA avec huit blanchissages et une moyenne de 1.82 pour mériter 14 votes de première place de la part des 24 votants de l'Association des rédacteurs de baseball.

Il fut aussi le seul lanceur à être mentionné sur les 24 bulletins de votes. Blue a accumulé 98 votes comparative-ment à 85 pour Mickey Lolich, du Detroit qui a reçu neuf votes de première place. Un troisième gaucher, Wilbur Wood, des White Sox de Chicago a reçu l'autre vote de première place. Wood a récolté 23 points au total. Dave McNally, du Baltimore, a suivi

avec huit votes et Dick Drago du Kansas City et Andy Messersmith, de la Californie, ont récolté chacun un vote.

Toutes les villes de la LA étaient représentées au scrutin par deux journalistes qui votaient pour trois joueurs sur une base de cinq points, trois et un respectivement.

Blue natif de Mansfield, Louisiane, a reçu neuf votes de deuxième place et Lolich 13, alors que chacun ont reçu un vote de troisième place.

Lolich, 31 ans, a été très consistant toute la saison durant. Il affichait un dossier de 14-6 à la partie des étoiles et il a terminé la campagne avec une fiche de 25-14 et une MPM de 2.98 tout en dominant les majeures pour les retraits au bâton avec 308, sept de plus que Blue. Wood était 9-6 à la mi-saison pour ensuite terminer très fort 22-13 et une MPM de 1.91.

avec huit votes et Dick Drago du Kansas City et Andy Messersmith, de la Californie, ont récolté chacun un vote.

Toutes les villes de la LA étaient représentées au scrutin par deux journalistes qui votaient pour trois joueurs sur une base de cinq points, trois et un respectivement.

Blue natif de Mansfield, Louisiane, a reçu neuf votes de deuxième place et Lolich 13, alors que chacun ont reçu un vote de troisième place.

Lolich, 31 ans, a été très consistant toute la saison durant. Il affichait un dossier de 14-6 à la partie des étoiles et il a terminé la campagne avec une fiche de 25-14 et une MPM de 2.98 tout en dominant les majeures pour les retraits au bâton avec 308, sept de plus que Blue. Wood était 9-6 à la mi-saison pour ensuite terminer très fort 22-13 et une MPM de 1.91.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Qui contient une injonction.
- Au golf, petite cheville. - Fille d'Inachos. - L'eau, en général.
- Vérification définitive d'un compte, après laquelle le comptable est reconnu quitte. - Sert à lier.
- Qui provient de la laine. - Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue.
- Terre entourée d'eau. - Construire.
- Fleuve de France. - Lieu où l'on se met à l'abri. - Plante herbacée, type de la famille des linacées.
- Dire qu'une chose n'est pas vraie. - Article espagnol. - Usage passager qui règle la manière de s'habiller.
- Equilibre moléculaire de deux solutions séparées par une membrane perméable et qui ont la même pression osmotique. - Fraîchement salé, en caque.
- Les siens. - Qui existe sans avoir été créé.
- Partisan de l'innisme.
- Refus. - Trois fois. - Caesium.
- Oter la vie. - Action de mettre de côté.

Verticalement

- Personne qui s'occupe de la langue et de littérature italiennes.
- Du Népal. - Marque d'alternative.
- Qui n'est pas avancé en âge. - Matière colorante rouge.
- D'un verbe gai. - Adresse.
- Filles du frère. - Graisse servant à oindre.
- Actrice.
- Défendeur par la morale ou par la loi.
- Noyau de la Terre. - Anneaux de cordage.
- Donnai ma voix dans une élection. - Individu.
- Dans. - Chant monodique.
- Tout animal autre que l'homme. - Gangrène d'un tissu.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 V E C T O R I E L
 I C H O R O S I D E
 T A L E N C I R A
 U L T I M E R I E U R
 P U E U T R I C U L E
 E R P S A U M E N
 R E V E M I E F E E
 A U T E L T I E N S
 T I C R U I N E R S
 E N G L O R E T R I P E
 U N I O N Z O N A L
 R E N T E R C U I T I E

Au hasard des nouvelles

WALLY GABLER, le "quart-arrière errant" de la LCF, vient de se trouver une nouvelle équipe, sa quatrième en deux saisons. Il est en effet à Montréal depuis hier, sur invitation des Alouettes qui avaient besoin désespérément d'un réserviste à Sonny Wade, à la suite de la sérieuse blessure que s'infligeait Jim Chasey, dimanche dernier contre les Blue Bombers de Winnipeg. Gabler a fait passablement de chemin depuis le début de la saison 1970, quand ses relations avec la direction des Argonauts et les partisans torontois ont pris une mauvaise tournure. Il fut alors échangé aux Bombers qui le retourneront aussitôt dans l'Est, plus précisément aux Chats-Tigres de Hamilton où il seconda Joe Zuger. A mi-saison 1971, Gabler reçut son congé du Hamilton et était agent libre quand Sam Etcheverry lui lança un S.O.S. Malgré une épaule encore endolorie, Wade doit commencer le match de samedi à Ottawa. Mais connaissant la robustesse de la défensive des Rough Riders, il lui fallait absolument un réserviste d'expérience, rôle que le vétéran Gabler pourrait bien remplir. Jim Leclair, l'ancien Castor de Montréal, de la ligue Continentale, qui avait obtenu un essai de cinq jours la semaine dernière, n'aurait pas été rejoint à temps (où n'aurait pas été intéressé, on ne sait plus!) afin de prendre la relève qu'on confie plutôt à Gabler.

LA MORT DU PILOTE SUISSE Jo Siffert sur le circuit Brands Hatch a suscité une très vive émotion dans les milieux spécialisés de Modène. Le numéro un de l'écurie B.R.M. qui faisait partie de l'équipe Cooper-Maserati il y a cinq ans, jouissait d'une grande popularité à Modène où il était unanimement apprécié pour ses qualités d'homme et de pilote. "C'était un pilote de grande classe", a déclaré l'ingénieur Alfred de Maserati, "et il aurait conservé toute notre confiance si notre firme n'avait pas dû abandonner la compétition". Le constructeur Vittorio Stanguellini, en lui confiant une monoplace junior (1100 cmc), a mis l'accent sur le style très particulier de l'infortuné pilote, et surtout sur ses profondes connaissances mécaniques. "C'était un véritable passionné d'automobile de course", a affirmé Stanguellini. Le constructeur italien a ensuite révélé qu'il s'était préoccupé personnellement depuis longtemps du problème des incendies dans les voitures, mais qu'il ne reçut jamais aucune réponse. Par ailleurs, la Porsche qui devait être confiée à Siffert au Grand Prix du Los Angeles Times, une course de la série Can-Am, a été retirée de l'épreuve à la demande du directeur de l'équipe, Andy Granatelli.

JACQUES DOUCET, âgé de 32 ans, a été nommé hier commentateur du jeu et directeur associé au réseau français des Expos par le président John McHale. Doucet joint les Expos après une carrière de neuf ans à La Presse. Il occupait à ce quotidien le poste de chroniqueur de baseball depuis la venue des Expos en 1969. Doucet fera la description du jeu tandis que Jean-Pierre Roy agira comme analyste. Il se joindra à l'équipe sur une base permanente à compter du 15 novembre.

NOEL JOHNSON a subi une première défaillance cardiaque il y a trois ans. Cet homme de la Californie a décidé, en janvier 1970, qu'il ne se laisserait pas battre par la vieillesse. Aujourd'hui, âgé de 73 ans, M. Johnson court le mille en 6½ minutes, ce qui lui a permis l'été dernier de remporter trois médailles d'or à une rencontre d'athlétisme à San Diego. "Cet homme est un véritable surhomme", a déclaré le Dr Jack Wilmore, de l'Université de la Californie, après avoir procédé à un examen complet de M. Johnson. "Ce-ci prouve bien que les gens vieillissent socialement mais peuvent ralentir ce processus sur le plan physique, en veillant à leur alimentation et en faisant de l'exercice" dit-il. Tout comme les nombreux programmes de conditionnement physique donnés un peu partout à l'heure actuelle. Saviez-vous que dans ce domaine, il passe plus de 2.000 personnes par semaine au Centre culturel et sportif et que des listes d'attente sont longues comme ça?

DON JONAS et MACK HERRON, du Winnipeg, ont mis un terme à leur calendrier régulier à l'Autostade dimanche dernier. Mais les statistiques de la LCF démontrent qu'ils l'ont fait de façon convaincante. Jonas a mené les siens à un poste éliminatoire pour la première fois depuis cinq ans grâce à ses 121 points et 4.036 verges sur des jeux de passes, tandis que Herron, un diminutif mais costaud demi, a gagné un grand total de 2.347 verges sur des courses au sol, des retours de bottés ou des attrapés, sans oublier ses neuf touchés pour 54 points.

ED SHAROCKMAN a intercepté deux passes pour grandement aider les Vikings du Minnesota à vaincre les Colts de Baltimore 10-3 dans une partie régulière de la ligue Nationale lundi soir. Mais Sharockman a partagé la vedette avec la barre des buts qui a fait dévier une passe de Johnny Unitas dans la dernière minute de jeu, sur un 4ème essai et les buts à faire. Sharockman a intercepté deux passes du quart debutant des perdants, Earl Morrall, dont une conduisant au seul touché de la partie réussi par Dave Osborn sur une course de deux verges au 1er quart. Unitas est venu au jeu avec seulement 10 minutes à jouer et son équipe entraînant de l'arrière 10-0. Il a permis à Jim O'Brien de réussir un placement de 40 verges avant la dernière poussée qui s'est terminée avec sa passe destinée à Eddie Hinton, frappant la barre des buts au grand plaisir de la foule de plus de 49.000 personnes. C'était seulement la 4ème défaite des Colts contre les Vikings en 16 parties. Baltimore a eu le meilleur avec des gains de 276 verges contre 153 mais Morrall s'est fait intercepter trois passes dont l'une dans la zone des buts des vainqueurs. Gary Cuozzo, quart des vainqueurs et ex-Colt, a réussi à compléter 7 de ses 15 passes pour 110 verges sans aucune interception.

L'EQUIPE CANADIENNE de ski alpin vient de compléter un stage d'entraînement de 10 jours à Banti, Alberta. Les membres de notre équipe nationale ont alors été soumis à une série de tests cardio-vasculaires et d'endurance musculaire. Ces examens médicaux étaient sous la surveillance du Dr Lee Coyne, directeur du Service d'éducation physique. Sept femmes et 11 hommes y ont participé dont six Québécois.

LA PLUIE a empêché les Orioles de Baltimore de disputer leur 3ème partie au Japon contre les Géants de Yomiuri hier. Les champions de la LA évolueront à Sendai, au nord du Japon, aujourd'hui. Dans le monde du baseball encore, les Brasseurs de Milwaukee ont annoncé hier que Tommy Ferguson, 41 ans, a été nommé vice-président de l'équipe. Il continuera cependant d'occuper les fonctions de secrétaire des voyages des Brasseurs.

NOEL DESFOSSÉS, des Eperviers de Sorel, domine les compteurs de la ligue JR du Québec avec 26 points en 10 parties. Il devance Jacques Richard, des Remparts de Québec, par quatre points. Ce dernier a cependant disputé deux parties de moins. Denis Desgagnés, aussi du Sorel, a un total de 22 points. Desfoffés a 15 buts et 11 passes, Richard, neuf buts et Desgagnés, six buts. André Savard de Québec et Garry McGregor, du Cornwall partagent la quatrième place avec 20 points et Denis Patry, du Drummondville, est cinquième avec 19.

NORM VAN BROCKLIN, instructeur des Faucons d'Atlanta, a vu son contrat prolongé pour "une très longue période" par le propriétaire de l'équipe Frank Wall. Selon une source, son contrat serait valable jusqu'à la fin de la saison 1977 et Van Brocklin toucherait \$60.000 annuellement. Wall a engagé son instructeur après que son équipe eut perdu ses trois premières rencontres en 1968. Depuis ce temps, les Faucons affichent un record de 14-25-3.

Football

LIGUE CANADIENNE

Est	Ouest
Toronto	13 10 3 0 274 225 20
Montreal	13 6 7 0 221 239 12
Hamilton	13 5 0 0 218 221 12
Oakland	13 5 8 0 282 270 10
Calgary	15 9 5 1 283 187 19
Regina	15 9 5 1 335 288 19
Winnipeg	16 7 8 1 366 349 15
Vancouver	15 9 9 1 251 356 11
Edmonton	15 9 10 0 269 293 10

Membres prochains
 Montreal à Ottawa
 Calgary à Vancouver
 Dimanche prochain
 Hamilton à Toronto
 Regina à Edmonton

MILLEURS COMPTESURS

Est	Ouest
Organ. Ott.	1 31 14 4 83
Colley, Ham.	2 23 11 3 71
Canale, Mt.	4 2 0 11 5 70
MacMillan, Tor.	0 24 12 3 63
McQuay, Tor.	8 0 0 0 0 40
Homard, Ott.	7 0 0 0 0 38
Oldham, Ott.	6 0 0 0 0 36
Van Ness, Mt.	6 0 0 0 0 36
Cooper, Ott.	5 0 0 0 0 30
Proffitt, Tor.	5 0 0 0 0 30
Evanshen, Mt.	5 0 0 0 0 30
Jonas, Wpg.	4 4 40 15 121
Abendschan, Sask.	0 28 16 12 88
Robinson, Cal.	1 29 11 12 80
Carter, Edm.	0 20 15 10 75
Revel, Sask.	11 0 0 0 0 66
Phillips, C.-B.	0 18 1 7 58
Thorppe, Wpg.	9 9 0 0 0 54
Herron, Wpg.	9 9 0 0 0 54
Thompson, Sask.	9 9 0 0 0 48
Everson, C.-B.	7 0 0 0 0 42
LaRose, Wpg.	7 0 0 0 0 42

LIGUE NATIONALE

Est	Ouest
Washington	5 1 0 0 833 336 78
Dallas	4 2 0 0 867 185 122
N.Y. (Géants)	2 4 0 0 333 93 164
St-Louis	2 4 0 0 333 94 110
Philadelphia	1 5 0 0 187 57 164
Minnesota	5 1 0 0 833 99 40
Detroit	4 2 0 0 867 173 124
Chicago	4 2 0 0 867 103 99
Green Bay	2 4 0 0 333 148 157
Los Angeles	4 2 0 0 800 131 89
San Francisco	4 2 0 0 750 138 77
N. Orleans	2 3 1 0 400 101 148
Atlanta	2 3 1 0 400 111 134

SECTION AMERICAINNE

Est	Ouest
Miami	4 2 0 0 800 143 68
Baltimore	4 2 0 0 867 135 34
N. Anglettere	2 4 0 0 333 74 148
N.Y. jets	2 4 0 0 333 86 118
Buffalo	0 0 0 0 0 0 0

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Gestion de personnel :

- évaluation des emplois
- placement
- partage des responsabilités
- rapports de gestion
- recherches
- rémunération

MEUBLES DE BUREAUX

VEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylograph Inc.,
 7035 AVE. DU PARC
 270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
 MARQUES DE COMMERCE
 Marion, Robic & Robic
 ci-devant
 Marion & Marion
 2100, rue DRUMMOND
 Montréal, 25 288-2152

TRADUCTIONS TRAVEX Inc.
 Techniques - Commerciales - Publicitaires
 630 ouest, rue Sherbrooke 843-3644
 Montréal 111

PETITES ANNONCES REGULIERES - 844-3361

• Le prix de ces petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
 • Tout mot additionnel est de 60¢.
 • L'heure de tombée est midi pour l'édition de lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Aviz: Les annonceurs sont priés de vérifier la première précision de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
 Toute

**Ecrivez "SOMERVILLE"
sur un bout de papier
et gardez-le dans
votre portefeuille.**

**Comme ça, vous saurez qui
appeler quand vous ne
serez pas qui appeler.**

Somerville n'est pas le genre de compagnie dont vous entendez parler tous les jours. C'est surtout parce que nous aimons résoudre les problèmes des autres et mettre leur nom sur nos solutions. Quand vous avez un problème difficile, qu'il s'agisse d'emballages ou de plastique, vous serez ravi si vous avez réussi à vous souvenir de Somerville. Par exemple, un grand fabricant de jouets est venu nous voir avec un problème assez spécial. Ils nous ont dit: "Nous n'avons jamais rien fabriqué au Canada et n'avons pas les moyens de le faire. Nous avons un produit qui doit être fait de 12 pièces différentes. Les pièces doivent être fabriquées d'après les exigences canadiennes. Et nous voulons les distribuer d'un bout à l'autre du pays". Nous leur avons dit: "Donnez-nous les renseignements nécessaires. Nous nous chargeons du reste". En moins de quatre mois, les pièces étaient prêtes. Nous avons préparé les douze moules pour les pièces, fabriqué puis emballé les pièces grâce à notre service d'emballages de carton, et notre service d'étalage avait créé tout le matériel d'étalage. Puis, nous avons expédié le tout. Ils nous ont dit: "Merci".



Les gens à appeler quand
vous ne savez pas qui appeler.